



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du
Conseil Municipal du 29 mai 2013.**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 17

Absents : 9

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe – André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale – André COCHARD conseiller municipal – Jean-François ASSERPE conseiller municipal – Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal –

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale – Magalie BOISSIER conseillère municipale – Eric MANDERE conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 1 : Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mai 2013.

L'an deux mille treize le vingt-neuf mai à dix-sept heures, le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 23 Mai 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de 21.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à la Majorité par 16 voix pour et 2 oppositions :

- **Approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mai 2013.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme

LE MAIRE

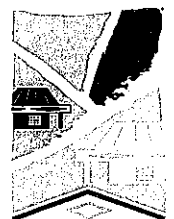
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

C O M M U N E



LA PLAINE DES PALMISTES

**PROCÈS-VERBAL
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU 29 MAI DEUX MILLE TREIZE**



**VILLAGES
CRÉOLES**

La Plaine des Palmistes

*Au Coeur des Pitons
At the Heart of the Pitons*

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

---ooOoo---

L'an deux mille treize le vingt-neuf mai à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Toussaint GRONDIN 1er adjoint – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7^{ème} adjoint - Marie Jeanne JACQUIN – 8^{ème} adjointe - André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale - André COCHARD – conseiller municipal - Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal - Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT conseiller municipal - Magalie BOISSIER conseillère municipale - Marc Luc BOYER conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL conseiller municipal - Michel LALLEMAND conseiller municipal.

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Agathe BUTCHLE à Marc Luc BOYER conseiller municipal.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Le nombre de membres en exercice est de 27, le nombre de membres présents est de 21 à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

Le QUORUM étant atteint le conseil municipal a pu valablement délibérer.

---ooOoo---

Examen des rapports

Préambule du Maire

La séance est ouverte à 17h30

Le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée puis il procède à l'appel.

Il commence par faire un point sur l'actualité récente de la Commune de la Plaine des Palmistes et rappelle qu'une conférence a été organisée par les communautés de l'Outre-mer sur le thème de l'Intercommunalité « **quel avenir pour les Outre-mer ?** ». À cette occasion une délégation des outre-mer de Mayotte, Guadeloupe, Marie-Galante, Martinique et Guyane était présente. Les thèmes abordés au programme :

- L'octroi de mer qui joue un rôle important dans les finances locales,
- La décentralisation de l'Acte III car pour les prochaines échéances électorales en 2014, avec la nouvelle carte électorale, les élus de l'opposition seront présents au sein de la communauté de la CIREST. Il rappelle que par le passé, c'était le Conseil Municipal qui désignait ses élus communautaires.

Dans le cadre de la CIREST, pour cet événement, la Commune de la Plaine des Palmistes, a accueilli les participants pour une journée le jeudi 16 mai 2013 au Théâtre Guy AGENOR.

- La visite du Recteur le 19 mars a été suivie de la visite de la Sous-Préfète le 23 avril avec au programme : visite de la crèche « Rita GARSANY », du forage du Bras Piton, chantier d'insertion sur le petit gîte.

Ensuite, le Maire rappelle que 3 médailles de la Famille Française ont été remises à des mamans méritantes de la Plaine des Palmistes qui sont :

- Juliette GRONDIN
- Emmanuela FANTANO
- Germaine GAUVIN

Au programme prochainement la pose de la 1^{ère} pierre de l'école primaire du 1^{er} village. Aucune date est annoncée car Le Président de la Région, qui reste le 1^{er} financeur souhaiterait être présent pour cet événement.

Puis le Maire annonce les dates des prochaines manifestations :

- La fête des Goyaviers les 14,15 et 16 juin 2013 avec la collaboration de Réunion 1^{ère}
- L'inauguration de la Maison du Goyavier, photo en couverture du document du conseil municipal.
- Dans le cadre de sa volonté de renforcer son offre en équipements sportifs, la Commune de la Plaine des Palmistes souhaite réaliser une piscine et un centre d'entraînement et de formation en altitude. 4 groupements d'architectes ont été retenus, ces architectes ont la charge de fournir des documents de qualité début septembre, ce qui déterminera le meilleur des candidats.
- Séance de cinéma en 3D qui débute ce dimanche 1 juin 2013.
- Le quorum étant atteint, le conseil peut commencer.
- Madame DELATRE Joëlle est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

Direction Générale	3
Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2013	3
Affaire n°2 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme	4
Affaires financières	6
Affaire n°3 : Examen compte de gestion 2012 – Budget Principal	6
Affaire n°4 : Examen compte de gestion 2012 – Budget Annexe – Eau potable	7
Affaire n°5 : Examen compte de gestion 2012 – Budget Annexe – SPANC.....	8
Affaire n°6 : Examen compte de gestion 2012 – Budget Annexe – Pompes Funèbres	9
Affaire n°7 : Compte Administratif 2012 – Budget Principal	10
Affaire n°8 : Compte Administratif 2012 – Budget Annexe – Service des Eaux	19
Affaire n°9 : Compte Administratif 2012 – Budget Annexe – SPANC	21
Affaire n°10 : Compte Administratif 2012 – Budget Annexe – Pompes Funèbres	23
Affaire n°11 : Garantie d'emprunt – SIDR – Opération les Goyaviers	25
Affaire n°12 : Fête des Goyaviers – Fixation de la rémunération des hôtessees	27
Affaire n°13 : Subvention en faveur du secteur économique – Attribution d'une aide indirecte	28
Affaire n°14 : Concours de maîtrise d'œuvre relative construction d'une piscine et à la création d'un centre d'entraînement et de formation en altitude - Rémunération des membres non élus du jury	29
Aménagement et travaux	30
Affaire n°15 : Mise à bail à construction de terrain dans la zone artisanale- AC 492 (lot.1)- FONTAINE Jean Wilfrid – « Chez Will Grillados »	30
Affaire n°16 : Permission de voirie pour le réseau de téléphonie – Fixation des montants de redevance	31
Vis Locale	32
Affaire n°17 : Convention de partenariat entre l'association Komité Animasyon é Fèt et la Commune de La Plaine des Palmistes.....	32
Affaire n°18 : Convention de partenariat entre la Société CHAN OU TEUNG et la Commune de La Plaine des Palmistes.....	33
Affaire n°19 : Convention de partenariat entre la Commune de La Plaine des Palmistes et Réunion 1 ^{ère}	34
Affaires Générales et Moyens Internes	35
Affaire n°20 : Projet de semaine de la coéducation, du lundi 17 juin au vendredi 21 juin 2013	35
Ressources humaines	36
Affaire n°21 : Modification de l'organigramme des services : Information du Conseil municipal.....	36

Questions diverses

Affaire n°22 : fête des goyaviers 2013 – Adoption du plan de financement

Affaire n° 23 : Mise à disposition d'un panneau d'information de type LED : convention de partenariat avec la société CORPOLED

AFFAIRES GENERALES

Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2013.

L'an deux mille treize à dix-sept heures et trente minute le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 21 mars 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de 16.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à la Majorité 18 pour et 3 abstentions.

- **approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2013.

Observations : Aucune remarque

---ooOoo---

Affaire n°2 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Le PLU en vigueur a été approuvé le 28 octobre 2004. Les possibilités de développement offertes par ce document ont permis à la commune d'accueillir une croissance démographique et urbaine importante. Cependant, il s'est avéré impératif de retravailler ce PLU afin de faire face à de multiples enjeux, dont notamment :

- Répondre aux nouveaux besoins émergents sur le territoire communal (structuration viaire, équipements publics, développement du commerce et de l'artisanat, développement du tourisme...),
- Répondre aux objectifs de la loi DALO (tendre vers 20% de logements sociaux),
- Une meilleure prise en compte de l'environnement et notamment l'intégration de l'arrêté de protection de biotope de la Pandanaie, la prise en compte du périmètre du Parc National, l'intégration des risques naturels redéfinis (...),
- La nécessité de simplifier l'écriture réglementaire du PLU de 2004 qui s'est avérée difficile à mettre en œuvre et peu lisible pour les administrés.

Ainsi, la commune qui souhaite mettre en œuvre une politique adaptée aux nouveaux enjeux de son territoire, a prescrit la révision du PLU par délibération du conseil municipal en date du 29 octobre 2009.

Les principales orientations poursuivies par la commune sont les suivantes :

- Poursuivre la croissance démographique et urbaine engagée portant à 8 000 le nombre de Palmiplainois en 2020,
- Assurer une maîtrise de cette croissance et l'échelonner pour s'assurer des capacités réceptrices de la commune,
- Garantir une organisation urbaine équilibrée pour une fonctionnalité optimale du territoire,
- Accompagner la croissance urbaine pour conserver un cadre de vie de qualité,
- Mettre en place un « bouclier » environnemental et paysager pour conserver le caractère particulier du territoire (un village patrimonial, des paysages grandioses et une biodiversité exceptionnelle),
- Restructurer l'économie rurale et sortir de la crise que traverse le monde agricole.

Conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme et en application de la délibération du conseil municipal en date du 29 octobre 2009, la commune a mené la concertation préalable à l'élaboration du PLU. La délibération du 28 mars 2012 tire le bilan de cette concertation publique.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, dans sa rédaction antérieure à la loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2, un débat au sein du conseil municipal a eu lieu au cours de la séance du 21 septembre 2011. Ce débat a permis de conforter les choix établis quant au développement communal.

Les différentes personnes publiques associées ou consultées ont pu s'exprimer sur les études ayant conduit à la réalisation de ce projet de PLU, notamment lors des réunions organisées entre le 23 février 2011 et le 18 janvier 2012. A l'issue de l'arrêt du projet de PLU en date du 28 mars 2012, un dossier complet leur a été remis pour avis. Seuls quatre avis ont été émis à l'issue des trois mois de délais. Il s'agit des avis de l'Etat (favorable sous réserve), de la Chambre d'Agriculture (favorable sous réserve), du Parc National (favorable sous réserve) et

de la Région (réservé). Les autres personnes publiques associées ont ainsi émis un avis favorable tacite.

Une enquête publique s'est déroulée du 26 septembre au 26 octobre 2012. Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable principalement motivé par le recul des zones agricoles au bénéfice des zones naturelles.

Plusieurs nouvelles réunions de concertation ont été réalisées entre la fin de l'enquête publique et l'approbation du PLU réunissant la commune et les services de l'Etat (DAAF/DEAL) ainsi que la commune et des représentants du monde agricole. Différentes modifications ont ainsi pu être portées au projet visant à prendre en compte les résultats de l'enquête publique et les avis des personnes publiques. Les zones agricoles du PLU ont progressé de 210 hectares environ entre le projet arrêté et le projet prêt à être approuvé.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure à la loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2 et notamment ses articles L.123-10 et R. 123-19,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 octobre 2009 prescrivant la mise en révision du PLU de La Plaine Des Palmistes et définissant les modalités de la concertation préalable,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2012 arrêtant le projet de révision du PLU de La Plaine Des Palmistes et tirant le bilan de la concertation,

Vu les avis émis par les personnes publiques associées et consultées,

Vu l'avis dit conforme émis par le Parc National de La Réunion,

Vu l'arrêté du maire n°80-2012 en date du 07 septembre 2012 soumettant à enquête publique le projet de révision de PLU arrêté par le conseil municipal,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur remis en date du 14 décembre 2012,

Vu le bilan de la concertation menée, après l'enquête publique, avec les services de l'Etat et avec les représentants du monde agricole et les modifications qui en découlent,

Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, le règlement, les documents graphiques, les orientations d'aménagement et les annexes,

Considérant que lorsque cela a été possible, la commune a pris en compte les prescriptions ayant entraîné l'avis défavorable du commissaire enquêteur,

Considérant que le PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

Suite aux dernières rencontres avec le collectif des agriculteurs avec la sous-préfète et la municipalité qui ont lieu après l'envoi des convocations du dossier du conseil municipal, le Maire propose d'apporter deux modifications au projet de PLU qui a été communiqué avec la convocation du conseil municipal.

- **La première concerne le zonage ACO** qui est un zonage qui permet de satisfaire à la fois la nécessité de maintenir un maximum de terres en zone agricole et celle de la prise en compte des ZNIEFF de type 1.

Dans ce zonage la construction de bâtiment d'exploitation était limitée à 25 m² principalement pour des locaux destinés à la vente des produits de l'exploitation.

Avec l'accord des services de l'Etat (DEAL et DAF) et de la sous-préfète le Maire propose de ne pas limiter la surface des bâtiments d'exploitation ce qui permettra aux agriculteurs qui ont des projets de pouvoir les réaliser, par exemple des ateliers de transformation du goyavier.

Les modifications concernent le Titre IV du règlement de PLU « Dispositions applicables aux zones agricoles », article A 2 principalement le point 13 page 80 du document qui a été distribué en séance.

- **La deuxième concerne une situation particulière celle des parcelles AX 98 et 99 de Monsieur Philippe ISOP.** Au PLU de 2004, une grande partie de ces terrains a été classée en zone naturelle, alors que l'exploitation de M. Issop existait bien antérieurement à cette date. Le projet de PLU, pour prendre en compte l'arrêté biotope pris par le préfet le 11 janvier 2011, classe en grande partie ces parcelles en zone naturelle pour tenir compte de cet arrêté. Les services de l'Etat se sont engagés à modifier l'arrêté biotope en y enlevant les parcelles de Monsieur ISOP.

Par conséquent, le Maire que ces parcelles soient classées en zone Agricole d'une part pour rectifier l'erreur, certainement matériel de 2004 et d'autre part pour prendre en compte les derniers échanges avec l'Etat sur l'évolution prochaine de l'arrêté biotope.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à la Majorité 15 pour, 3 contre et 3 abstentions.

- Approuve le Plan Local d'Urbanisme de la Plaine des Palmistes tel qu'il est annexé à la présente et prend en compte les modifications sur les deux points en séance.

Observations :

Après la lecture de la note de synthèse, Monsieur le Maire annonce la présence du représentant du CODRA (**Assistant à Maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la révision du PLU**) et précise qu'il retracera l'historique de la mise en place de ce PLU.

M. ARHEL aborde des sujets polémiques qui ne sont pas à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire reprend la parole en lui précisant que ce n'est pas la question à l'ordre du jour, puis il donne la parole au représentant du CODRA qui présente à l'assemblée les quelques points juridiques sur le cadrage du PLU.

Il commente en précisant que le PLU en vigueur a été approuvé le 28 octobre 2004. Cependant, il s'est avéré impératif de retravailler ce PLU afin de faire face à de multiples enjeux, dont notamment :

- Répondre aux nouveaux besoins émergents sur le territoire communal ;
- Répondre aux objectifs de la loi DALO (tendre vers 20% de logements sociaux) ;
- Une meilleure prise en compte de l'environnement et notamment l'intégration de l'arrêté de protection de biotope de la Pandanaie;
- la prise en compte du périmètre du Parc National, l'intégration des risques naturels redéfinis (...);
- La nécessité de simplifier l'écriture réglementaire du PLU de 2004 qui s'est avérée difficile à mettre en œuvre et peu lisible pour les administrés.

Ainsi, la commune qui souhaite mettre en œuvre une politique adaptée aux nouveaux enjeux de son territoire, a prescrit la révision du PLU par délibération du conseil municipal en date du 29 octobre 2009.

Conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme et en application de la délibération du conseil municipal en date du 29 octobre 2009, la commune a mené la concertation préalable à l'élaboration du PLU. La délibération du 28 mars 2012 tire le bilan de cette concertation publique.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, dans sa rédaction antérieure à la loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2, un débat au sein du conseil municipal a eu lieu au cours de la séance du 21 septembre 2011. Ce débat a permis de conforter les choix établis quant au développement communal.

Les différentes personnes publiques associées ou consultées ont pu s'exprimer sur les études ayant conduit à la réalisation de ce projet de PLU, notamment lors des réunions organisées entre le 23 février 2011 et le 18 janvier 2012. A l'issue de l'arrêt du projet de PLU en date du 28 mars 2012, un dossier complet leur a été remis pour avis.

Seuls quatre avis ont été émis à l'issue des trois mois de délais. Il s'agit des avis :

- de l'Etat (favorable sous réserve),
- de la Chambre d'Agriculture (favorable sous réserve),
- du Parc National (favorable sous réserve)
- et de la Région (réservé)

Les autres personnes publiques associées ont donc ainsi émis un avis favorable tacite.

Une enquête publique s'est déroulée du 26 septembre au 26 octobre 2012. Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable principalement motivé par le recul des zones agricoles au bénéfice des zones naturelles.

Plusieurs nouvelles réunions de concertation ont été réalisées entre la fin de l'enquête publique et l'approbation du PLU réunissant la commune et les services de l'Etat (DAAF/DEAL anciennement DDE) ainsi que la commune et le collectif d'agriculteurs.

Différentes modifications ont ainsi pu être portées au projet visant à prendre en compte les résultats de l'enquête publique et les avis des personnes publiques. Les zones agricoles du PLU ont progressé de 210 hectares environ entre le projet arrêté et le projet prêt à être approuvé.

Le représentant du CODRA termine en précisant que le PLU n'est pas un document « figé » une fois qu'il est approuvé et qu'il peut évoluer selon la nature des projets et les problématiques posées,

. Il existe plusieurs manières de faire évoluer un PLU :

- La révision générale, la révision allégée ;
- La modification simplifiée ;
- La mise en incompatibilité,
- La mise à jour.

Après avoir entendu l'exposé du CODRA, Monsieur le Maire le remercie pour son intervention et fait lecture des articles du Code de l'Urbanisme ainsi que les documents officiels et propose d'apporter deux modifications au projet du PLU qui a été communiqué avec la convocation du conseil municipal :

- La première concerne le zonage ACO ;
- La deuxième concernant une situation particulière celle des parcelles AX 98 et 99 de Monsieur Philippe ISSOP.

Monsieur le Maire demande de passer au vote. Madame Mélissa MOGALIA, 5^{ème} adjointe demande une suspension de séance sur demande des élus de la majorité conformément à l'article 22 du Règlement Intérieur afin de prendre connaissance des modifications.

Le Maire suspend la séance.

A 17h48, retour des élus de la majorité et Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOYER.

Marc Luc BOYER :

Monsieur BOYER prend la parole et souligne qu'après la présentation de mise en œuvre du PLU, certaines situations méritent attention :

- Au tout début du mandat, il y a eu deux projets de révision simplifiée du PLU, réclamation a été faite par l'opposition auprès du contrôle de légalité qui avait admis la révision globale de ce PLU. Pour lui, c'est ainsi que la commune, a prescrit la révision du PLU.
- L'autre demande consistait à la mise en place d'une commission AD'DOC composée d'élus de l'opposition et de représentants de la population, cette demande est restée sans suite.

Il rappelle qu'une demande a été formulée pour avoir une copie et des éléments concernant ce PLU, une réponse a été reçue ce jour mais qui reste incomplète.

Il continue en insistant qu'il n'y a pas eu de concertation et que ce PLU n'est pas convenable ni acceptable, ce qui entrainera des difficultés pour les Palmiplainois.

- Il propose afin d'éviter d'autres modifications du PLU :
 - o de retirer du vote le PLU et la prise en compte d'un PLU « démocratique » qui sera fait en concertation avec les parties prenantes ;
 - o Pour que les tensions ne soient pas préjudiciables aux collègues au moment du vote du PLU, il est proposé à Monsieur le Maire de procéder à un vote secret.
- Il termine en précisant que si le PLU est adopté en l'état, l'affaire sera portée devant les tribunaux compétents en demandant l'annulation du PLU.

Monsieur le Maire :

Après l'intervention de Monsieur BOYER, Monsieur le Maire passe au vote du PLU. Le PLU est adopté tel qu'il est présenté et prend en compte les modifications sur les deux points examinées en séance.

--ooOoo--

AFFAIRES FINANCIERES

Affaire n°3 : Examen compte de gestion 2012 – Budget Principal

Le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le Receveur municipal. Il précise que les comptes de gestion doivent être en concordance avec les comptes administratifs tenus par la Commune.

Le Maire informe l'assemblée que les résultats d'exécution des comptes de gestion (qui ne comprennent pas les restes à réaliser) se présentent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

A - Section d'investissement

	Résultat antérieur reporté 2011	Résultat Exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Dépenses		4 077 507,71	
Recettes		4 064 609,61	
Excédent			
Déficit	720 155,19	12 898,10	733 053,29

B - Section de fonctionnement

	Résultat antérieur reporté 2011	Résultat Exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Dépenses		9 155 370,34	
Recettes		9 864 959,43	
Excédent	492 126,76	709 589,09	1 201 715,85
Déficit			
soit un Excédent Global de			468 662,56

Dans la mesure où ces documents n'appellent d'observations particulières, il est demandé à l'assemblée de prendre acte des comptes de gestion.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à la Majorité 17 pour et 3 abstentions.

- **Prend** acte du compte de gestion du budget principal au titre de l'exercice 2012

ooOoo---

Affaire n°4 : Examen compte de gestion 2012 – Budget Annexe – Eau potable.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le Receveur municipal. Il précise que les comptes de gestion doivent être en concordance avec les comptes administratifs tenus par la Commune.

Le Maire informe l'assemblée que les résultats d'exécution des comptes de gestion (qui ne comprennent pas les restes à réaliser) se présentent de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

A - Section d'investissement

	Résultat antérieur reporté 2011	Résultat Exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Dépenses		270 826,41	
Recettes		454 472,61	
Excédent		183 646,20	39 384,36
Déficit	144 261,84		

B - Section de fonctionnement

	Résultat antérieur reporté 2011	Résultat Exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Dépenses		666 104,43	
Recettes		679 684,98	
Excédent	310 992,13	13 580,55	324 572,68
Déficit			
soit un Excédent Global de			363 957,04

Dans la mesure où ces documents n'appellent d'observations particulières, il est demandé à l'assemblée de prendre acte des comptes de gestion.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à la Majorité 17 pour et 3 abstentions.

- **prend** acte du compte de gestion du budget annexe de l'eau potable,

---ooOoo---

Affaire n°5 : Examen compte de gestion 2012 – Budget Annexe – SPANC.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le Receveur municipal. Il précise que les comptes de gestion doivent être en concordance avec les comptes administratifs tenus par la Commune.

Le Maire informe l'assemblée que les résultats d'exécution des comptes de gestion (qui ne comprennent pas les restes à réaliser) se présentent de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A - Section d'investissement

	Résultat antérieur reporté 2011	Résultat Exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Dépenses			
Recettes		18 030,00	
Excédent		18 030,00	0,00
Déficit	18 030,00		

B - Section de fonctionnement

	Résultat antérieur reporté 2011	Résultat Exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Dépenses			
Recettes		8 445,00	
Excédent	13 419,51	8 445,00	21 864,51
Déficit			
soit un Excédent global de			21 864,51

Dans la mesure où ces documents n'appellent d'observations particulières, il est demandé à l'assemblée de prendre acte des comptes de gestion.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à la Majorité 17 pour et 3 abstentions.

- **prend** acte du compte de gestion du budget annexe du SPANC.

Affaire n°6 : Examen compte de gestion 2012 – Budget Annexe – Pompes Funèbres.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le Receveur municipal. Il précise que les comptes de gestion doivent être en concordance avec les comptes administratifs tenus par la Commune.

Le Maire informe l'assemblée que les résultats d'exécution des comptes de gestion (qui ne comprennent pas les restes à réaliser) se présentent de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

A - Section d'investissement

	Résultat antérieur reporté 2011	Résultat Exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Dépenses			
Recettes			
Excédent			
Déficit			

B - Section de fonctionnement

	Résultat antérieur reporté 2011	Résultat Exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Dépenses		64,58	
Recettes			
Excédent	1 891,89		1 827,31
Déficit		64,58	
soit un Excédent global de			1 827,31

Dans la mesure où ces documents n'appellent d'observations particulières, il est demandé à l'assemblée de prendre acte des comptes de gestion.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à la Majorité 17 pour et 3 abstentions.

- **prend** acte du compte de gestion du budget annexe des Pompes Funèbres.

--ooOoo---

Affaire n°7 : Compte Administratif 2012 – Budget Principal

Le Compte administratif termine le cycle budgétaire et ce, en retraçant son exécution.

Par ailleurs, le Compte administratif permet de :

- arrêter les comptes et de déterminer les résultats.
- analyser l'évolution des dépenses et des recettes,
- comparer les réalisations par rapport aux prévisions budgétaires,

Il doit être présenté par le Maire au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant, auquel il s'applique.

Le Compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et recettes de la collectivité. Il permet aussi de mesurer la performance budgétaire au travers des taux de réalisation, comme indiqué ci-dessous :

Budget principal 2012 (avec RAR)		
Section de fonctionnement		
Dépenses		
Inscription	Réalisation	Taux de réalisation
10 267 883,37	9 155 370,34	89,16%
Recettes		
Inscription	Réalisation	Taux de réalisation
10 267 883,37	9 864 959,43	96,08%
Section d'investissement		
Dépenses		
Inscription	Réalisation	Taux de réalisation
9 358 145,99	5 619 846,93	60,05%
Recettes		
Inscription	Réalisation	Taux de réalisation
9 358 145,99	5 827 265,59	62,27%

L'analyse du Compte administratif du budget principal fait ressortir les agrégats suivants :

A) Section de fonctionnement

➤ *Le résultat*

Le résultat de la section de fonctionnement est obtenu par différence entre les titres de recette et les mandats de paiement comptabilisés en mouvements réels et d'ordre. Il correspond au solde des opérations de l'exercice, auquel il convient d'ajouter la reprise du résultat antérieur reporté.

Ainsi pour l'exercice 2012, le résultat cumulé d'exécution constaté à la clôture de l'exercice s'élève à :

Recettes réelles (a)	9 716 708,16	Dépenses réelles (c)	8 713 794,20
recettes d'ordre (b)	148 251,27	Dépenses d'ordre (d)	441 576,14
Résultat de l'exercice (e) = (a)+(b)-(c)-(d)			709 589,09
Excédent reporté (f)			492 126,76
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (e)+(f)			1 201 715,85

➤ Evolution du résultat cumulé

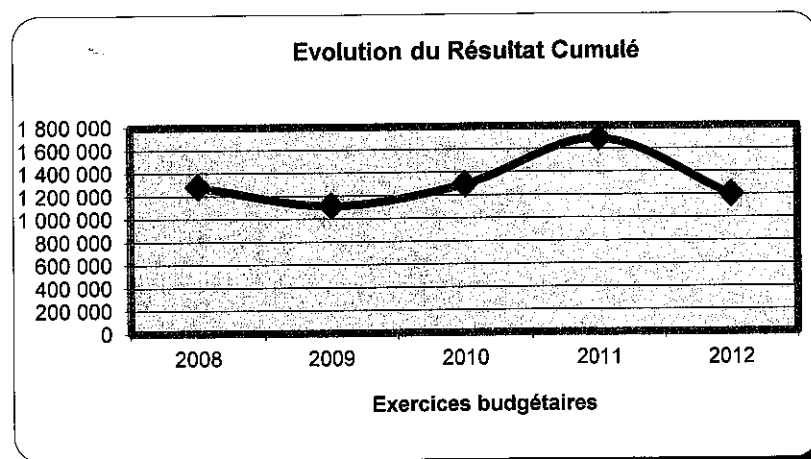
La section de fonctionnement dégage un résultat cumulé de 1 201 715,85 € en baisse par rapport à l'exercice 2011, puisqu'il passe de 1 692 775,12 € à 1 201 715,85 €, soit une diminution de l'ordre de 30%.

Cette diminution du résultat s'explique pour l'essentiel par la reprise en régie des nouvelles compétences exercées auparavant par le milieu associatif telles que, la gestion du théâtre Guy Agénor ou encore la crèche les Fanjans.

Néanmoins, la conjugaison d'une hausse des charges de fonctionnement et d'une diminution des recettes de fonctionnement a permis à la collectivité de réaliser un résultat positif, signe d'une gestion raisonnée des deniers publics.

Il est rappelé que les opérations d'ordre (amortissement, cessions d'actifs...) contrairement aux opérations réelles ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie. Elles alimentent l'autofinancement.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.



➤ *Analyse de l'évolution des Recettes et Dépenses de fonctionnement*

- Recettes de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	2011	2012
Atténuation de charges (013)	23 548,29	1 109,61
évolution en % (par an)		-95,29%
Produit des services et du domaine (70)	273 815,26	148 203,51
évolution en % (par an)		-45,87%
Impôts et taxes (73)	6 285 359,13	6 385 083,66
évolution en % (par an)		1,59%
Dotations, subventions (74)	2 805 641,87	2 709 386,59
évolution en % (par an)		-3,43%
Produits de gestion courante (75)	236 939,16	232 635,75
évolution en % (par an)		-1,82%
Produits Financiers (76)	1 701,73	2 584,69
évolution en % (par an)		51,89%
Produits Exceptionnels (77)	905 357,84	237 704,35
évolution en % (par an)		-73,74%
TOTAL	10 532 363,28	9 716 708,16

Les recettes réelles totales annuelles de l'exercice 2012 s'élèvent à 9 716 708,16 € contre 10 532 363,28 € en 2011, **soit une diminution de 8%** entre les exercices 2011 et 2012.

L'essentiel des ressources courantes de la Commune se résume à la fiscalité et aux participations de l'Etat. Les recettes fiscales représentent 67% des recettes totales du budget principal de la collectivité.

Conformément aux dispositions de l'article 72-2 de la Constitution du 4 octobre 1958, les ressources fiscales représentent donc une part déterminante de l'ensemble de nos recettes.

Au niveau des participations de l'Etat

Les participations et les dotations de l'Etat représentent 30% des recettes réelles de fonctionnement. L'évolution de ces produits sur l'exercice 2012 est en baisse de 4% par rapport au précédent exercice.

Dotations et subventions		
	2011	2012
DGF (7411, 74121 et 74127)	1 624 479,52	1 548 702,00
DGD (746)	4 223,08	11 264,86
TOTAL	1 628 702,60	1 559 966,86

Cela s'explique en partie par la participation des collectivités territoriales à la politique de réduction du déficit public national et ce, afin de respecter le Pacte de Stabilité et de Croissance de l'Union Européenne.

Au niveau de la fiscalité directe

	2011	2012
Contributions directes (7311)	1 329 737,00	1 433 083,00

Le produit des impositions directes progresse de (+) 7 % par rapport à l'année précédente. L'évolution résulte uniquement de la revalorisation annuelle des bases d'imposition, par les services de l'Etat et de l'élargissement du périmètre de l'assiette fiscale compte tenu de l'attractivité du territoire.

Evolution des bases fiscales (bases effectives)

	Bases 2011	Bases 2012	Evolution 2011/2012
Taxe d'habitation	3 014 320	3 332 303	10,54%
Taxe foncière bâti	2 560 784	2 733 830	6,75%
Taxe foncière non bâti	24 109	24 529	1,74%

Au niveau de la fiscalité indirecte

	2011	2012
Taxes sur les carburants (7372)	879 711,00	849 369,00
Octroi de mer (7373)	3 963 972,22	3 814 420,00
Total	4 843 683,22	4 663 789,00

La fiscalité indirecte représente (+) de 70% du montant total du produit des impositions perçues par la collectivité.

Néanmoins, le produit de l'octroi de mer et de la taxe sur les carburants est en diminution de 3% par rapport à l'exercice 2011. Les différentes actions menées par la Région Réunion en faveur du maintien du pouvoir d'achat des ménages (subventionnement de la bouteille de gaz et régulation du prix des carburants) sur 2012 pourraient expliquer en partie ce recul de la fiscalité indirecte dans le budget de la collectivité.

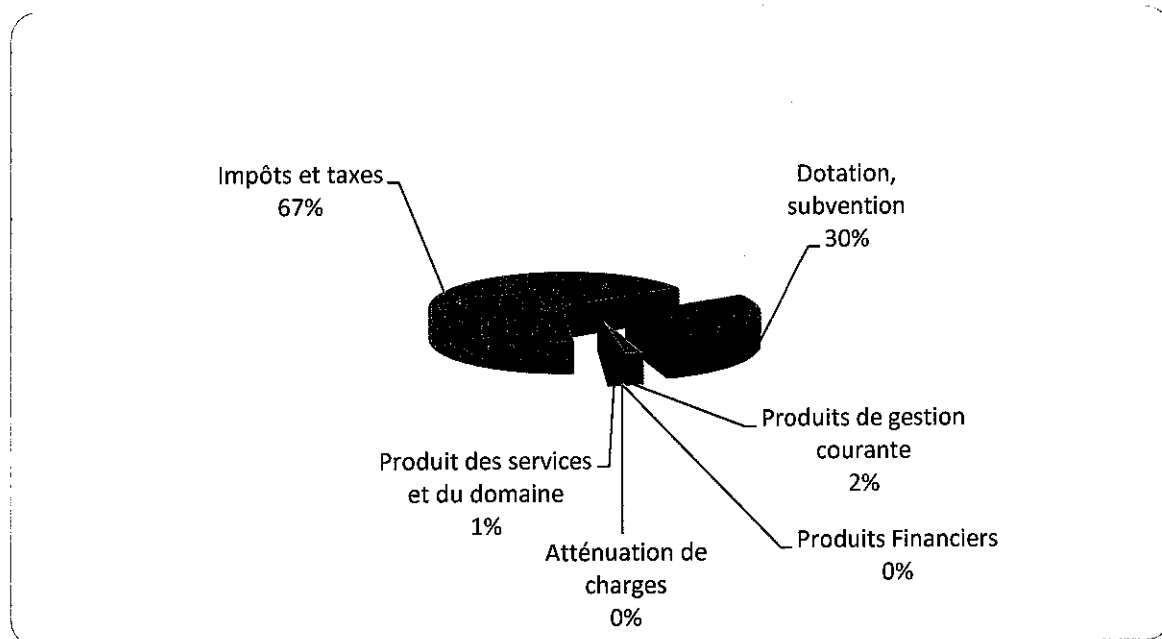
Par ailleurs, il est à rappeler que les discussions menées actuellement auprès du Parlement et de la Commission Européenne devraient aboutir, après 2014, à la sauvegarde du système actuel de l'octroi de mer.

Produit des services

	2011	2012
Repas des cantines (7067)	132 265,24	146 886,82

Cette ressource est en augmentation de (+) 11% entre 2011 et 2012, nonobstant la décision de la municipalité d'exonérer les rationnaires de l'école maternelle de la participation des familles à la confection des repas.

Structure des recettes



- Dépenses de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2011	2012
Charges à caractère général (011)	1 313 928,24	1 494 532,43
évolution en % (par an)		13,75%
Charges de personnel (012)	5 458 169,64	6 179 538,48
évolution en % (par an)		13,22%
Charges de gestion courante (65)	1 024 830,75	941 659,44
évolution en % (par an)		-8,12%
Charges financières (66)	46 424,16	38 906,46
évolution en % (par an)		-16,19%
Charges exceptionnelles (67)	27 119,43	59 157,39
évolution en % (par an)		118,14%
TOTAL	7 870 472,22	8 713 794,20

Les dépenses de fonctionnement connaissent **une augmentation globale de 10%** par rapport au précédent exercice.

Les dépenses de la section de fonctionnement sont essentiellement marquées par le poids prééminent des dépenses de personnels qui représentent 71% de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette augmentation des charges de personnel de l'ordre de 13% entre 2011 et 2012, s'explique par la reprise en régie communale de la gestion du théâtre Guy Agénor et de la crèche les Fanjans.

Le poste charges à caractère général connaît une augmentation de l'ordre de 13% entre 2011 et 2012. Cette augmentation s'explique par la volonté de la municipalité de renforcer la dynamique territoriale des différents quartiers de la Commune au travers d'une politique offensive de soutien au tissu associatif.

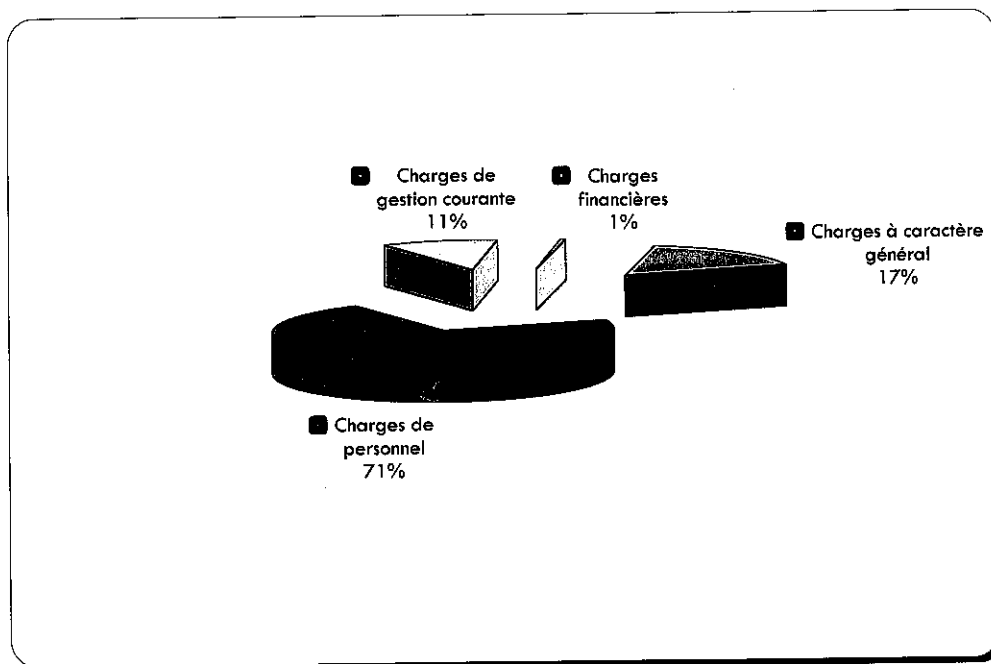
Par ailleurs, la Commune s'est toutefois engagée en faveur des politiques publiques suivantes :

- Interventions sociales : 40 000 € pour le CCAS
- Enseignement et formation : 40 000 € pour la Caisse des écoles

Les charges financières

Les charges financières sont en diminution de (-) 16% entre 2011 et 2012. Cette tendance baissière dénote la volonté de la municipalité de poursuivre sa politique de désendettement de la collectivité, débutée depuis le début de la présente mandature.

Structure des dépenses



B) Section d'investissement

➤ *Le solde d'exécution*

Le solde d'exécution est constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice, comptabilisés en mouvements réels et d'ordre et du résultat reporté. Ce solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir un besoin ou un excédent de financement. Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, les restes à réaliser correspondent, d'une part, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et d'autre part, aux dépenses engagées non mandatées.

Recettes réelles (a)	3 623 033,47	Dépenses réelles (c)	3 929 256,44
recettes d'ordre (b)	441 576,14	Dépenses d'ordre (d)	148 251,27
Déficit reporté (e) =			720 155,19
SOLDE D'EXECUTION (f) =(a)+(b)-(c)-(d)+(e)			-733 053,29
Restes à réaliser (g)	1 762 655,98	Restes à réaliser (h)	1 542 339,22
Besoin de financement = (f)+(g)-(h)			-512 736,53

- Recettes d'investissement réelles

RECETTES INVESTISSEMENT (hors RAR et Réserves)		
	2011	2012
Subvention d'investissement (13)	1 889 964,69	1 470 819,62
évolution en % (par an)		-22,18%
Emprunts (16)		150 000,00
Subvention d'équipement versé (204)		46 426,74
Dotations, fonds divers (10) hors 1068)	749 578,49	754 948,66
évolution en % (par an)		0,72%
Autres subventions (138)		
Autres immobilisations financières (27)		190,09
TOTAL	2 639 543,18	2 422 385,11

Les recettes réelles d'investissement sont composées principalement de subventions (61%) dotations et participations (31%) et des emprunts (6%).

Sur l'exercice 2012, les recettes sont en recul de 8% par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, la Commune a eu recours à l'emprunt, pour un montant de 150 000 € afin d'assurer le financement global de la section d'investissement.

- Dépenses d'équipement (hors RAR et hors dette)

	2011	2012
Immobilisations incorporelles (20)	307 642,37	366 233,74
évolution en % (par an)		19,05%
Subvention d'équipement (204)		10 948,78
évolution en % (par an)		
Immobilisations corporelles (21)	1 129 434,89	495 990,66
évolution en % (par an)		-56,09%
Immobilisations en cours (23)	3 434 550,76	2 882 221,52
évolution en % (par an)		-16,08%
Travaux en régie	95 511,06	148 251,27
TOTAL	4 967 139,08	3 903 645,97

Les équipements bruts (compte 20,21 et 23)

Ces crédits ont été consacrés pour partie à :

- ❖ Immobilisations incorporelles : 366 233,74
- ❖ Immobilisations corporelles : 495 990,66
- ❖ Immobilisations en cours : 2 882 221,52

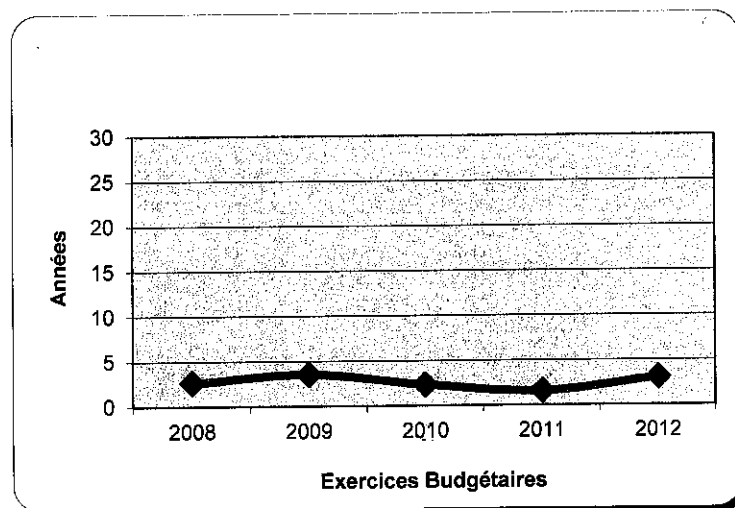
➤ *L'endettement*

Au 31/12/2012, l'encours de la dette s'établit à 849 905, 61. Le montant des débours en capital s'élève à 173 861,74.

Le taux d'endettement s'apprécie par le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement. Pour l'exercice 2012, il est de 8, 74 %. Cela signifie que La Commune aurait ainsi besoin de 8, 74 % des recettes réelles de fonctionnement pour rembourser l'intégralité de sa dette.

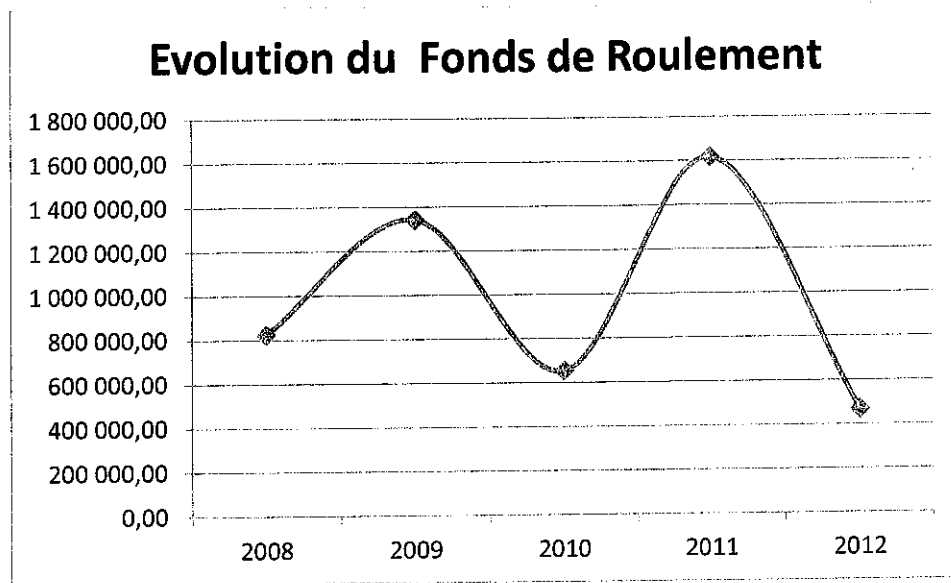
Capacité de désendettement (ou ratio dynamique de désendettement)

Le ratio dynamique de désendettement (stock de la dette rapporté à l'épargne brute) est un indicateur de la solvabilité de notre collectivité pour son endettement futur. Il indique la durée de remboursement de la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute. Le niveau de cet indicateur s'établit à hauteur de 3 années pour la collectivité alors que le seuil critique est fixé aux alentours de 11-12 ans.



➤ *Le Fonds de Roulement*

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la Commune a dégagé au cours du présent exercice. Au 31/12/2012, le fonds de roulement s'élevait à 468 662,56 €.



Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GRONDIN Toussaint 1^{er} adjoint à la Majorité 16 pour et 3 abstentions. Le Maire ne participe pas au vote.

- **adopte** le compte administratif 2012 du budget principal,
- **autorise** le Maire, ou l'élu délégué aux finances, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Observations :

Monsieur le Maire :

Après son exposé sur les comptes de gestion et administratifs de la commune qui reflètent une gestion saine des finances publiques et traduisent dans les chiffres, la volonté pour l'équipe municipale de faire de la Plaine des Palmistes un territoire d'excellence (construction de la crèche « Rita GARSANI, construction l'école primaire du 1^{er} village...) et Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire précise que les différents comptes seront adoptés par section. Avant le vote, il laisse la parole à l'assemblée tout en précisant que c'est Monsieur Toussaint GRONDIN qui présidera la séance pour le vote des comptes administratifs.

Monsieur Marc Luc BOYER : Il fait des remarques sur la gestion de la commune et plus principalement sur les comptes de gestion et commente quelques chiffres.

Monsieur le Maire : Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur Toussaint GRONDIN pour le vote des comptes administratifs.

Monsieur Marc Luc BOYER :

Au moment de la présentation des comptes administratifs, Monsieur BOYER interrompt la séance en précisant que le compte administratif a été abordé et non celui du SPANC.

Monsieur GRONDIN le rappelle qu'on est au vote.

Affaire n°8 : Compte Administratif 2012 – Budget Annexe – Service des Eaux

Le Compte administratif termine le cycle budgétaire et ce, en retraçant son exécution.

Par ailleurs, le Compte administratif permet de :

- arrêter les comptes et de déterminer les résultats.
- analyser l'évolution des dépenses et des recettes,
- comparer les réalisations par rapport aux prévisions budgétaires,

Il doit être présenté par le Maire au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant, auquel il s'applique.

Le Compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et recettes de la collectivité. Il permet aussi de mesurer la performance budgétaire au travers des taux de réalisation, comme indiqué ci-dessous :

Budget annexe de l'eau potable 2012 (avec RAR)		
Section de fonctionnement		
Dépenses		
Inscription	Réalisation	Taux de réalisation
1 027 011,30	666 104,43	64,86%
Recettes		
Inscription	Réalisation	Taux de réalisation
1 027 011,30	679 684,98	66,18%
Section d'investissement		
Dépenses		
Inscription	Réalisation	Taux de réalisation
805 413,83	359 407,74	44,62%
Recettes		
Inscription	Réalisation	Taux de réalisation
805 413,83	471 368,61	58,53%

A) Section de fonctionnement

➤ *Le résultat*

Le résultat de la section de fonctionnement est obtenu par différence entre les titres de recette et les mandats de paiement comptabilisés en mouvements réels et d'ordre. Il correspond au solde des opérations de l'exercice, auquel il convient d'ajouter la reprise du résultat antérieur reporté.

Ainsi pour l'exercice 2012, le résultat cumulé d'exécution constaté à la clôture de l'exercice s'élève à :

Recettes réelles (a)	565 784,98	Dépenses réelles (c)	427 574,25
recettes d'ordre (b)	113 900,00	Dépenses d'ordre (d)	238 530,18
Résultat de l'exercice (e) = (a)+(b)-(c)-(d)			13 580,55
Excédent reporté (f)			310 992,13
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (e)+(f)			324 572,68

La section de fonctionnement dégage un résultat cumulé de 324 572,68 € en augmentation de 4% par rapport au résultat de l'exercice 2011.

Il est rappelé que les opérations d'ordre (amortissement, cessions d'actifs...) contrairement aux opérations réelles ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie. Elles alimentent l'autofinancement.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

B) Section d'investissement

➤ *Le solde d'exécution*

Le solde d'exécution est constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice, comptabilisés en mouvements réels et d'ordre et du résultat reporté. Ce solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir un besoin ou un excédent de financement.

Recettes réelles (a)	215 942,43	Dépenses réelles (c)	156 926,41
recettes d'ordre (b)	238 530,18	Dépenses d'ordre (d)	113 900,00
Déficit reporté (e) =			144 261,84
SOLDE D'EXECUTION (f) = (a)+(b) -(c)-(d)+(e)			39 384,36
Restes à réaliser (g)	16 896,00	Restes à réaliser (h)	88 581,53
Besoin de financement = (f)+(g)-(h)			-32 301,17

➤ *Le fonds de roulement*

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la Commune a dégagé au cours du présent exercice. Au 31/12/2012, le fonds de roulement s'élevait à 363 957,04 €, en augmentation de 8,75% par rapport à 2011.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GRONDIN Toussaint 1^{er} adjoint à la Majorité 16 pour et 3 abstentions. Le Maire ne participe pas au vote.

- **adopte** le compte administratif 2012 du budget annexe de l'eau potable,
- **autorise** le Maire, ou l'élu délégué aux finances, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Affaire n°9 : Compte Administratif 2012 – Budget Annexe – SPANC.

Le Compte administratif termine le cycle budgétaire et ce, en retraçant son exécution.

Par ailleurs, le Compte administratif permet de :

- arrêter les comptes et de déterminer les résultats.
- analyser l'évolution des dépenses et des recettes,
- comparer les réalisations par rapport aux prévisions budgétaires,

Il doit être présenté par le Maire au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant, auquel il s'applique.

Le Compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et recettes de la collectivité. Il permet aussi de mesurer la performance budgétaire au travers des taux de réalisation, comme indiqué ci-dessous :

A) Section de fonctionnement

➤ *Le résultat*

Le résultat de la section de fonctionnement est obtenu par différence entre les titres de recette et les mandats de paiement comptabilisés en mouvements réels et d'ordre. Il correspond au solde des opérations de l'exercice, auquel il convient d'ajouter la reprise du résultat antérieur reporté.

Ainsi pour l'exercice 2012, le résultat cumulé d'exécution constaté à la clôture de l'exercice s'élève à :

Recettes réelles (a)	8 445,00	Dépenses réelles (c)	
recettes d'ordre (b)		Dépenses d'ordre (d)	
Résultat de l'exercice (e) = (a)+(b)-(c)-(d)			8 445,00
Excédent reporté (f)			13 419,51
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (e)+(f)			21 864,51

La section de fonctionnement dégage un résultat cumulé de 21 864,51 € en diminution de 30% par rapport au résultat de l'exercice 2011.

Il est rappelé que les opérations d'ordre (amortissement, cessions d'actifs...) contrairement aux opérations réelles ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie. Elles alimentent l'autofinancement.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

B) Section d'investissement

➤ *Le solde d'exécution*

Le solde d'exécution est constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice, comptabilisés en mouvements réels et d'ordre et du résultat reporté. Ce solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir un besoin ou un excédent de financement.

Recettes réelles (a)	18 030,00	Dépenses réelles (c)	
recettes d'ordre (b)		Dépenses d'ordre (d)	
Déficit reporté (e) =			18 030,00
SOLDE D'EXECUTION (f) = (a)+(b) -(c)-(d)+(e)			0,00
Restes à réaliser (g)		Restes à réaliser (h)	
Besoin de financement = (f)+(g)-(h)			0,00

➤ *Le fonds de roulement*

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la Commune a dégagé au cours du présent exercice. Au 31/12/2012, le fonds de roulement s'élevait à 21 864,51 €.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GRONDIN Toussaint 1^{er} adjoint à la Majorité 16 pour et 3 abstentions. Le Maire ne participe pas au vote.

- **adopte** le compte administratif 2012 du budget annexe du service public d'assainissement non collectif,
- **autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Affaire n°10 : Compte Administratif 2012 – Budget Annexe – Pompes Funèbres

Le Compte administratif termine le cycle budgétaire et ce, en retraçant son exécution.

Par ailleurs, le Compte administratif permet de :

- arrêter les comptes et de déterminer les résultats.
- analyser l'évolution des dépenses et des recettes,
- comparer les réalisations par rapport aux prévisions budgétaires,

Il doit être présenté par le Maire au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant, auquel il s'applique.

Le Compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et recettes de la collectivité. Il permet aussi de mesurer la performance budgétaire au travers des taux de réalisation, comme indiqué ci-dessous :

➤ *Le résultat*

Le résultat de la section de fonctionnement est obtenu par différence entre les titres de recette et les mandats de paiement comptabilisés en mouvements réels et d'ordre. Il correspond au solde des opérations de l'exercice, auquel il convient d'ajouter la reprise du résultat antérieur reporté.

Ainsi pour l'exercice 2012, le résultat cumulé d'exécution constaté à la clôture de l'exercice s'élève à :

Recettes réelles (a)	0,00	Dépenses réelles (c)	64,58
recettes d'ordre (b)	0,00	Dépenses d'ordre (d)	0,00
Résultat de l'exercice (e) = (a)+(b)-(c)-(d)			-64,58
Excédent reporté (f)			1 891,89
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (e)+(f)			1 827,31

La section de fonctionnement dégage un résultat cumulé de 1 827,31 € en diminution de 3% par rapport au résultat de l'exercice 2011.

Il est rappelé que les opérations d'ordre (amortissement, cessions d'actifs...) contrairement aux opérations réelles ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie. Elles alimentent l'autofinancement.

➤ *Le fonds de roulement*

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la Commune a dégagé au cours du présent exercice. Au 31/12/2012, le fonds de roulement s'élevait à 1 827,31 €.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GRONDIN Toussaint 1^{er} adjoint à la Majorité 16 pour et 3 abstentions. Le Maire ne participe pas au vote.

- **adopte** le compte administratif 2012 du budget annexe des pompes funèbres,
- **autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Affaire n°11: Garantie d'emprunt – SIDR – Opération les Goyaviers.

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de sa politique globale en faveur de l'habitat, la municipalité s'est engagée dans la réalisation d'un vaste programme de construction de logements sociaux.

A ce titre, il précise à l'assemblée que la SIDR, dans le cadre de l'opération « Les Goyaviers » est en charge de la construction de 20 logements individuels, jumelés deux par deux. Chaque logement comprend un abri voiture couvert et une place aérienne dans la parcelle. Le système d'assainissement est du type autonome individuel à la parcelle. L'opération intègre l'eau chaude sanitaire solaire, la réglementation accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'isolation thermique et les ventilations naturelles adaptées au climat humide de la plaine. Un conduit de cheminée sera réalisé afin de permettre aux locataires la pose d'une poêle à bois éventuellement. L'opération est proposée en Prêt Locatif Social.

Pour que les opérations de construction puissent démarrer, il est proposé d'octroyer une garantie d'emprunt à la SIDR pour la construction de cette opération de 20 logements sociaux.

A cet effet, le Maire précise que les caractéristiques du prêt conclu entre la SIDR et la Caisse des Dépôts et Consignations, sont indiquées ci-dessous :

PRET LOCATIF SOCIAL

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de la Plaine des Palmistes accorde sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement des emprunts d'un montant total de 3 073 824,00 € souscrit par la SIDR auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts PLS 2012 et PLS complémentaire sont destinés à financer l'opération suivante :

Nom opération	objet	Commune	Type de prêt	Durée	Montant prêt CDC	Quantité Cmne	Montant garanti Cmne
Goyaviers	Construction 20 PLS	PDP	PLS Construction	40 ans	2 560 315,00	80%	2 048 252,00
Goyaviers	Construction 20 PLS	PDP	PLS complémentaire Construction	40 ans	513 509,00	80%	410 807,20

Caractéristiques des contrats :

PLS

- **Durée de la période de préfinancement** : de 3 à 24 mois maximum
- **Durée de la période d'amortissement** : 40 ans pour le prêt construction
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Index** : Livret A

- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 111 pdb
- **Taux annuel de progressivité** : de 0 à 0,50 maximum
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

PLS Complémentaire

- **Durée de la période de préfinancement** : de 3 à 24 mois maximum
- **Durée de la période d'amortissement** : 40 ans pour le prêt construction
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 104 pdb
- **Taux annuel de progressivité** : de 0 à 0,50 maximum
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Article 2 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions,, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre de ses engagements contractuels, la commune s'engage o en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre, en renonçant au bénéfice de discussion ainsi qu'au recours avant paiement visé par l'article 2316 du code civil et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le présent engagement de garantie est consenti pour une durée expirant après le complet remboursement des sommes dues.

Article 3 : Le Conseil municipal autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et la SIDR

Article 4 : Le Maire est autorisé à signer les conventions afférentes qui seront passées entre la commune et la SIDR, et le cas échéant, les avenants y afférents.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

Observations :

Monsieur Marc Luc BOYER et Monsieur Jean Claude ARHEL quittent la séance.

Affaire n°12 : Fête des Goyaviers – Fixation de la rémunération des hôtesse

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'organisation de la 25^{ème} édition de la Fête des Goyaviers qui aura lieu du 14 au 16 juin prochain il est nécessaire de procéder au recrutement d'hôtesse qui auront pour mission notamment :

- d'accueillir les invités lors de l'inauguration officielle,
- d'orienter et renseigner les visiteurs,
- de veiller de manière générale au bon déroulement de la manifestation,
- d'animer les stands tenus par la ville.

Par délibération en date du 29 mai 2008, le Conseil municipal a autorisé le Maire a procédé à des recrutements de personnels, pour les besoins occasionnels de la collectivité.

Mais il n'avait pas été déterminé le niveau de rémunération des personnes non titulaires recrutées sur le fondement de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il est proposé un barème de rémunération forfaitaire comme indiqué ci-dessous :

Emploi	Nombre	Durée	Rémunération
Hôtesse	8	5 jours	550,00 € net/personne

Il est à noter que les modalités pratiques de recrutements seront précisées dans le contrat de travail.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **approuve** le recrutement de 8 hôtesse ;
- **approuve** le principe de la rémunération forfaitaire ;
- **approuve** le montant de la rémunération forfaitaire comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- **autorise** le Maire à signer les contrats de travail ;
- **autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Observations :

Aucune remarque

Affaire n°13 : Subvention en faveur du secteur économique – Attribution d’une aide indirecte.

Le Maire informe l’assemblée que le kiosque des Capucines situé à proximité de l’Hôtel de Ville au début de l’Avenue du Stade a été victime d’un cambriolage, avec un fort préjudice pour l’exploitant.

Ce dernier, par courrier en date du 6 mai 2013, a sollicité la Commune, propriétaire des locaux, afin que celle-ci suspende le recouvrement des loyers.

Il est proposé de répondre favorablement à cette sollicitation. L’intervention de la Commune pourrait ainsi permettre à ce que cette activité commerciale de proximité, qui est aujourd’hui en danger, soit sauvegardée.

Le Maire rappelle à l’assemblée que l’intervention de la Commune en faveur du tissu économique est fortement encadrée par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a consacré la Région comme chef de file en matière de développement économique.

Néanmoins, la réglementation (article L 2251-3 du CGCT) autorise l’attribution d’une aide indirecte par la commune.

A cette fin, il est proposé que la Commune exonère, pour une durée de 6 mois, l’exploitant du paiement de son loyer, à compter de la date du cambriolage.

Le Maire indique que le montant total de cette exonération s’élève à 912,00 €.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l’unanimité.

- **approuve** le principe de l’attribution d’une aide indirecte exceptionnelle à M. HAMON,
- **approuve** le dispositif d’aide indirecte au travers de l’exonération des loyers pour une durée de 6 mois,
- **fixe** le montant de cette aide indirecte à 912,00 €,
- **autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à signer les documents se rapportant à cette affaire.

- **Observations :**
Aucune remarque

Affaire n°14 : Concours de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une piscine et à la création d'un centre d'entraînement et de formation en altitude - Rémunération des membres non élus du jury.

Par délibération en date du 9 août 2012, le conseil municipal a validé le programme de l'opération relatif à la construction d'une piscine et à la création d'un centre d'entraînement et de formation en altitude.

Afin de mener à bien ce vaste projet, il s'est avéré nécessaire de lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre selon les dispositions des articles 24, 70 et 74 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un concours sur esquisse.

Conformément à l'article 70 du Code des Marchés Publics, l'examen des candidatures et des prestations remises dans le cadre de ce concours sera faite par un jury de concours.

Outre les membres élus par le Conseil Municipal, le jury présidé par le Maire ou son représentant est composé :

- de 5 personnes extérieures à la collectivité ayant une qualification professionnelle identique à celle exigée aux candidats pour participer au concours ;
- de 4 personnalités extérieures à la collectivité présentant un intérêt particulier au regard de l'opération.

Il est proposé au Conseil d'indemniser les membres extérieurs du jury de concours pour leur participation à hauteur d'un montant forfaitaire plafonné de 300 € T.T.C par présence à chaque séance de jury.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **approuve et autorise** l'indemnisation des membres extérieurs du jury tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **autorise** le Maire, ou à défaut l' élu délégué à la commande publique, à signer tout acte se rapportant à cette affaire.

Observations :

Monsieur le Maire précise que c'est un projet qui nécessite beaucoup de temps de travail. Ce programme est au stade de la mise en place par :

- le choix du jury pour présenter les esquisses. 34 groupements d'architectes ont participé (architectes d'Espagne, d'Italie et des Comores...). 4 candidats ont été retenus et ils vont travailler pendant ces deux mois afin de présenter pour début septembre le meilleur dossier.

Puis il annonce que sera présenté pour le conseil de septembre ou octobre le projet dans sa globalité. Il rappelle que ce projet est chiffré à 17 millions et comme la commune n'a pas le financement nécessaire pour un projet de cette ampleur, elle sollicitera le Centre National de Développement Sportif (CNDS) et la Région, qui jusqu'à ce jour accompagne la commune dans ses projets.

**Affaire n°15 : Mise à bail à construction de terrain dans la zone artisanale- AC 492
(lot.1)- FONTAINE Jean Wilfrid – « Chez Will Grillados »**

La collectivité a été sollicitée par le gérant de « chez Will Grillados », Monsieur FONTAINE Jean Wilfrid, pour pouvoir disposer d'un terrain susceptible d'accueillir son activité de préparation de plats cuisinés, dans le secteur de la zone artisanale. Ce dernier a évalué son besoin en foncier à environ 500 m².

Sur le secteur de la zone artisanale, la commune lui a proposé une parcelle de 500 m² et ce dernier a accepté.

Ainsi, une estimation des domaines a été demandée avec les conditions suivantes :

- La durée du bail est de 25 ans.
- La construction devient propriété du bailleur en fin de bail sans indemnité pour le preneur.
- La construction projetée par le preneur a été évaluée par ce dernier à 55 000 €.

Les domaines ont ainsi évalué le prix du loyer à 668 €/an, l'estimation est jointe en annexe.

Le projet du preneur consiste à la construction d'un local artisanal, dont les plans sont joints en annexe de la présente, pour la préparation de plats cuisinés.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **approuve** la conclusion du bail à construction avec Monsieur FONTAINE Jean Wilfrid « chez Will Grillados » au prix fixé par les domaines, soit 668 € par an,

- **autorise** le Maire ou en son absence son adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation du bail à construction dans les conditions énoncées, ci-dessus.

Observations :

Monsieur le Maire retrace l'historique de la zone artisanale, zone qui était en « friche » et que progressivement depuis 2008, la commune a installé plusieurs artisans dans cette zone comme : GBG, la Quincaillerie, l'Aluminium et bientôt Will Grillados. La commune est en train de donner vie à une zone qui était « morte ». Puis il souligne le travail qui sera fait par l'atelier CORPOLED, travail qui attirera des visiteurs sur la Plaine. Et aussi avec l'installation de l'ACI Goyavier, atelier qui travaille le bois de Goyavier. Il souligne que c'est l'équipe actuelle qui participe au développement du village.

Affaire n°16 : Permission de voirie pour le réseau de téléphonie – Fixation des montants de redevance

Les opérateurs de télécommunications sont titulaires d'un droit de passage autorisé préalablement par l'autorité gestionnaire de la voirie communale sous la forme d'une permission de voirie, par principe précaire et révocable en vertu du régime de droit commun applicable au domaine public.

A ce titre, l'usage du domaine public routier communal donne lieu à la perception d'une redevance d'occupation domaniale dans le respect du principe d'égalité entre tous les opérateurs.

Conformément aux articles R.20-51 à R.20-53 du code des postes et communications électroniques, le tarif des redevances doit être fixé par le Conseil Municipal.

Pour 2013, pour le domaine public routier communal, les montants des redevances dues par les opérateurs de communications électroniques s'élèvent à :

- 40 € par km et par artère pour les installations souterraines,
- 53,33 € pour celles aériennes
- 26,66 € par m² au sol pour les autres installations.

Pour le domaine public non routier communal, les montants plafonds des redevances en 2013 dues par les opérateurs de communications électroniques s'élèvent à :

- 1 333,19 € par km et par artère pour les installations souterraines et aériennes
- 866,57 € par m² au sol pour les autres installations.

Ces montants sont révisés au 1^{er} janvier de chaque année, conformément à l'article R.20-53 du code précité.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **approuve** le tarif des redevances cité ci-dessus,

- **autorise** le Maire ou en son absence son adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires concernant la permission de voiries dans les conditions tarifaires énoncées, ci-dessus.

Observations :

Aucune remarque

Affaire n°17 : Convention de partenariat entre l'association Komité Animasyon é Fèt et la Commune de La Plaine des Palmistes.

La fête des goyaviers aura lieu du 14 au 16 juin prochain. Les objectifs poursuivis au travers ce temps fort pour la commune sont :

- rapprocher tous les acteurs économiques locaux du grand public,
- redynamiser des métiers liés à l'agriculture (production et transformation de goyaviers, élevage, horticulture...),
- promouvoir les divers produits et faciliter les ventes,
- promouvoir des associations qui militent pour le goyavier (notamment « les producteurs nout' goyavier »...),
- fédérer la population palmi-plainoise autour d'un événement d'envergure régional.

Pour la réalisation de cet événementiel, la commune, en tant que principale organisatrice, développe des partenariats d'ordre privé et public au titre desquels celui institué depuis plusieurs années maintenant avec l'association Komité Animasyon é Fèt (KAF).

Le Maire rappelle que l'objet social de l'association est la mise en œuvre de la politique d'animation dans la commune et des programmes de développement y afférents ; l'organisation de fêtes, de manifestations, d'événementiels locaux à caractère économique et/ou touristique; la participation à des missions extérieures, à des fins de promotion et de formation dans le domaine de l'animation ; le soutien aux réceptions protocolaires de la collectivité.

Afin de renforcer et préciser les conditions de la relation partenariale entre la collectivité et l'association, il convient pour cette édition 2013 de formaliser leur collaboration dans le cadre d'une convention (jointe en annexe) qui précise les engagements de chacun :

- Pour le KAF :
 - o participer à l'organisation générale en partageant son expérience,
 - o prendre en charge la gestion des hôtesse (tenues vestimentaires, coordination des missions pendant la manifestation ...),
 - o différentes dépenses annexes liées à l'organisation matérielle de la manifestation.
- Pour la Commune : assurer l'organisation générale et sa mise en œuvre.
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **approuve** les termes de la convention de partenariat avec l'association Komité Animasyon é Fèt,
- **autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à procéder à sa signature et tous documents se rapportant à cette affaire.

Observations :

Aucune remarque

Affaire n°18 : Convention de partenariat entre la Société CHAN OU TEUNG et la Commune de La Plaine des Palmistes.

Dans le cadre de la 25^{ème} édition de la fête des Goyaviers qui aura lieu les 14, 15 et 16 juin 2013, la municipalité souhaite renouveler son partenariat avec la société CHAN OU TEUNG qui est une entreprise qui participe activement à la promotion et à la valorisation du goyavier, notamment au travers de la création et la vente d'une limonade à base de goyavier.

Cette collaboration entre la Commune et cet opérateur économique confère à la fête des Goyaviers, au-delà de son caractère festif, une dimension économique indéniable.

Les valeurs des deux entités convergeant, la société CHAN OU TEUNG souhaite apporter une contribution pour la réussite de la Fête des Goyaviers, manifestation de dimension régionale, et parallèlement contribuer à la réussite des différentes animations programmées dans l'année à La Plaine des Palmistes.

Dans le cadre d'un partenariat :

La société CHAN OU TEUNG s'engage à :

- soutenir la communication de la Fête des Goyaviers : habillage de la RN3 et du site de la manifestation par des banderoles, des supports visuels amovibles ...
- communiquer sur les dates de la Fête des Goyaviers dans la presse écrite,
- mettre à disposition de la collectivité 2 200 litres de limonades pour la durée de la convention.

La commune de La Plaine des Palmistes s'engage à :

- associer l'image de la Société CHAN OU TEUNG à ses supports de communication (affiches, cartons d'invitation, programmes, T-Shirts, banderoles),
- mettre à disposition de la Société CHAN OU TEUNG à titre gracieux un emplacement avec chapiteau (4m x 4m) pour la promotion de son produit COT Pulp' goyavier,
- faciliter la visibilité de la limonade COT sur le site de la Fête des Goyaviers.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **approuve** les termes de convention de partenariat avec la société CHAN OU TEUNG,
- **autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à procéder à sa signature et tous documents se rapportant à cette affaire.

-

Observations :

Monsieur le Maire souligne que c'est une façon pour la commune de donner une grande ampleur à cette fête, qui a commencé sur un parking qui s'étend sur 1,5 ha aujourd'hui et qui se classe dans les 5 meilleurs podiums. Pour la prochaine édition la commune envisage plusieurs changements afin de donner à cette fête une autre dimension :

- Mise en place du paiement pour l'entrée de la fête ;
- Organiser la fête sur plusieurs jours (souhait des forains et de la population). Puis il informe qu'il a proposé à la société « COT » que le « COT » ne reste pas un produit de saison mais qu'il soit sur les étals toute l'année. Une réflexion est en cours afin d'installer une unité de production (industriel ou autre...) pour la transformation du produit.

Affaire n° 19 : Convention de partenariat entre la Commune de La Plaine des Palmistes et Réunion 1^{ère}.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le théâtre Guy Agénor est géré en régie depuis 2012.

Il précise que la volonté de la municipalité est de faire de cet outil de promotion et de diffusion de la culture, un espace qui soit pleinement approprié par la population de notre territoire.

Pour atteindre l'objectif de faire de ce théâtre la « Maison culturelle » des palmyriens, il importe au préalable, au-delà de la définition de la programmation, de développer une stratégie de communication captive.

C'est ainsi qu'il est proposé qu'un partenariat avec Réunion Première Radio soit mis en œuvre afin d'assurer la promotion des activités portées par ce théâtre.

Enfin, le Maire précise qu'à terme l'ambition de la municipalité est de faire de cet outil un haut lieu de la culture pour tout le bassin de la micro-région Est, qui est dépourvu de ce type de structure.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **approuve** les termes de convention de partenariat avec Réunion 1^{ère}.
- **autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Observations :

Monsieur le Maire précise que c'est un partenariat avec Réunion 1^{ère} qui vise à faire connaître à travers les émissions de jeux, la Plaine des Palmistes.

Affaire n°20 : Projet de semaine de la coéducation, du lundi 17 juin au vendredi 21 juin 2013.

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'éducation est une priorité de la politique de la municipalité et qu'à ce titre toutes les actions en faveur de son développement sont entreprises.

L'action de la commune dans ce domaine est basée sur le principe que l'éducation est l'affaire de tous, à savoir entre autre :

- les parents dans le cadre du cercle familial,
- les enseignants et plus largement la communauté éducative dans le milieu scolaire,
- le milieu associatif au travers des actions menées sur le territoire notamment en matière culturelle et sportive.

C'est dans le cadre de cette pluralité d'acteurs poursuivant un objectif commun que la commune a initié un temps fort d'animation sur le thème de la coéducation qui s'est déroulé en mai 2012 sur une semaine.

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler cette année la « Semaine de la coéducation » qui sera placée sous le thème « un esprit sain dans un corps sain ».

La Marraine de cette 2^{ème} édition sera Madame Dominique DAMBREVILLE, responsable du Centre Académique de Lecture et d'Ecriture de la Montagne (C.A.L.E.).

Seront présents et acteurs de la semaine, le CCAS, la crèche, la restauration scolaire, les écoles Claire HENOU et Les Myosotis, l'U.S.E.P.

Le coût total de l'ensemble de la manifestation n'excèdera pas 8 000 €.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **valide** le principe de la semaine de la coéducation,
- **impute** la dépense au chapitre 011,
- **autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Observations :

Monsieur le Maire demande à Madame DELATRE la possibilité de revoir la journée du lundi 17 juin 2013, pour le démarrage de la semaine de la coéducation car les agents du service technique sortent tout juste de la fête du goyavier les 3 jours (14, 15 et 16 juin 2013).

Madame DELATRE propose le lundi 17 juin 2013 à 14h30.

Affaire n°21 : Modification de l'organigramme des services : Information du Conseil municipal

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a soumis pour avis au Comité Technique, réuni le 21 mai 2013, la modification de l'organigramme des services de la collectivité. Celui-ci a émis un avis favorable.

Cette modification de l'organisation des services consiste principalement en la création d'un 4^{ème} pôle de services, le Pôle Ressources, qui vient s'ajouter aux trois autres pôles existants :

- le Pôle des affaires générales et des moyens internes,
- le Pôle Aménagement Travaux,
- le Pôle Vie Locale.

Le nouveau pôle a été créé afin d'assurer la coordination de l'ensemble des ressources internes vers la production de services qui seront alloués aux autres pôles en charge de la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques.

Le nouvel organigramme prend également en compte la création de la Maison du Goyavier qui est rattaché au service du Développement touristique sous la direction du Pôle Vie Locale.

Enfin, et pour plus grande efficacité et une organisation optimale de la Direction Générale des Services, le Secrétariat général est rattaché directement à l'assistante du Directeur Général des Services.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **prend acte** du nouvel organigramme de la collectivité.

Observations :

Monsieur le Maire profite pour présenter Monsieur Gérald DENAGE nouvellement nommé Directeur du Pôle Ressources et souligne qu'il a une autre méthode de travail pour la gestion financière de la commune, qui est plus intéressante.

Affaire n°22 : Fêtes des goyaviers 2013 : Adoption du plan de financement.

Il est rappelé à l'assemblée que dans le cadre de la 25^{ème} édition de la Fête des Goyaviers qui se déroulera du 14 au 16 juin 2013, la Région Réunion et la CIREST pourraient apporter une participation financière à la commune au titre du soutien aux manifestations à caractère économique.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses (HT)	Recettes (HT)
Fête des Goyaviers : 269 910 €	Région Réunion : 50 000 € CIREST : 20 000 € Participation Communale : 199 910 €
Total 269 910 €	Total 269 910 €

Appelé à en délibérer, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus,
- **impute** la recette au chapitre 74,
- **autorise** le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous actes se rapportant à cette affaire.

Observations :

Aucune remarque

---ooOoo---

Affaire n°23 : Mise à disposition d'un panneau d'information de type LED : Convention de partenariat avec la société CORPOLED

Pour faire face à un besoin de la municipalité en termes de support de communication, notamment pour la 25^{ème} édition de la Fête des Goyaviers la municipalité, a entrepris la recherche de partenariat.

La société Corpoled installée sur le territoire communal dans la zone Artisanale a proposé ainsi un panneau d'information de type LED qui est un produit innovant à la réunion.

Ce panneau qui permet de composer des messages au choix et de les modifier aussi souvent et facilement que souhaité, présente les caractéristiques suivantes :

- dimension 4x3 m modulable,
- projection de textes, d'images, d'animations vidéo,
- projection en directe possible
- possibilité de moduler les présentations (partie en image et partie en texte)

La société Corpoled s'engage à mettre gracieusement à disposition de la commune ce panneau pour un essai d'une durée de 3 mois.

L'implantation envisagée est le balcon de l'Hôtel de Ville et toute autre emplacement présentant un intérêt certain pour la diffusion d'information.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **approuve** les termes de convention de partenariat avec la société Corpoled,
- **autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à procéder à sa signature et tous documents se rapportant à cette affaire.

Observations :

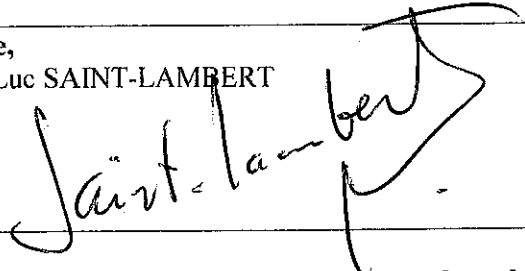
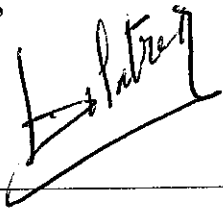
Aucune remarque

Le Maire clôture la séance.

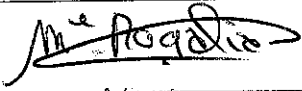
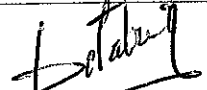

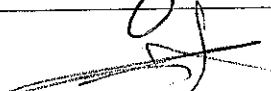
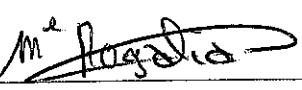
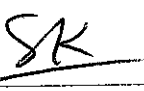
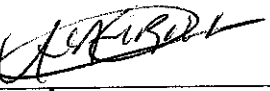



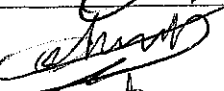
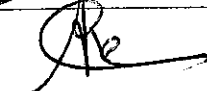
Le maire remercie l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2013 est levée à 19h00.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal dans sa séance du 14 août 2013, approuve le présent procès-verbal.

Le Maire, M. Jean Luc SAINT-LAMBERT 	La secrétaire de séance, Mme DELATRE Joëlle 
--	--

Les membres du Conseil Municipal

GRONDIN Toussaint – 1 ^{er} Adjoint	
DELATRE Joëlle – 2 ^{ème} Adjointe	
PADRE Christophe – 3 ^{ème} Adjoint	
BOYER Joseph – 4 ^{ème} Adjoint	
MOGALIA Mélissa – 5 ^{ème} Adjointe	
K'BIDI Sylvie – 6 ^{ème} Adjointe	
CHAMBINA Eric – 7 ^{ème} Adjoint	
JACQUIN Marie Jeanne - 8 ^{ème} Adjointe	
BEGE André – Conseiller Municipal	
THIBURCE Marie Héliette – Conseillère Municipale	
COCHARD André - Conseiller Municipal	
ASSERPE Jean-François – Conseiller Municipal	
FONTAINE Sabrina - Conseillère Municipale	



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOUT DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°2 : Réforme des rythmes scolaires :
organisation des activités périscolaires.
Information du conseil municipal**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 17

Absents : 8

Arrivé en cours de séance : 1

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe – André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale – André COCHARD conseiller municipal – Jean-François ASSERPE conseiller municipal – Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal –

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale – Eric MANDERE conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal.

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 2 : Réforme des rythmes scolaires : organisation des activités périscolaires. Information du Conseil municipal.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires instituée par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la municipalité a fait le choix de sa mise en œuvre à la rentrée d'août 2013, à l'instar de trois autres communes de la Réunion.

Les principes qui régissent la réforme du Ministre de l'Education Nationale Vincent PEILLON est de limiter la durée journalière de présence des élèves en situation d'enseignement jugée trop importante mais de garder le même temps hebdomadaire d'enseignement.

En effet, depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde. Or, cette forte concentration du temps d'enseignement est jugée inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires. Ce constat est unanimement partagé, des scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant aux enseignants, en passant par les parents d'élèves. Il est constaté dans le même temps que les résultats des écoliers français se dégradent dans tous les classements internationaux.

La réforme des rythmes scolaires poursuit donc avant tout un objectif pédagogique : mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire.

Les nouveaux rythmes scolaires conduiront ainsi à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, à un allègement de la journée de classe de 45 minutes et à la programmation des séquences d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Ils permettront également une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire : les élèves pourront accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives et demeureront pris en charge au minimum jusqu'à l'heure actuelle de fin de la classe (15h30) si leurs parents le souhaitent.

Ces activités périscolaires, organisées par la commune, seront pensées en articulation avec le projet d'école et contribueront à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants.

La réforme institue par conséquent une neuvième demi-journée de classe. La commune a opté pour le mercredi matin de 8h à 11h.

Les temps scolaire et périscolaire s'organiseront de la manière suivante à compter du 19 août prochain :

Jours	Temps scolaires	Pause méridienne	Temps scolaires	Temps périscolaires
Lundi	8h00-11h30	11h 30-13h00	13h00-14h45	14h45-15h30
Mardi	8h00-11h30	11h 30-13h00	13h00-14h45	14h45-15h30
Mercredi	8h00-11h00			
Jeudi	8h00-11h30	11h 30-13h00	13h00-14h45	14h45-15h30
Vendredi	8h00-11h30	11h 30-13h00	13h00-14h45	

Les activités qui seront dispensées pendant les temps périscolaires sont diverses : sportives, culturelles, artistiques, ludiques.

Dans cette perspective, la commune a fait appel au monde associatif du territoire. Et c'est ainsi qu'elle a naturellement sollicité l'Office Municipal de la Jeunesse et des Loisirs (l'OMJL), qui dispensait déjà des activités périscolaires après 15h30 et le mercredi, pour l'accompagner dans la mise en œuvre de la réforme afin de lui faire bénéficier de son expérience dans ce domaine et de ses ressources en personnel, détenteurs des qualifications professionnelles indispensables pour l'animation des divers ateliers qui seront mis en place pour le bien-être et l'épanouissement des élèves.

D'autres associations, telle que l'Office Municipal des Sports et Maill'Arts de Bourbon, apporteront leur contribution tout au long de l'année à l'animation des activités périscolaires.

La commune, pour sa part, a recruté deux emplois d'avenir et a dédié spécifiquement du personnel de divers services aux activités périscolaires dans le cadre d'un redéploiement interne. Des aménagements d'horaires seront nécessaires pour permettre au personnel communal, détenteur des diplômes nécessaires à l'encadrement des activités, de s'associer à l'effort collectif visant à la réussite de la mise en œuvre de la réforme, dès cette année.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à la Majorité par 17 voix pour et 2 oppositions :

- **Prend acte** des modalités d'organisation de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sur le territoire ;
- **Approuve** le partenariat avec l'Office Municipal de la Jeunesse et des Loisirs et des toutes les associations qui apportent leur contribution à cet effort collectif ;
- **Autorise** le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Jean-Luc SAINT-LAMBERT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOUT DEUX
MILLE TREIZE**

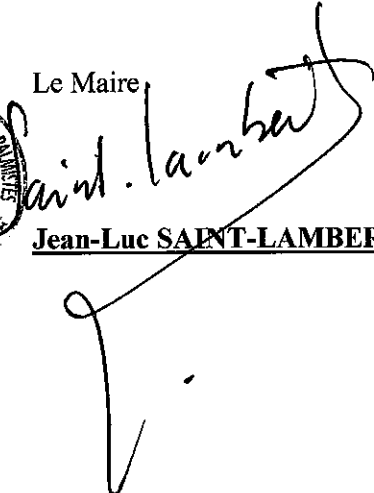
**Affaire n°3 : Composition nouvelle du conseil
communautaire – Proposition de répartition**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **18**

Absents : **8**

Ont voté par procuration: **1**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe - André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale -André COCHARD conseiller municipal - Jean-François ASSERPE conseiller municipal - Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal - Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale - Eric MANDERE conseiller municipal - Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 3 : Composition nouvelle du Conseil Communautaire - Proposition de répartition

Le Maire informe l'assemblée que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée relative à la réforme des collectivités territoriales, a prévu à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014, une élection des délégués communautaires au suffrage universel, ainsi que des nouvelles règles concernant la composition des conseils communautaires.

Il précise que s'agissant de la composition du conseil municipal, le nombre de sièges à pourvoir est fixé par le tableau III de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en fonction de la taille démographique de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Il est à noter que la loi prévoit pour les communautés d'agglomération et les communes, dans le cadre d'un accord amiable à la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux, la possibilité de fixer et de répartir le nombre de sièges des délégués communautaires, sous réserve du respect des règles suivantes :

- le nombre total des sièges ne peut excéder de plus de 25 % celui des sièges qui seraient attribués au tableau III de l'article L.5211-6-1 du CGCT,
- chaque commune devra disposer au minimum d'un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de 50 % des sièges,
- cette répartition devra tenir compte de la population de chaque commune.

Les délibérations concernant la répartition des sièges (accord local ou règle proportionnelle) doivent intervenir avant le 31 août 2013 ; année précédant le renouvellement général des conseils municipaux.

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, que lors de sa séance du 20 juin 2013, le conseil communautaire a délibéré en faveur d'une répartition d'accord local fixant une répartition des sièges garantissant, l'absence de perte de sièges de représentant pour l'ensemble des communes de la CIREST, par rapport à la situation actuelle.

En application du principe légal de représentation à la plus forte moyenne et au vu des données de recensement communiquées par l'INSEE (populations légales millésimées 2010 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2013), la répartition des 48 sièges s'établira comme suit :

COMMUNES	Population	Nombre de sièges actuels	Nombre de sièges après les élections de 2014
Bras-Panon	11 725	5	4
Saint-André	53 955	14	23
Saint-Benoit	35 063	12	14
Sainte-Rose	6 806	3	2
Salazie	7 510	3	3
La Plaine des Palmistes	5 213	3	2
TOTAL	120 272	40	48

Cette répartition entrainerait une perte d'un siège pour 3 communes, par rapport à la situation actuelle :

- 4 sièges de conseillers communautaires, au lieu de 5 actuellement pour la commune de Bras-Panon,
- 2 sièges de conseillers communautaires, au lieu de 3 actuellement pour les communes de Sainte-Rose et de la Plaine des Palmistes.

Afin de maintenir le niveau de représentation de ces trois communes, le Maire informe que le bureau communautaire a proposé de faire application, au sein de la Communauté d'Agglomération, de la possibilité de majorer le nombre maximum initial de sièges, prévue par l'article L.5211-6-1 du CGCT, en augmentant de 3 (trois) ce nombre de sièges de conseillers communautaires, soit un passage de 48 à 51 sièges (+6.25 %) comme suit :

Tableau de répartition des sièges au sein de la CIREST :

COMMUNES	Population	Nombre de sièges sans application de la possibilité de majoration	Nombre de sièges avec application d'un taux de majoration de 6.25 %
Bras-Panon	11 725	4	5
Saint-André	53 955	23	23
Saint-Benoît	35 063	14	14
Sainte-Rose	6 806	2	3
Salazie	7 510	3	3
La Plaine des Palmistes	5 213	2	3
TOTAL	120 272	48	51

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à la Majorité par 17 voix pour et 2 abstentions :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.5211-6-1 ;

- **Adopte** la proposition de répartition ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE

Jean-Luc SAINT-LAMBERT



Jean-Luc Saint-Lambert



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOUT DEUX
MILLE TREIZE**

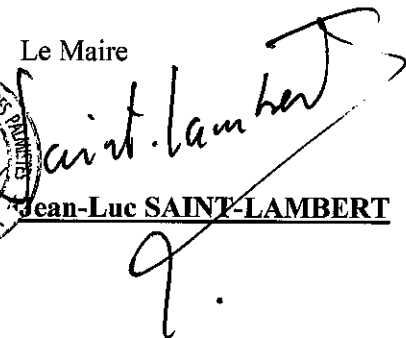

**Affaire n°4 : Affaire Commune de la Plaine des
Palmistes c/ Marc Luc BOYER : Représentation
de la Commune**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le
nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de
présents est de : 18

Absents : 8

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT


L'an deux mille treize le quatorze août 2013 à dix-
sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine
des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le
Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances
sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-
LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire –
Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe
PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème
adjoint - Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie
K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème
adjoint - Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe -
André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette
THIBURCE conseillère municipale - André
COCHARD conseiller municipal - Jean-François
ASSERPE conseiller municipal - Marthe PAYET
conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller
municipal - Jean Marc ROBERT – conseiller
municipal - Marc Luc BOYER – conseiller municipal
- Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal -
Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale -
Eric MANDERE conseiller municipal - Pasanti
SEVOU – conseillère municipale - Sabrina
FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique
VICTOIRE – conseillère municipale - Marie
Micheline VELIA conseillère municipale - Michel
LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe
BUTCHLE conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint
GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème
adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

**Affaire n° 4: Affaire Commune de la Plaine des Palmistes c/ Marc Luc BOYER :
Représentation de la Commune.**

Il est rappelé à l'assemblée que l'opposition municipale a intenté un recours devant le tribunal administratif contre une décision du Maire de ne pas publier un article jugé calomnieux dans le journal municipal.

Le tribunal administratif de la Réunion, par jugement en date du 20 juin 2012, a annulé la décision du Maire de ne pas publier le dit article et en a ordonné la publication.

Un appel a été formé contre ce jugement devant la cour administrative d'appel de Bordeaux.

Parallèlement à la procédure devant la juridiction administrative, et toujours dans le cadre de la demande de parution de cet article litigieux, le Maire Monsieur Jean-Luc Saint-Lambert a porté plainte contre x entre les mains de Madame la doyenne des juges d'instruction pour des faits de diffamation et d'injures publiques sur sa personne.

Cette procédure devant le juge pénal a eu pour effet la mise en examen de Monsieur Marc Luc Boyer pour :

- « diffamation envers un fonctionnaire, un dépositaire de l'autorité publique ou un citoyen chargé d'un service public par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique » et
- « injure publique envers un corps constitué, un fonctionnaire, un dépositaire de l'autorité ou un citoyen chargé d'un service public par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique ».

Ces deux affaires (sur le plan administratif et pénal) étant liées, et compte tenu du caractère intuitu personae de l'affaire devant le juge pénal, il est proposé au conseil municipal de désigner un adjoint au maire qui sera chargé pour cette affaire de représenter la commune devant la cour administrative d'appel de Bordeaux et si nécessaire devant le Conseil d'Etat.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **Désigne** le 1^{er} adjoint au Maire pour représenter la commune dans le cadre de cette affaire ;
- **Autorise** le 1^{er} adjoint ainsi désigné à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Jean-Luc SAINT-LAMBERT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°5 : Affectation du résultat 2012- Budget
Principal**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe – André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale – André COCHARD conseiller municipal – Jean-François ASSERPE conseiller municipal – Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale – Eric MANDERE conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal – Marc Luc BOYER conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 5 : Affectation du résultat 2012 – Budget principal

Le Maire précise que, conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales et à l'instruction M.14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde pouvant être affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le résultat de clôture, de l'exercice 2012, du budget principal de la Commune s'établit de la manière suivante :

- Budget principal :

- * Résultat cumulé de la section de fonctionnement : 1 201 715,85 €
- * Solde d'exécution de la section d'investissement : - 733 053,29 €
- * Restes à réaliser en recette de la section d'investissement : 1 762 655,98 €
- * Restes à réaliser en dépense de la section d'investissement : 1 542 339,22 €
- * Besoin de financement de la section d'investissement : - 512 736,53 €

Ainsi le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'affectation du résultat budgétaire de la section de fonctionnement de la manière suivante :

En recette d'investissement, au compte 1068 : 512 736,35 €, montant nécessaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

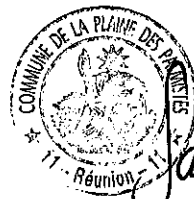
Report en recette de fonctionnement (R002) : 688 979,32 €.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation du résultat comme indiqué ci-dessus,
- **Autorise** le Maire, ou à défaut l'élu délégué aux finances, à signer tous les documents correspondants à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Jean-Luc SAINT-LAMBERT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°6 : Budget supplémentaire 2013 –
Budget principal**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRÉSENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe - André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale - André COCHARD conseiller municipal - Jean-François ASSERPE conseiller municipal - Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale - Eric MANDERE conseiller municipal - Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal - Marc Luc BOYER conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 6 : Budget supplémentaire 2013 – Budget principal

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la poursuite des actions initiées au budget primitif 2013, il est nécessaire d'adopter un budget supplémentaire, qui permettra de parachever le redéploiement ainsi que l'inscription de crédits budgétaires.

Le Maire rappelle que le projet de budget supplémentaire, qui est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, confirme tout l'intérêt de la municipalité pour la mise en œuvre d'une politique de proximité favorisant le vivre ensemble des habitants de la Commune.

Le Maire précise que, conformément aux dispositions de la nomenclature M.14, le budget supplémentaire permet d'une part, d'ajuster les crédits ouverts dans le cadre du budget primitif et d'autre part, de procéder à la reprise des résultats de l'exercice N-1 et des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Sa présentation est identique à celle du Budget primitif, l'assemblée sera amenée à voter les propositions nouvelles ainsi que les restes à réaliser figurant dans le document budgétaire.

Grâce aux résultats du compte administratif 2012, le projet de budget supplémentaire de la collectivité pour l'exercice 2013 s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 873 713,32 € pour la section de fonctionnement et 2 585 392,51 € pour la section d'investissement.

A) Les Dépenses

1) Section de fonctionnement

Charges à caractère général :

Il s'agit au travers de ce poste de dépenses de permettre aux services de la collectivité d'améliorer l'efficacité de leurs actions afin d'être le plus à même de répondre aux attentes de la population.

Par ailleurs, au travers de ce projet de budget supplémentaire, il est nécessaire de procéder à une réallocation des crédits budgétaires au profit de la Maison du Goyavier afin que celle-ci constitue la porte d'entrée touristique de notre bourg.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la Réforme des Rythmes Scolaires, il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires au titre de la Restauration Scolaire afin de faire face à la ½ journée du mercredi matin.

L'ensemble de ces actions justifie une rallonge budgétaire de + **108 000 €**.

Charges de personnel :

Avec un élargissement des activités municipales (crèche, Maison des Goyaviers, réforme des rythmes scolaires) et la revalorisation liée aux avancements de carrière du personnel (échelon et grade), la masse salariale de la collectivité suit une tendance haussière. Parallèlement, en cette période de crise économique, il est important d'utiliser les outils mis à notre disposition par le Gouvernement pour favoriser la cohésion sociale de notre territoire et ce en ayant recours au dispositif d'insertion par l'emploi (emploi d'avenir).

Le montant de l'inscription est de + 532 734 €

Autres de charges de gestion

L'objectif de la municipalité, au travers de ce poste de dépenses, consiste à allouer des crédits supplémentaires aux associations qui participent activement à la mise en place de la réforme du changement des rythmes scolaires.

Par ailleurs, la mise en œuvre de l'action chauffe-eau solaire nécessite d'allouer un crédit supplémentaire au CCAS.

Enfin, l'entrée en vigueur de l'article 18 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013, fait obligation à la collectivité d'assujettir aux cotisations du régime général les indemnités des élus.

Le montant de l'inscription est de + 88 000 €.

Les charges financières

Pour mener à bien son programme d'investissement, la Ville a contracté des emprunts nouveaux au titre du présent exercice. Afin de réduire le coût global du crédit, il a été décidé de rembourser sur des durées infra annuelles une partie du capital et des intérêts de l'ensemble des nouveaux emprunts.

Le montant de l'inscription est de + 10 979,32 €

2) Section d'investissement

Concernant la réalisation de la nouvelle crèche Rita Garsani, il est nécessaire de prévoir les crédits budgétaires dédiés aux mobiliers.

Le montant de l'inscription est de + 264 000 €

Enfin un complément de crédits dédiés au remboursement du capital de la dette doit être inscrit afin de pouvoir faire face aux échéances de l'emprunt mobilisé auprès de l'AFD.

Le montant total de l'inscription est de +46 000 €

B) Les Recettes

1) Section d'investissement

Il s'agit au travers de ce projet de budget supplémentaire d'inscrire les recettes provenant de la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement des équipements du nouvel EAJE de 40 places ainsi que la subvention de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, via le Centre National pour le Développement du Sport, pour l'achat de matériel de gymnastique.

Le montant de l'inscription est de + 130 000 €

Par ailleurs, au titre du Fonds Régional pour le Développement de l'Emploi (FRDE), la Commune a perçu, sur les crédits de l'octroi de mer (46 000 €).

Enfin, comme la réglementation comptable nous l'impose, il y a lieu de pourvoir à la couverture du besoin de financement de l'exercice comptable 2012, par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement en réserve.

Le montant de l'inscription est de + 512 736,53 €

2) Section de fonctionnement

Certaines recettes de fonctionnement doivent être minorées, afin de respecter le principe de la sincérité des inscriptions budgétaires. Ces recettes concernent essentiellement la Prestation Accueil pour la Restauration Scolaire (PARS) - 200 000 €.

De plus, dans le cadre de la réforme liée au rythme scolaire, l'Etat doit nous apporter une dotation spécifique de l'ordre de 80 000 €.

Enfin, dans le cadre de l'opération chauffe-eau solaire, menée en partenariat avec la CIREST, celle-ci doit apporter sa contribution financière à hauteur de 18 000 €.

Le montant de l'inscription est de – 102 000 €

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de la convention de partenariat entre la Ville et le CCAS, il est prévu un remboursement entre les budgets respectifs.

Le montant de l'inscription est de + 188 000 €

Enfin, compte tenu de l'attractivité de notre territoire, le produit des impositions doit être majoré et ce uniquement par le jeu de la revalorisation des bases fiscales.

Le montant de l'inscription est de + 98 734 €

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le budget supplémentaire comme indiqué ci-dessus
- **Autorise** le Maire, ou à défaut l'élu délégué aux Finances, à signer tous les documents correspondants à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres Présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE
Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

(1) Ville de La Plaine des Palmistes AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)
--

Numéro SIRET :

POSTE COMPTABLE :

M14

Budget Supplémentaire (2) voté par nature

BUDGET (3) Budget Ville

ANNEE **2013**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc ...).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales (6)		
	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
	B - Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes (7)		
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
	A2.1 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
	A2.2 - Etat de la dette - Autres dettes		
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		
	A2.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A2.6 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
	A2.7 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
	A2.8 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
	A2.9 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		
	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements		
	A4 - Etat des provisions		
	A5 - Etalement des provisions		
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonc. (3)		
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (3)		
	A8 - Etat des charges transférées		
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.6 - Etat des engagements reçus		
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (4)		
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement		
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
	D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L.2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexes

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

Code INSEE 	Ville de La Plaine des Palmistes	
-----------------------	---	--

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	5 297
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i>)	685,00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère	CIREST
.....	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 676,00	904,00
2	Produit des impositions directes/population	263,00	447,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 779,00	1 124,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 227,00	316,00
5	Encours de dette/population	157,00	896,00
6	DGF/population	304,00	220,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	69,64%	52,60%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		77,50%
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		87,50%
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	96,21%	87,90%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	69,00%	28,10%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,09	79,70%

..... Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios de 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, R 2313-1, R2313-2 et R 5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1),
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec les opérations de l'état III B 3 ;
 - avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2);

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération".

III - Les provisions sont : (4)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (5).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (6) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Indiquer "avec" ou "sans" vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n°du).

(5) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	873 713,32	184 734,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		688 979,32
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		873 713,32	873 713,32

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	310 000,00	822 736,53
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 542 339,22	1 762 655,98
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	733 053,29	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 585 392,51	2 585 392,51

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 459 105,83	3 459 105,83
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Accuse de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-2013-0306-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
A2
Date de réception préfecture : 28/08/2013

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	1 600 000,00		108 000,00	108 000,00	1 708 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 355 000,00		532 734,00	532 734,00	6 887 734,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 009 500,00		88 000,00	88 000,00	1 097 500,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		8 964 500,00		728 734,00	728 734,00	9 693 234,00
66	Charges financières	51 000,00		10 979,32	10 979,32	61 979,32
67	Charges exceptionnelles	110 000,00				110 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 125 500,00		739 713,32	739 713,32	9 865 213,32
023	Virement à la section d'investissement (5)	360 625,00		80 000,00	80 000,00	440 625,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	186 098,00		54 000,00	54 000,00	240 098,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		546 723,00		134 000,00	134 000,00	680 723,00
TOTAL		9 672 223,00		873 713,32	873 713,32	10 546 936,32

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEEES **10 546 936,32**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
70	Produits des services, du domaine et ventes.	131 500,00		188 000,00	188 000,00	319 500,00
73	Impôts et taxes	6 154 723,00		98 734,00	98 734,00	6 253 457,00
74	Dotations et participations	2 874 000,00		-102 000,00	-102 000,00	2 772 000,00
75	Autres produits de gestion courante	210 000,00				210 000,00
013	Atténuations de charges					
Total des recettes de gestion courante		9 370 223,00		184 734,00	184 734,00	9 554 957,00
76	Produits financiers	2 000,00				2 000,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00				50 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		9 422 223,00		184 734,00	184 734,00	9 606 957,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	250 000,00				250 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		250 000,00				250 000,00
TOTAL		9 672 223,00		184 734,00	184 734,00	9 856 957,00

+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEEES **10 546 936,32**

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

430 723,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201306-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	745 600,00	437 940,75			1 183 540,75
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	849 400,00	190 869,79	264 000,00	264 000,00	1 304 269,79
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours	4 906 147,00	913 528,68			5 819 675,68
	Total des opérations d'équipement	6 501 147,00	1 542 339,22	264 000,00	264 000,00	8 307 486,22
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement	24 500,00				24 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	190 000,00		46 000,00	46 000,00	236 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	214 500,00		46 000,00	46 000,00	260 500,00
45X-1	Total des op. Pour compte de tiers (8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 715 647,00	1 542 339,22	310 000,00	310 000,00	8 567 986,22
040	Op. d'ordre de transferts entre sections (4)	250 000,00				250 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	250 000,00				250 000,00
	TOTAL	6 965 647,00	1 542 339,22	310 000,00	310 000,00	8 817 986,22

	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	733 053,28
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 551 039,51

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 148 924,00	1 762 855,98	130 000,00	130 000,00	6 041 579,98
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 650 000,00				1 650 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	5 798 924,00	1 762 855,98	130 000,00	130 000,00	7 691 579,98
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	520 000,00		46 000,00	46 000,00	566 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)			512 736,53	512 736,53	512 736,53
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00				100 000,00
	Total des recettes financières	620 000,00		558 736,53	558 736,53	1 178 736,53
45X-2	Total des op. pour le compte de tiers (8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	6 418 924,00	1 762 855,98	688 736,53	688 736,53	8 870 316,51
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	360 625,00		80 000,00	80 000,00	440 625,00
040	Op. d'ordre de transferts entre sections (4)	186 098,00		54 000,00	54 000,00	240 098,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	546 723,00		134 000,00	134 000,00	680 723,00
	TOTAL	6 965 647,00	1 762 855,98	822 736,53	822 736,53	9 551 039,51

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 551 039,51

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	430 723,00
--	-------------------

- (1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

Accusé de réception en préfecture
974-219740055-20130828-DCM08-201306-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception en préfecture : 28/08/2013

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	108 000,00		108 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	532 734,00		532 734,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	88 000,00		88 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	10 979,32		10 979,32
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions		54 000,00	54 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		80 000,00	80 000,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	739 713,32	134 000,00	873 713,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

873 713,32

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	46 000,00		46 000,00
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	437 940,75		437 940,75
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	454 869,79		454 869,79
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)	913 528,68		913 528,68
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	1 852 339,22		1 852 339,22

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

733 053,29

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 585 392,51

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

Accusé de réception en préfecture
974-219740063-20130828-DCM18-201306-
DE 11
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception en préfecture : 28/08/2013

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	188 000,00		188 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	98 734,00		98 734,00
74	Dotations et participations	-102 000,00		-102 000,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		184 734,00		184 734,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	688 979,32
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	873 713,32
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	46 000,00		46 000,00
13	Subventions d'investissement	1 892 655,98		1 892 655,98
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		54 000,00	54 000,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		80 000,00	80 000,00
024	Produit des cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement - Total		1 938 655,98	134 000,00	2 072 655,98

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	512 736,53
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 585 392,51
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.

- (3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Hors chapitres "opérations d'équipement"
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.
En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201306-
PE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 600 000,00	108 000,00	108 000,00
6042	Achat prestation de service	58 000,00		
605	Achat matér., équip, trav.	85 000,00		
60611	Eau et assainissement	25 000,00		
60612	Electricite	40 000,00	21 400,00	21 400,00
60618	Autres fournitures	2 100,00		
60621	Combustible	6 500,00		
60622	Carburants	48 000,00		
60623	Alimentation	310 000,00	58 000,00	58 000,00
60628	Autres fournitures	7 000,00	1 000,00	1 000,00
60628FD	Autres fourn fete des goyaviers		600,00	600,00
60628MD	Autres fourn maison du goyavier		2 000,00	2 000,00
60631	Fourn d'entretien	24 000,00		
60632	Petits équipements	34 000,00		
60633	Fournitures de voiries	1 000,00		
60636	Vetements de travail	28 000,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	25 000,00	1 500,00	1 500,00
6065	Livres bibliotheque	14 000,00		
6068	Fournitures diverses	7 000,00		
611	Contrat prestation service	219 500,00		
611FDG	Contrat prestat° service fete d goyavier		13 000,00	13 000,00
6135	Locations mobilières	50 000,00		
61521	Entretien des terrains	31 000,00		
61522	Entretien batiments	60 000,00		
61523	Entretien voies et reseaux	16 000,00		
61551	Entret materiel roulant	47 000,00		
61558	Entretien autres biens	9 000,00		
6156	Maintenance materiels	34 000,00		
616	Primes assurances	100 000,00		
6182	Doc generale et technique	10 000,00		
6184	Frais de sejour er de stage	5 500,00		
6185	Frais de colloques et séminaires		2 000,00	2 000,00
6188	Autres frais divers		500,00	500,00
6225	Ind gestion rm/regie	1 700,00		
6226	Honoraires	8 100,00		
6227	Frais actes et contentieux	25 000,00		
6231	Annonces et insertions	10 000,00		
6232	Fetes et ceremonies	50 000,00		
6232FDG	Fetes et ceremonies fete des goyaviers		5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimes	13 000,00		
6237	Publications	20 000,00		
6238	Frais de relations publiques	2 500,00		
6247	Transports collectifs	20 000,00		
6251	Voyages/deplacements	9 000,00		
6256	Frais mission stage agent	7 000,00		
6257	Receptions	15 000,00		
6261	Frais affranchissement	9 000,00		
6262	Frais telecommunications	65 000,00		

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201306-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6281	Cotisations municipales	3 100,00		
6282	Frais gardiennage église	10 000,00		
63512	Taxes foncières	31 000,00		
6358	Autres droits	4 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 355 000,00	532 734,00	532 734,00
6331	Versement de transport	68 500,00		
6332	Fnal 0,10 %	4 000,00		
6336	Cot au cnfpt et au cdg	46 000,00		
64111	Remuneration pers titulaire	1 150 000,00		
64112	Nbi supplement familiale	35 000,00		
64118	Autres indemnités	610 000,00		
64131	Rem pers journ permanent	1 650 000,00	497 734,00	497 734,00
64168	Remuneration ces	1 200 000,00		
6451	Cot ss patronale tit	630 000,00		
6453	Cot caisse de retraite	395 000,00		
6454	Cotisations aux assedic	190 000,00		
6458	Cotisations autres organ.sociaux	44 000,00	20 000,00	20 000,00
6472	Alloc familiale tit	15 000,00		
64731	Alloc. chômage versées direct.	10 000,00		
6475	Medecine du travail	15 000,00		
6478	Autres charges sociales diverses	80 000,00		
64831	Autres indemnités aux agents	168 000,00		
6488	Autres charges de personnel	44 500,00	15 000,00	15 000,00
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	1 009 500,00	88 000,00	88 000,00
6531	Indemnités élus cot ouv	125 000,00	20 000,00	20 000,00
6532	Frais mission maire/adj	2 500,00		
6533	Cot irc pat indemnités élus	4 500,00		
6535	Formation maire/adjoints	5 000,00		
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	10 000,00		
6553	Cot service incendie	105 000,00		
657361	Subvention caisse des écoles	40 000,00		
657362	Subv. ccas	140 000,00	36 000,00	36 000,00
6574	Subventions associations	566 500,30	32 000,00	32 000,00
658	Charges de la gestion courante	10 999,70		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = (011+012+014+65+656)		8 964 500,00	728 734,00	728 734,00

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	51 000,00	10 979,32	10 979,32
66111	Interets regles a echeance	40 000,00	10 979,32	10 979,32
66112	Icne	1 000,00		
668	Autres charges financières	10 000,00		
67	Charges exceptionnelles (c)	110 000,00		
6714	Bourses et prix	35 000,00		
673	Titres annules	25 000,00		
678	Autres charges exceptionnelles	50 000,00		
68	Dotations aux provisions (d) (6)			
022	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		9 125 500,00	739 713,32	739 713,32

023	Virement à la section d'investissement	360 625,00	80 000,00	80 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)	186 098,00	54 000,00	54 000,00
6811	Dotations amortissement	186 098,00	54 000,00	54 000,00

TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT **546 723,00** **134 000,00** **134 000,00**

043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (10)			

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE **546 723,00** **134 000,00** **134 000,00**

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre) **9 672 223,00** **873 713,32** **873 713,32**

RESTES A REALISER N-1 (11)

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **873 713,32**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice=	
Montant des ICNE de l'exercice N-1=	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
 (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation").
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations des charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	131 500,00	188 000,00	188 000,00
70311	Concessions cimetiére	1 500,00		
7067	Regie cantine	130 000,00		
70841	Budgets annexes,ccas		188 000,00	188 000,00
73	Impôts et taxes	6 154 723,00	98 734,00	98 734,00
73111	Contributions directes	1 395 723,00	98 734,00	98 734,00
7331	Taxe d'enl.ordures ménag	4 000,00		
7336	Regie marche forain	15 000,00		
7372	Taxe sur carburant	840 000,00		
7373	Octroi de mer	3 800 000,00		
7381	Taxe d'enregistrement	50 000,00		
7388	Autres taxes diverses	50 000,00		
74	Dotations et participations	2 874 000,00	-102 000,00	-102 000,00
7411	Dotation forfaitaire	1 200 000,00		
74121	Dotation aménagement	300 000,00		
74127	Dotation nationale perequation	110 000,00		
746	Dotat° globale decentralisation	7 000,00		
74718	Autres participations	800 000,00		
7475	Groupements de coll.		18 000,00	18 000,00
7478	Participation caf pars	400 000,00	-120 000,00	-120 000,00
74833	Etat comp. taxe professionnelle	2 000,00		
74834	Etat comp taxes fonciéres	25 000,00		
74835	Etat comp taxe habitation	30 000,00		
75	Autres produits de gestion courante	210 000,00		
752	Revenus des immeubles	80 000,00		
758	Produits gestion courante	130 000,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = 70+73+74+75+013		9 370 223,00	184 734,00	184 734,00

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Propositions nouvelles (3)
76	Produits financiers (b)	2 000,00		
768	Autres prod financiers	2 000,00		
77	Produits exceptionnels (c)	50 000,00		
7788	Produits exceptionnels divers	50 000,00		
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		9 422 223,00	184 734,00	184 734,00

042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6),(7),(8)</i>	<i>250 000,00</i>		
722	<i>Travaux en régie</i>	<i>250 000,00</i>		
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (9)</i>			
60315	<i>Variation des stocks des terrains à aménager</i>			
7133	<i>Variation des en-cours de production de biens</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		250 000,00		

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	9 672 223,00	184 734,00	184 734,00
---	---------------------	-------------------	-------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	
+	
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
873 713,32	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice=	
Montant des ICNE de l'exercice N-1=	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
- (8) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	745 600,00		
2031	Frais d'études et de recherches	725 600,00		
205	Concessions et droits similaires	20 000,00		
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	849 400,00	264 000,00	264 000,00
2111	Terrains nus	304 000,00	110 000,00	110 000,00
2158	Autres matériels et outillages	11 000,00		
2182	Matériel de transport	234 400,00		
2183	Matériel bureau & informatique	100 000,00	1 500,00	1 500,00
2184	Mobilier	100 000,00	8 500,00	8 500,00
2188	Autres immobilisations	100 000,00	144 000,00	144 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)	4 906 147,00		
2313	Constructions - immobilisations en cours	3 898 647,00		
2315	Installat° techniques	1 007 500,00		
	Total des opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	6 501 147,00	264 000,00	264 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	24 500,00		
1313	Subvent° transférable département	24 500,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	190 000,00	46 000,00	46 000,00
1641	Remboursement d'emprunts	190 000,00	46 000,00	46 000,00
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	214 500,00	46 000,00	46 000,00

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		6 715 647,00	310 000,00	310 000,00

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)</i>	250 000,00		
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>			
	<i>Charges transférées (9)</i>	250 000,00		
2313	<i>Constructions - immobilisations en cours</i>	100 000,00		
2315	<i>Installat° techniques</i>	150 000,00		
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		250 000,00		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	6 965 647,00	310 000,00	310 000,00
---	---------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (11)	1 542 339,22
-----------------------------------	---------------------

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	733 053,29
--	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 585 392,51
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. 4 IB - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 148 924,00	130 000,00	130 000,00
1321	Subventions de l'état		10 000,00	10 000,00
1322	Subventions région	3 613 924,00		
13251	Subvent° de groupements de collectivités	500 000,00		
13258	Groupements de collectivités		120 000,00	120 000,00
1342	Amendes de police	35 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 650 000,00		
1641	Remboursement d'emprunts	1 650 000,00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		5 798 924,00	130 000,00	130 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	520 000,00	558 736,53	558 736,53
10222	F.c.t.v.a	470 000,00		
10223	Taxes aménagement	50 000,00		
10228	Etat et établissements nationaux		46 000,00	46 000,00
1068	Prélèvements/recettes fonct		512 736,53	512 736,53
138	Autres subventions d'investiss. non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à (BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
024	Produits des cessions d'immobilisation	100 000,00		
024	Produits des cessions	100 000,00		
Total des recettes financières		620 000,00	558 736,53	558 736,53

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES		6 418 924,00	688 736,53	688 736,53
-----------------------------------	--	---------------------	-------------------	-------------------

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	360 625,00	80 000,00	80 000,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6), (7)</i>	186 098,00	54 000,00	54 000,00
28181	<i>Instal géné agencements et aménag divers</i>	1 384,97		
28182	<i>Amortissement matériel de transport</i>	82 516,96		
28183	<i>Matériel de bureau & informatique</i>	29 253,24		
28184	<i>Mobilier</i>	32 195,23		
28188	<i>Autres (immobilisations corporelles)</i>	40 747,60	54 000,00	54 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		546 723,00	134 000,00	134 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		546 723,00	134 000,00	134 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		6 965 647,00	822 736,53	822 736,53
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				1 762 655,98
				+
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 585 392,51

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
 (2) cf. Modalités de vote, I-B
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
 (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Accusé de réception en préfecture
 974 219740065-20130020-DCM00-2013-06-
B3
 Date de télétransmission : 28/08/2013
 Date de réception préfecture : 28/08/2013

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
	DEPENSES		a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	

RESULTAT = (c + d) - (a + b)

Excédent de financements si positif

Besoin de financement si négatif

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
-----	---------	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES													
	Total cumulé des dépenses de fonctionnement	21 000,00	7 383 413,32	105 000,00	677 500,00	132 800,00	18 000,00	176 000,00			1 351 500,00		9 865 213,32
	Total dépenses de l'exercice	21 000,00	7 383 413,32	105 000,00	677 500,00	132 800,00	18 000,00	176 000,00			1 351 500,00		9 865 213,32
	Restes à réaliser-reports												

RECETTES REELLES

	Total cumulé des recettes de fonctionnement	2 398 457,00	7 103 500,00		10 000,00					80 000,00		15 000,00	9 606 957,00
	Total des recettes de l'exercice	2 398 457,00	7 103 500,00		10 000,00					80 000,00		15 000,00	9 606 957,00
	Restes à réaliser-reports												

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201306-DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES									
ELEMENTS DU BILAN									
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION									
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)									
IV									
A1									

(2)	Libellé	Non ventilables 01	Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	8 Action économique	TOTAL
-----	---------	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES													
	Total cumulé des dépenses d'investissement	733 053,29	1 492 174,54	3 353 161,83	360 000,00	416 000,00	388 641,55	2 438 008,30	370 000,00	260 500,00	9 551 039,51		
	Opérations financières		238 000,00										
	Equipements municipaux (2)		848 900,00	3 110 119,00	360 000,00	416 000,00	111 000,00	1 549 128,00	370 000,00	6 765 147,00			
	Equipements non municipaux (CJ204) (3)												
	Dépenses d'ordre												
	Total des dépenses de l'exercice	733 053,29	1 084 900,00	3 110 119,00	360 000,00	416 000,00	111 000,00	1 823 628,00	370 000,00	250 000,00	8 008 700,29		
	Restes à réaliser-reports		407 274,54	243 042,83			277 641,55	614 380,30			1 542 339,22		

RECETTES REELLES

	Total cumulé des recettes d'investissement	2 728 736,53	1 404 572,60	3 669 211,95	240 000,00	10 000,00	718 328,43	99 467,00	8 870 316,51
	Recettes de l'exercice	2 728 736,53	635 000,00	3 373 924,00	240 000,00	10 000,00	120 000,00		7 107 660,53
	Restes à réaliser-reports		769 572,60	295 287,95			598 328,43	99 467,00	1 762 655,98

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexes (L.2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) ou biens de la structure intercommunale.

(3) ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201306-DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1

Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 04)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total des dépenses de fonctionnement	701 723,00	7 383 413,32	105 000,00	677 500,00	132 800,00	18 000,00	176 000,00			1 351 500,00		10 545 936,32
Dépenses réelles	21 000,00	7 383 413,32	105 000,00	677 500,00	132 800,00	18 000,00	176 000,00			1 351 500,00		9 865 213,32
011 Charges a caractère general		693 500,00		415 000,00	47 000,00	18 000,00				534 500,00		1 708 000,00
012 Charges de personnel & frais assimilés		5 762 434,00		222 500,00	85 800,00					817 000,00		6 887 734,00
66 Autres charges gestion	10 000,00	766 500,00	105 000,00	40 000,00			176 000,00					1 097 500,00
66 Charges financières	11 000,00	50 979,32										61 979,32
67 Charges exceptionnelles		110 000,00										110 000,00
Dépenses d'ordre	680 723,00											680 723,00
023 Virement à sect.inves.	440 625,00											440 625,00
042 Operation ordre section a section	240 098,00											240 098,00

Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
RECETTES												
Total des recettes de fonctionnement	3 087 436,32	7 103 500,00	10 000,00	10 000,00					80 000,00	250 000,00	15 000,00	10 545 936,32
Recettes réelles	2 368 457,00	7 103 500,00	10 000,00	10 000,00					80 000,00		15 000,00	9 806 957,00
70 Produits de gestion cour		189 500,00		130 000,00								319 500,00
73 Impôts et taxes	1 548 457,00	4 690 000,00									15 000,00	6 253 457,00
74 Autres attrib. subvent. participations	800 000,00	2 092 000,00		-120 000,00					80 000,00			2 772 000,00
75 Autres produits de gest.		130 000,00										210 000,00
76 Produits financiers		2 000,00										2 000,00
77 Produits exceptionnels	50 000,00											50 000,00
Recettes d'ordre	688 979,32											688 979,32
002 Resultat fonct. reporté	688 979,32											688 979,32
042 Operation ordre section a section												

Date de réception en préfecture : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013
0065-20130828-DCM08-201306-

		IV - ANNEXES		IV
		ELEMENTS DU BILAN		
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
		A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201306-DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

IV									
A1									

Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Total des dépenses d'investissement	733 053,29	1 084 900,00		3 110 119,00	360 000,00	416 000,00		111 000,00		1 823 628,00	370 000,00	8 008 700,29
Dépenses réelles		1 084 900,00		3 110 119,00	360 000,00	416 000,00		111 000,00		1 573 628,00	370 000,00	7 025 647,00
13 Sub. des investissements										24 500,00		24 500,00
16 Emprunts & dettes ass.		236 000,00										236 000,00
20 Immob. incorporelles		20 000,00			50 000,00	405 000,00				270 600,00		745 600,00
21 Immob. corporelles		828 900,00		150 000,00		11 000,00		111 000,00		12 500,00		1 113 400,00
23 Constructions				2 960 119,00	310 000,00					1 266 028,00	370 000,00	4 906 147,00
Dépenses d'ordre	733 053,29									250 000,00		983 053,29
001 Résultat d'investissement reporté	733 053,29											733 053,29
040 Operation ordre section a section										250 000,00		250 000,00

RECETTES

Total des recettes d'investissement	3 409 459,53	635 000,00		3 373 924,00	240 000,00	10 000,00		120 000,00				7 788 363,53
Recettes réelles	2 728 736,53	635 000,00		3 373 924,00	240 000,00	10 000,00		120 000,00				7 107 660,53
024 Produits des cessions		100 000,00										100 000,00
10 Dotations, fonds divers	1 078 736,53											1 078 736,53
13 Sub. des investissements		535 000,00		3 373 924,00	240 000,00	10 000,00		120 000,00				4 278 924,00
16 Emprunts & dettes ass.	1 650 000,00											1 650 000,00
Recettes d'ordre	680 723,00											680 723,00
021 Virement section fonctionnement	440 625,00											440 625,00
040 Operation ordre section a section	240 098,00											240 098,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201306-DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 0

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
(sauf 01 opérations non ventilables)

(2)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale					03 Justice	04 Coopération décentralisée, actions européennes et internationales		TOTAL
		020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	022 Administration générale de l'Etat	023 Informatique, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies		025 Aides aux associations	026 Cimetières et pompes funèbres	
	DEPENSES (3)	6 676 913,02			2 500,00	97 500,00				7 363 413,32
	Dépenses de l'exercice	6 676 913,02			2 500,00	97 500,00				7 363 413,32
011	Charges a caractère general	585 500,00			2 500,00	97 500,00				693 500,00
012	Charges de personnel & frais assimilés	5 762 434,00			2 500,00	97 500,00				5 762 434,00
65	Autres charges gestion	167 999,70								167 999,70
66	Charges financières	50 979,32								50 979,32
67	Charges exceptionnelles	110 000,00								110 000,00
	Restes à réaliser-reports									

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES (3)	7 102 000,00				1 500,00				7 103 500,00
	Recettes de l'exercice	7 102 000,00				1 500,00				7 103 500,00
70	Produits de gestion cour	188 000,00				1 500,00				189 500,00
73	Impôts et taxes	4 690 000,00								4 690 000,00
74	Autres attrib. subvent', participations	2 092 000,00								2 092 000,00
75	Autres produits de gest.	130 000,00								130 000,00
76	Produits financiers	2 000,00								2 000,00
	Restes à réaliser-reports									
	SOLDE	425 086,98			-2 500,00	-97 500,00	-606 500,30	1 500,00		-279 913,32

	DEPENSES (3)	1 492 174,54								1 492 174,54
	Recettes de l'exercice	1 492 174,54								1 492 174,54
16	Emprunts & dettes ass.	236 000,00								236 000,00
20	Immob. incorporelles	20 000,00								20 000,00
21	Immob. corporelles	828 900,00								828 900,00
	Restes à réaliser-reports	407 274,54								407 274,54
	RECETTES (3)	1 404 572,60								1 404 572,60
	Recettes de l'exercice	635 000,00								635 000,00
024	Produits des cessions	100 000,00								100 000,00
13	Sub.des investissements	535 000,00								535 000,00
	Restes à réaliser-reports	769 572,60								769 572,60

INVESTISSEMENT

	DEPENSES (3)	1 492 174,54								1 492 174,54
	Recettes de l'exercice	1 492 174,54								1 492 174,54
16	Emprunts & dettes ass.	236 000,00								236 000,00
20	Immob. incorporelles	20 000,00								20 000,00
21	Immob. corporelles	828 900,00								828 900,00
	Restes à réaliser-reports	407 274,54								407 274,54
	RECETTES (3)	1 404 572,60								1 404 572,60
	Recettes de l'exercice	635 000,00								635 000,00
024	Produits des cessions	100 000,00								100 000,00
13	Sub.des investissements	535 000,00								535 000,00
	Restes à réaliser-reports	769 572,60								769 572,60

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 0

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
(sauf 01 opérations non ventilables)

(2)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale						03 Justice	04 Coopération décentralisée, actions européennes et internationales		TOTAL
		020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux associations		026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subv. globale	
	SOLDE	-87 601,94								-87 601,94	

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201306-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 1

FONCTION 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(2)	Libellé	Sous-fonction 11 Sécurité Intérieure				114 Autres services de protection civile	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, Incendie, secours			
	DEPENSES (3)							
	Dépenses de l'exercice				105 000,00			105 000,00
	65 Autres charges gestion				105 000,00			105 000,00
	Restes à réaliser-reports							

FONCTIONNEMENT

	RECETTES (3)							
	Recettes de l'exercice							
	Restes à réaliser-reports							
	SOLDE							-105 000,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES (3)							
	Dépenses de l'exercice							
	Restes à réaliser-reports							

	RECETTES (3)							
	Recettes de l'exercice							
	Restes à réaliser-reports							
	SOLDE							

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1 - 2

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	Libellé	Sous-fonction 25 Services annexes de l'enseignement				TOTAL
		252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres serv.ann.	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)		677 500,00
Dépenses de l'exercice		677 500,00
011 Charges a caractere general		415 000,00
012 Charges de personnel & frais assimilés		222 500,00
65 Autres charges gestion		40 000,00
Restes à réaliser-reports		

RECETTES (3)		10 000,00
Recettes de l'exercice		10 000,00
70 Produits de gestion cour		130 000,00
74 Autres attrib. subvent. participations		-120 000,00
Restes à réaliser-reports		
SOLDE		-667 500,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		3 353 161,83
Dépenses de l'exercice		3 110 119,00
21 Immob. corporelles		150 000,00
23 Constructions		2 960 119,00
Restes à réaliser-reports		243 042,83

RECETTES (3)		3 689 211,96
Recettes de l'exercice		3 373 924,00
13 Sub.des investissements		3 373 924,00
Restes à réaliser-reports		285 287,96
SOLDE		316 050,12

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 3 CULTURE

(2)	Libellé	30 Services communs	Sous-fonction 31 Expression artistique				Sous-fonction 32 Conservation et diffusion des patrimoines			S/Fonction 32	33 Action culturelle
			311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique	312 Arts plastiques et autres activités artist.	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives		
FONCTIONNEMENT											
DEPENSES (3)											
	Dépenses de l'exercice							132 800,00			
011	Charges a caractère general							132 800,00			
012	Charges de personnel & frais assimilés							47 000,00			
	Restes à réaliser-reports							85 800,00			
RECETTES (3)											
	Recettes de l'exercice										
	Restes à réaliser-reports										
	SOLDE							-132 800,00			
INVESTISSEMENT											
DEPENSES (3)											
	Dépenses de l'exercice										360 000,00
20	Immob. incorporelles										360 000,00
23	Constructions										50 000,00
	Restes à réaliser-reports										310 000,00
RECETTES (3)											
	Recettes de l'exercice										240 000,00
13	Sub. des investissements										240 000,00
	Restes à réaliser-reports										240 000,00
	SOLDE										-120 000,00

Accusé de réception en préfecture
N° 20130828-DCM08-201306-
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception en préfecture : 28/08/2013

	IV
	A1 - 3

(2)	Libellé	TOTAL
-----	---------	-------

DEPENSES (3)		132 800,00
Dépenses de l'exercice		132 800,00
011	Charges a caractere general	47 000,00
012	Charges de personnel & frais assimilés	85 800,00
Restes à réaliser-reports		

RECETTES (3)		
Recettes de l'exercice		
Restes à réaliser-reports		
SOLDE		-132 800,00

DEPENSES (3)		350 000,00
Dépenses de l'exercice		350 000,00
20	Immob. incorporelles	50 000,00
23	Constructions	310 000,00
Restes à réaliser-reports		

RECETTES (3)		240 000,00
Recettes de l'exercice		240 000,00
13	Sub.des investissements	240 000,00
Restes à réaliser-reports		
SOLDE		-120 000,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201306-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1 - 4

FONCTION 4 SPORTS ET JEUNESSE

(2)	Libellé	40 Services communs	Sous-fonction 41 Sports			Sous-fonction 41 Sports		Sous-fonction 42 Jeunesse		TOTAL
			411 Salles de sports, gymnase	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs et de loisirs	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	
FONCTIONNEMENT										
DEPENSES (3)										
	Dépenses de l'exercice									18 000,00
011	Charges a caractère general									18 000,00
										18 000,00
	Restes à réaliser-reports									
RECETTES (3)										
	Recettes de l'exercice									
	Restes à réaliser-reports									
	SOLDE									-18 000,00

FONCTIONNEMENT										
RECETTES (3)										
	Recettes de l'exercice									
	Restes à réaliser-reports									
	SOLDE									-18 000,00

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT										
DEPENSES (3)										
	Dépenses de l'exercice									416 000,00
20	Immob. incorporelles									416 000,00
21	Immob. corporelles									405 000,00
										11 000,00
	Restes à réaliser-reports									
	SOLDE									-18 000,00

INVESTISSEMENT										
RECETTES (3)										
	Recettes de l'exercice									10 000,00
13	Sub. des investissements									10 000,00
										10 000,00
	Restes à réaliser-reports									
	SOLDE									-406 000,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201306-

Date de rétrotransmission : 28/08/2013
Date d'acceptation préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 5

FONCTION 5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(2)	Libellé	Détail de la sous-fonction 51 Santé			Détail de la sous-fonction 52				TOTAL
		510 Services communs	511 Dispensaires et autres établs sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Interventions sociales Serv. à caract. social pour handicap. et Inadaptés	522 Interventions sociales 52 Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence	523 Actions en faveur des personnes en difficultés	

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES (3)		176 000,00						176 000,00	
Dépenses de l'exercice									
65	Autres charges gestion	176 000,00						176 000,00	
Restes à réaliser-reports									

RECETTES (3)									
Recettes de l'exercice									
Restes à réaliser-reports									
SOLDE								-176 000,00	

INVESTISSEMENT									
DEPENSES (3)									
Dépenses de l'exercice									
Restes à réaliser-reports									

RECETTES (3)									
Recettes de l'exercice									
Restes à réaliser-reports									
SOLDE									

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201306-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 6

FONCTION 6 FAMILLE

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
-----	---------	------------------------	--	---	--------------------------	----------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)	
Dépenses de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	
SOLDE	

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)			
Dépenses de l'exercice		388 641,55	388 641,55
20 Immobil. incorporelles	111 000,00		111 000,00
21 Immobil. corporelles	111 000,00		111 000,00
23 Constructions			
Restes à réaliser-reports	277 641,55		277 641,55

RECETTES (3)			
Recettes de l'exercice		718 328,43	718 328,43
13 Sub. des investissements	120 000,00		120 000,00
Restes à réaliser-reports	120 000,00		120 000,00
Restes à réaliser-reports	588 328,43		588 328,43
SOLDE	329 686,88		329 686,88

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201306-DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)		A1 - 7

FONCTION 7 LOGEMENT

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
-----	---------	---------------------------	---------------------------------	----------------------------------	--	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)						
Dépenses de l'exercice						
Restes à réaliser-reports						

RECETTES (3)						
Recettes de l'exercice						
75 Autres produits de gest.						
Restes à réaliser-reports						
SOLDE						
			80 000,00			80 000,00
			80 000,00			80 000,00
			80 000,00			80 000,00
			80 000,00			80 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)						
Dépenses de l'exercice						
Restes à réaliser-reports						

RECETTES (3)						
Recettes de l'exercice						
Restes à réaliser-reports						
SOLDE						

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1 - 8

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	sif 81 Services urbains							sif 82 Aménagement urbain	
		810 Services communs	811 Eaux et assainissement	812 Collecte et traitement des ord.ménag.	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers		820 Services communs
FONCTIONNEMENT										
DEPENSES (3)			25 000,00						1 211 900,00	
Dépenses de l'exercice			25 000,00						1 211 900,00	
011	Charges à caractère general		25 000,00						456 000,00	
012	Charges de personnel & frais assimilés								755 900,00	
Restes à réaliser-reports										

RECETTES (3)									250 000,00	
Recettes de l'exercice									250 000,00	
042	Operation ordre section a section								250 000,00	
Restes à réaliser-reports										
SOLDE			-25 000,00						-961 900,00	

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)					133 804,29				1 010 176,20	
Dépenses de l'exercice					85 000,00				521 028,00	
040	Operation ordre section a section								250 000,00	
13	Sub.des investissements									
20	Immob. incorporelles									
21	Immob. corporelles				85 000,00				12 500,00	
23	Constructions								258 528,00	
Restes à réaliser-reports					48 804,29				489 148,20	

RECETTES (3)										
Recettes de l'exercice										
13	Sub.des investissements									
Restes à réaliser-reports										
SOLDE					-133 804,29				-1 010 176,20	

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	sif 82 Aménagement urbain				830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécif.de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	TOTAL
		822 Voirie communales et routes	823 Espaces verts	824 Autres opérations d'aménagt urbain						
	DEPENSES (3)	17 000,00				97 600,00				1 351 500,00
	Dépenses de l'exercice	17 000,00				97 600,00				1 351 500,00
	011 Charges a caractere general	17 000,00				36 500,00				534 500,00
	012 Charges de personnel & frais assimilés					61 100,00				817 000,00
	Restes à réaliser-reports									

FONCTIONNEMENT

	RECETTES (3)									250 000,00
	Recettes de l'exercice									250 000,00
	042 Operation ordre section a section									250 000,00
	Restes à réaliser-reports									
	SOLDE	-17 000,00				-97 600,00				-1 101 500,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES (3)			323 402,23						2 438 008,30
	Dépenses de l'exercice	970 625,58		295 100,00						1 823 628,00
	040 Operation ordre section a section	922 500,00								250 000,00
	13 Sub.des investissements			24 500,00						24 500,00
	20 Immob. incorporelles			270 600,00						270 600,00
	21 Immob. corporelles									12 500,00
	23 Constructions	922 500,00								1 266 028,00
	Restes à réaliser-reports	48 125,58		28 302,23						614 380,30

	RECETTES (3)									99 467,00
	Recettes de l'exercice									99 467,00
	13 Sub.des investissements									
	Restes à réaliser-reports			99 467,00						99 467,00
	SOLDE	-970 625,58		-223 935,23						-2 338 541,30

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV
A1 - 9

FONCTION 9 ACTION ECONOMIQUE

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agr. et aux ind. agro- alimentaires	93 Aides à l'énergie, aux ind.manuf. et au BTP	94 Aides au commerce et aux serv. marchands	95 Aides au tourismes	96 Aides aux serv. publics (santé, éducat., justice)	TOTAL
-----	---------	------------------------------------	----------------------------	--	--	---	-----------------------------	--	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)	
Dépenses de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	15 000,00
73 Impôts et taxes	15 000,00
Restes à réaliser-reports	
SOLDE	15 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)	
Dépenses de l'exercice	370 000,00
23 Constructions	370 000,00
Restes à réaliser-reports	
SOLDE	-370 000,00

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	
SOLDE	-370 000,00

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGA**

A2.1 - DETTE POUR FINANCER L'EMP

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours
TOTAL	3550 652,56	849 905,61	287 664,46
	400 000,00	117 308,68	59 409,59
	400 000,00	117 308,68	59 409,59
<u>Après des organismes de droit privé</u>	1650 652,56	732 596,93	158 963,62
CREDIT LOCAL DE FRANCE	1372 347,05	556 466,78	133 769,75
CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	278 305,51	176 130,15	25 193,87
<u>Après des organismes de droit public</u>	1500 000,00	0,00	69 291,25
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	1500 000,00	0,00	69 291,25
<u>Dette Provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfère
 (2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article (

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 AUTRES DETTES**

A2.2 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en cha

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	€
DETTE DIRECTE	3550652,56	287664,46	

	IV
ANISME	A2.1

RUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

Dont	
Intérêts (2)	Capital
53 455,84	234 208,62
1 168,09	58 241,50
1 168,09	58 241,50
32 996,50	125 967,12
27 817,87	105 951,88
5 178,63	20 015,24
19 291,25	50 000,00
19 291,25	50 000,00
0,00	0,00

rt du contrat.
368.

Page 1

	IV
	A2.2

ge d'un emprunt)

ette restante
2115696,99

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat (1))	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle	Niveau du taux à la date du vote du budget (8)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
00133403/80027576040 (INV2012)	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	150000	150000	1 : Indice en euro	15 ans		REVISABIL E+2,6000	REVISABIL E+2,6000	0	0,000	2,784	3194,84	0	6,61
40001083984 (DCRCA199701)	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	128305,51	26130,15	1 : Indice en euro	17 ans		8,6000	8,6000	0	0,000	8,600	1963,79	0	0,9
AFD N° CRE 1556-01Y (INV2013)	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	1500000	0	1 : Indice en euro	15 ans		2,5300	2,5300	0	0,000	2,530	19291,25	0	67,24
L102010501T (ENASOUPLESSE)		400000	117308,68	1 : Indice en euro	6 ans		REVISABIL E+0,4000	REVISABIL E+0,4000	0	0,000	0,982	1168,09	0	2,65
MON204650EUR0208308 (ED11/068)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	915000	367052,72	1 : Indice en euro	19 ans		5,2500	5,2500	0	0,000	5,250	18865,83	0	15,81
MPH143224/01:43235001 (DCLF200101)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	457347,05	169414,06	1 : Indice en euro	15 ans		5,6000	5,6000	0	0,000	5,600	8652,04	0	6,79
TOTAL A		3550652,56	849905,61									53455,84	0	100
Barrière simple B														
TOTAL B		0	0							0,000	0,000	0	0	0
Option d'échange C														
TOTAL C		0	0							0,000	0,000	0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5, cas D														
TOTAL D		0	0							0,000	0,000	0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0	0							0,000	0,000	0	0	0
Autres type de structures F														

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat (1))	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant dû
		0	0							0,000	0,000	0	0	0
TOTAL F		0	0									0	0	0
TOTAL GENERAL		3550652,56	849905,61									53465,94	0	100

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

	IV
A2.4	

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Possibilité de remboursement anticipé partiel (8)	Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)			
							Index (4)	Niveau de taux actuariel (5)						
163 Emprunts Obligataires (total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
0013403602756040 (INV2012)	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	27/12/2011	31/12/2012	07/04/2013	1500000	V	REVISABLE	0,184	EURO	T	C			1A
40001063884 (DCRCA189701)	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	10/07/2009	30/09/1997	31/03/1998	12830551	F	FIXE	8,600	EURO	S	P			1A
AFD N° CRE 1556-01Y (INV2013)	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	05/03/2011	31/03/2013	30/09/2011	15000000	F	FIXE	2,530	EURO	S	C			1A
LT02010501T (ENASOUPLESE)		25/05/2009	28/05/2007	28/05/2009	400000	V	REVISABLE	0,582	EURO	A	A			1A
MON204680EUR020308 (ED1/068)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	15/12/2009	15/12/2002	01/03/2009	9150000	F	FIXE	5,250	EURO	T	P			1A
MPH143224/0143235001 (DCLF200101)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	10/07/2009	31/12/2001	01/04/2009	45734705	F	FIXE	5,800	EURO	T	EP			1A
1643 Emprunts en devises (total)														
1644 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

	IV
A2.4	

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										Annuité de l'exercice		ICINE de l'exercice
	Couverture 7 C/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Coût de sortie (7)	Capital	Charges d'intérêt (8)			
						Type	Niveau de taux de l'index (6) à la date de vote (4)						

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201306-DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201306-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV

A2.5

A2.5 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (2)	Année Profil	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (mois)	Périodicité des remboursements (3)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (7)			Indices ou devises pouvant modifier (8)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
								Taux (4)	Index (5)	Taux actuariel (6)	Taux (4)	Index (5)	Niveau de taux		En intérêts	En capital		
Remboursement anticipé avec refinancement de la dette																		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (2)				0	0										0	0	0	0
				0	0				0,000			0,000			0	0	0	0
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (3)				0	0										0	0	0	0
				0	0				0,000			0,000			0	0	0	0

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(4) Indiquer F pour taux fixe, R pour préfixé ou V pour post-fixé pour les taux variables.

(5) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(6) Taux annuel, tous frais compris.

(7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 «intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 658.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.6

A2.6 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert				Instrument de couverture												
	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Index de référence (hors couverture) (2)	Organisme co- contractant	N° de contrat	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de la dette couverte (4)	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Référence de taux de		Montant des commissio ns diverses	Primes éventuelles		
												Type de taux (5)	index de référénc e		Primes payées pour l'achat	Primes reçues pour la vente	
Taux fixe (total)	0	0												0	0	0	0
Taux variable (total)	0	0												0	0	0	0
Taux complexe (total)	0	0												0	0	0	0
	0	0		0										0	0	0	0

(1) Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture.

(2) Mentionner le ou les index.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Pour chaque emprunt, indiquer le montant couvert au 01/01/N.

(5) Indiquer l'indice de référence F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)	A2.6

A2.6 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture					
	Niveau de taux après couverture (1)		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (3)	
	Taux payé	Taux reçu (2)	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de	Après opération de
Taux fixe (total)			0	0		
	0,000	0,000	0	0		
Taux variable (total)			0	0		
	0,000	0,000	0	0		
Taux complexe (total)			0	0		
	0,000	0,000	0	0		

(1) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(2) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

IV

A2.7

A2.7 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (6615)	N - 1 Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n° MOR/INT/89/00071/C du 22/21/89.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.8

A2.8 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

jaccents	Indices sous-	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
Structure (A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	Nombre de produits	6	0	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	849905,61	0	0	0	0	0
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0	0	0	0	0	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0	0	0	0	0	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0	0	0	0	0	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0	0	0	0	0	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture

Page 1

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201306-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

Page 56

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130828-DCM08-201306-
 DE
 Date de télétransmission : 28/08/2013
 Date de réception préfecture : 28/08/2013

**ELEMENTS DU BILAN
 METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
 ETAT DES PROVISIONS
 ETALEMENT DES PROVISIONS**

A3
A4
A5

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur		Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :	
Procédure d'amortissement d'amortissement	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)	
	0		

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.
 (2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provisions pour litiges et contentieux au titre du procès ...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1 - DETAIL DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		440 000,00		46 000,00	46 000,00
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		190 000,00		46 000,00	46 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	190 000,00		46 000,00	46 000,00
1641	Remboursement d'emprunts	190 000,00		46 000,00	46 000,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)					
10	Reversement de dotations et fonds divers				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				

Transferts entre sections = C+ D		250 000,00			
	Reprises sur autofinancement antérieur © (1)				
Charges transférées (D) = E + F + G (1)		250 000,00			
	Travaux en régie (E)	250 000,00			
2313	Constructions - immobilisations en cours	100 000,00			
2315	Installat° techniques	150 000,00			
Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)					
Stocks et en-cours (G)					

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution (3) D001	CUMUL IV
Dépenses	46 000,00	733 053,29	779 053,29

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Ne compléter cette colonne qu'en cas de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses (4)

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
Total					

- (4) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section)

A6.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		1 166 723,00		180 000,00	180 000,00
Ressources propres externes (a)		520 000,00		46 000,00	46 000,00
10222	F.c.t.v.a	470 000,00			
10223	Taxes aménagement	50 000,00			
10228	Etat et établissements nationaux			46 000,00	46 000,00
Autres recettes financières (b)		100 000,00			
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
261	Titres de participation				
27	Autres immobilisations financières (1)				
024	Produits des cessions	100 000,00			
Transferts entre sections (c)		186 098,00		54 000,00	54 000,00
28181	Instal géné agencements et aménag divers	1 384,97			
28182	Amortissement matériel de transport	82 516,96			
28183	Materiel de bureau & informatique	29 253,24			
28184	Mobilier	32 195,23			
28188	Autres (immobilisations corporelles)	40 747,60		54 000,00	54 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	360 625,00		80 000,00	80 000,00

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	Affectation c/1068 (3)	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V
	180 000,00		512 736,53	692 736,53

	Montant
Dépenses financières (IV)	IV 779 053,29
Recettes financières (V)	V 692 736,53
Solde (recettes - dépenses)	VI = V - IV (5) -86 316,76
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(6) (7)	VI + c/2763 + D (5) -86 316,76
Résultat hors charges transférées	V-(II+D001) -86 316,76

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser.
(4) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.
(7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
Total				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)
(1)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires (3)		77	Produits exceptionnels	
014	Atténuation de produits		78	Reprises sur provisions semi-budgétaires(3)	
022	Dépenses imprévues		013	Atténuation de charges	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

.....(1)

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		13	Subventions d'équipement	
16	Emprunts et dettes assimilées		16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées		204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		23	Immobilisation en cours	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)					
...					
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section de fonctionnement	
			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		Recettes issues de la TEOM		
			7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
			Dotation et participations reçues		
			74		
012	Charges de personnel et frais assimilés		Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
			70	Prod. Des services, du domaine et vente div.	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions (3)		78	Reprises sur provisions (3)	
014	Atténuation de produits		013	Atténuation de charges	
022	Dépenses imprévues (3)				
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre intérieur de la section		043	Opé. d'ordre intérieure de la section	
023	Virement à la section d'investissement (4)				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT

(2) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	
A7.2.2	
(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
16...			16...		
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
20...			10...		
21...			13...		
22...					
23...					
26...					
27...					
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.)				
	Autres dépenses éventuelles				
10...	...		20...		
13...	...		21...		
...	...		22...		
			23...		
			26...		
			27...		
45... 1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)				
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
023	Virement à la section d'investissement (4)		021	Virement de la section de fonctionnement (3)	
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT

(2) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)
 Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 0					RECETTES 0				
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/n (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Dépenses nouvelles votées	Total (4)	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes nouvelles votées	Total (4)
					- Financement par le mandant et par d'autres tiers				
					Financement par le mandataire				
					Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N-1 + Recettes nouvelles votées

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV
A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)
Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 0					RECETTES 0				
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/n (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Dépenses nouvelles votées	Total (4)	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/n (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes nouvelles votées	Total (4)
					- Financement par le mandant et par d'autres tiers				
					Financement par le mandataire				
					Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)				

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (4) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées
 Total des recettes = Restes à réaliser N-1 + Recettes nouvelles votées

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des première annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunt	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.3
B1.4
B1.5
B1.6

B1.3 - 8018 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier Immobilier									
	Mobilier Immobilier									
	Mobilier Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest.(1)	Somme nette des parts invest.(2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 1/1/N (budget primitif et supplémentaire) ou au 31/12/N (compte administratif).
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	8018 Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
	TOTAL						

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	TOTAL						
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail Immobilier)						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						

IV - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions ...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au- delà de N+1)

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au- delà de N+1)

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201306-
DE

Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception en préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

B3

B - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

			Code grevé
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Total général
Total général			

IV - ANNEXES

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Chap.	Art. par nature	Libelle de l'article	TCAUE *	TDENS *	TAXE DE SEJOUR	FEDER	Dons et legs grevés d'une affectation*
		RECETTES						
		DEPENSES						
		Reste à employer						

(1) Afin d'isoler les recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou les recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

* Ouvrir une colonne par recette grevée d'une affectation spéciale.

En absence d'affectation spéciale, supprimer l'onglet IV-RECGREV et conserver celui-ci afin de pouvoir éditer un tableau non valorisé correct.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2	0	2	2		2
Directeur général des services	A	1	0	1	1		1
Collaborateur	A	1	0	1	1		1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		46	1	47	37		37
Attaché principal	A	2	0	2	1		1
Attaché	A	4	0	4	2		2
Rédacteur principal 1ère classe	B	1		1	1		1
Rédacteur principal 2ème classe	B	1		1	1		1
Rédacteur	B	9		9	7		7
Adjoint adm principal 1ère classe	C	1		1			
adjoint adm principal 2ème classe	C	1		1			
Adjoint adm 1ère classe	C	5		5	4		4
Adjoint adm 2ème classe	C	22	1	23	21		21
FILIERE TECHNIQUE (c)		84	20	104	71	8	79
Ingénieur principal	A	1		1			
Ingénieur	A	2		2	1		1
Techn principal 1ère classe	B	1		1	1		1
Techn supérieur	B	5		5	4		4
Agent de maîtrise	C	1		1	1		1
Adjoint techn ppal 1ère classe	C	7		7			
Adjoint techn ppal 2ème classe	C	67	20	87	64	8	72
FILIERE SOCIALE (d)		10		14	7		7
Assistant social	B	1		1	1		1
Aux puériculture 1ère classe	C	1		1			
aux puériculture 2ère classe	C	4		4			
Atsem 2ème classe	C	1		1	1		1
Atsem 1ère classe	C	3	4	7	5		5
FILIERE SPORTIVE (g)		2	1	3	2		2
Educateur sportif	B	1	1	2	1		1
Opérateur sportif	C	1		1	1		1
FILIERE CULTURELLE (h)		4	2	6	3		3
Attaché conservat° princ 1ère classe	A	1		1	1		1
assistance conservat° 1ère classe	B	1		1	1		1
assistance conservat°	B	1		1			
Adjoint patrimoine 2ème classe	C	1	2	3	1		1

FILIERE ANIMATION (i)		9		9	1	1	1
Adjoint animation princ. 1ère classe	C	1		1			
Adjoint animation 1ère classe	C	2		2	1		1
Adjoint animation 2ème classe	C	6		6			
FILIERE POLICE(j)		5		5	3		3
Chef de police principal	C	1		1	1		1
Brigadier chef principal	C	1		1			
Brigadier	C	1		1	1		1
Gardien	C	2		2	1		1
EMPLOIS NON CITES (k)							
TOTAL GENERAL (a++b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		161	29	190	129		9

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/JN175/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT.

Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-593 du 26 janvier 1984 etc...

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indice	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)	63			128 633,07		
Agents occupant un emploi non permanent (7)	32			75 838,71		
TOTAL GENERAL	95			204 472,68		

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social

MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : article 3, 1^{er} alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps est inférieure à 50%.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

IV - ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
 (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)				
Détention d'une part du capital	SPLA MARAINA	SPLA MARAINA	SPLA	9036
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...	OMJL OMS ECOLE DE MUSIQUE		Association Association Association	110000€ 113000€ 115000€
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;
 (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
 (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201306-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT (1)
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autre organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait pr TPZ, TPU, TPU + fiscalité traditionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS CE Régies personnalisées					

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière Lotissement Service social et médico-social					

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES
ARRETE ETSIGNATURES


Date de réception en préfecture : 28/08/2013
974-219740065-20130828-DCM08-201306-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	3 206 000,00 %	15,68%	%	502 701,00 %
TFPB	2 710 000,00 %	32,59%	%	883 189,00 %
TFPNB	24 400,00 %	40,30%	%	9 833,00 %
CFE %	%	%		
TOTAL	5 940 400,00 %			1 395 723,00 %

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Saint-Lambert



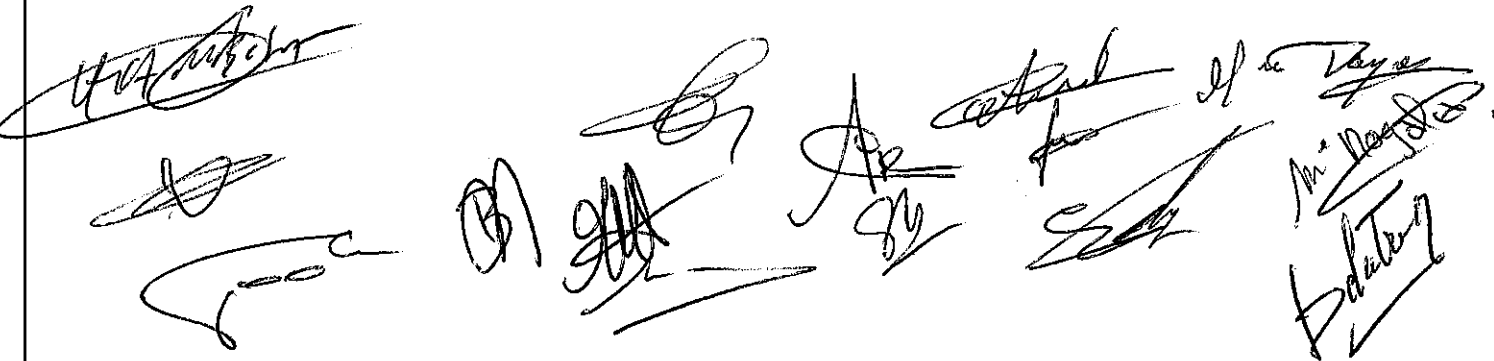
Nombre de membres en exercice 27
 Nombre de membres présents 16
 Nombre de suffrages exprimés 17
 VOTES : Pour 17
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 08 08 2013

Présenté par le *Maire* (1),
 A *Plaine des Palmistes* le *14 août 2013*.
 Le *Maire* (1),

Délibéré par *le conseil municipal* (2), réunion en session
 A le *14 août 2013*
PLAINE DES PALMISTES

Les membres du *CONSEIL MUNICIPAL* (2)



Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le
 A le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°7 : Affectation du résultat 2012 – Budget
annexe d'adduction de l'eau potable**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **16**

Absents : **10**

Ont voté par procuration: **1**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe – André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale – André COCHARD conseiller municipal – Jean-François ASSERPE conseiller municipal – Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale – Eric MANDERE conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal – Marc Luc BOYER conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 7 : Affectation du résultat 2012 – Budget annexe d'adduction de l'eau potable

Le Maire précise que, conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales et à l'instruction M.14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde pouvant être affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le résultat de clôture, de l'exercice 2012, du budget annexe d'adduction de l'eau potable s'établit de la manière suivante :

- Budget annexe d'adduction de l'eau potable :

- * Résultat cumulé de la section de fonctionnement : 324 572,68 €
- * Solde d'exécution de la section d'investissement : 39 384,36 €
- * Restes à réaliser en recette de la section d'investissement : 16 896,00 €
- * Restes à réaliser en dépense de la section d'investissement : 88 581,53 €
- * Besoin de financement de la section d'investissement : - 32 301,17 €

Ainsi le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'affectation du résultat budgétaire de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- En recette d'investissement, au compte 1068 : 32 301,17 €, montant nécessaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.
- Report en recette de fonctionnement (R002) : 292 271,51 €.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation du résultat comme indiqué ci-dessus,
- **Autorise** le Maire, ou à défaut l'élue délégué aux finances, à signer tous les documents correspondants à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres Présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Jean-Luc SAINT-LAMBERT



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201308-
DE

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Date de réception préfecture : 28/08/2013
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°8 : Budget supplémentaire 2013 –
Budget annexe d'adduction de l'eau potable**

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe – André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale – André COCHARD conseiller municipal – Jean-François ASSERPE conseiller municipal – Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale – Eric MANDERE conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal – Marc Luc BOYER conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 8 : Budget supplémentaire 2013 – Budget annexe d'adduction de l'eau potable

Le Maire informe l'assemblée que le projet de budget supplémentaire de l'eau potable pour l'exercice 2013 s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 292 271,51 € pour la section de fonctionnement et 88 581,53 € pour la section d'investissement.

A) Les Dépenses

Section de fonctionnement

En la matière, il s'agit de procéder à un redéploiement de crédits afin de permettre au service d'assurer dans les meilleures conditions ses missions de fourniture, livraison et de gestion du réseau d'eau potable (chapitre 011 : + 55 271,51 €), tout en permettant d'une part, le paiement du personnel (chapitre 012 : + 65 000 €) et d'autre part le remboursement des intérêts liés à la dette (Chapitre 66 : + 10 000 €).

Par ailleurs, il y a lieu d'inscrire des crédits nécessaires à la passation des écritures comptables liées à une admission en non-valeur de 2009 (chapitre 65 : + 5 000,00 €) et des annulations de titres sur les exercices antérieurs (chapitre 67 : + 5 000,00 €).

Section d'investissement

Il s'agit ici de poursuivre les actions initiées l'année dernière et celles qui ont débutées au titre du présent exercice.

B) Les Recettes

Section de fonctionnement.

La recette principale provient du résultat de l'année 2012.

Section d'investissement

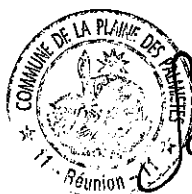
Il s'agit ici de matérialiser la subvention de l'Etat pour la réalisation du Schéma directeur (+36 000 €) tout en procédant à une réduction de l'emprunt inscrit au titre du budget primitif (- 188 000 €) et à la mise en réserve des fonds propres (+ 32 301,17 €).

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le budget supplémentaire de l'adduction d'eau potable.
-
- **Autorise** le Maire, ou à défaut l'élu délégué aux finances, à signer tous les documents correspondants à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE
Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET :	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Ville de La Plaine des Palmistes
-----------------------	---

POSTE COMPTABLE DE : **SAINT-BENOIT**

SERVICE PUBLIC LOCAL

M4 (1)

BUDGET	Budget Supplémentaire	(2)
---------------	------------------------------	------------

BUDGET : (2) SERVICE DES EAUX

ANNEE 2013

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130828-D01M08-201308-
 DE
 Date de télétransmission : 28/08/2013
 Date de réception préfecture : 28/08/2013

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales		
	Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Autres dettes		
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		
	A1.4 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
	A1.6 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
	A1.7 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
	A1.8 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		
	A3.2 - Etalement des provisions		
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		
	A6 - Etat des charges transférées		
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		
	B1.2 Calcul du ratio d'endettement		
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
	B1.4 - Etat des contrats crédit-bail		
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.7 - Etat des engagements reçus		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel		
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-38 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (3)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (4).
 Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (5) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
 (2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.
 (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n°du).
 (4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
 (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	292 271,51	
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		292 271,51
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		292 271,51	292 271,51

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)		32 301,17
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	88 581,53	16 896,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		39 384,36
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		88 581,53	88 581,53

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	380 853,04	380 853,04
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	79 000,00		55 271,51	55 271,51	134 271,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	230 000,00		65 000,00	65 000,00	295 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante			5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses des services		309 000,00		125 271,51	125 271,51	434 271,51
66	Charges financières	32 000,00		10 000,00	10 000,00	42 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00		5 000,00	5 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		351 000,00		140 271,51	140 271,51	491 271,51
023	Virement à la section d'investissement (6)	58 727,56		100 000,00	100 000,00	158 727,56
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	242 172,44		52 000,00	52 000,00	294 172,44
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		300 900,00		152 000,00	152 000,00	452 900,00
TOTAL		651 900,00		292 271,51	292 271,51	944 171,51

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 944 171,51

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	525 000,00				525 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00				3 000,00
Total des recettes de gestion courante		528 000,00				528 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	10 000,00				10 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		538 000,00				538 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	113 900,00				113 900,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		113 900,00				113 900,00
TOTAL		651 900,00				651 900,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 944 171,51

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	339 000,00
---	-------------------

il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) cf IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201308-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

is et des valeurs

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles	87 000,00	9 755,02			96 755,02
21	Immobilisations corporelles	75 000,00				75 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	223 000,00	60 657,75			283 657,75
	Total des opérations d'équipement		18 168,76			18 168,76
	Total des dépenses d'équipement	385 000,00	88 581,53			473 581,53
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	65 000,00				65 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	65 000,00				65 000,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	450 000,00	88 581,53			538 581,53
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	113 900,00				113 900,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	113 900,00				113 900,00
	TOTAL	563 900,00	88 581,53			652 481,53

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
652 481,53

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement	75 000,00	16 896,00	36 000,00	36 000,00	127 896,00
16	Emprunts et dettes assimilées	188 000,00		-188 000,00	-188 000,00	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	263 000,00	16 896,00	-152 000,00	-162 000,00	127 896,00
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (7)			32 301,17	32 301,17	32 301,17
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières			32 301,17	32 301,17	32 301,17
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	263 000,00	16 896,00	-119 698,83	-119 698,83	160 187,17
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	58 727,56		100 000,00	100 000,00	158 727,56
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	242 172,44		52 000,00	52 000,00	294 172,44
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	300 900,00		152 000,00	152 000,00	452 900,00
	TOTAL	563 900,00	16 896,00	32 301,17	32 301,17	613 097,17

+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
662 481,53

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	339 000,00
--	-------------------

- (1) cf IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
- (5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	55 271,51		55 271,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	65 000,00		65 000,00
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00		5 000,00
66	Charges financières	10 000,00		10 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00		5 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		52 000,00	52 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		100 000,00	100 000,00
	Dépenses d'exploitation - Total	140 271,51	152 000,00	292 271,51

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE =

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 292 271,51

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
	Total des opérations d'équipement	18 168,76		18 168,76
20	Immobilisations incorporelles (6)	9 755,02		9 755,02
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	60 657,75		60 657,75
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	88 581,53		88 581,53

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 88 581,53

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation - Total			

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	292 271,80
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	292 271,80

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	52 896,00		52 896,00
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-188 000,00		-188 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (2)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		52 000,00	52 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		100 000,00	100 000,00
	Recettes d'investissement - Total	-135 104,00	152 000,00	16 896,00

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	39 384,36
+	
AFFECTATION AU COMPTE 106	32 301,17
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	88 581,53

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Hors chapitres "opérations d'équipement"
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

SECTION D'EXPLOITATION

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201308-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception en préfecture : 28/08/2013

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	79 000,00	55 271,51	55 271,51
60226	Vêtements de travail		5 000,00	5 000,00
604	Achats études prest.services equip. trav	5 000,00	6 000,00	6 000,00
6042	Prestations de services		3 000,00	3 000,00
6061	Fourn. non stockables (eau, énergie ...)	1 000,00	3 000,00	3 000,00
6062	Produits de traitement	4 600,00	3 000,00	3 000,00
6063	Fourn. d'entretien & petits équipements	2 500,00	6 000,00	6 000,00
60631	Fourn. d'entretien (produits)		300,00	300,00
60632	Fourn. de petits équipements	2 000,00	20 550,00	20 550,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00		
611	Sous traitance générale	10 000,00	100,00	100,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	1 321,51	1 321,51
6137	Red. droit de passage et servitudes dive	1 000,00		
6152	Entretien bâtiments	200,00		
61551	Entretien matériels roulants	3 000,00		
61558	Entretien autres biens mobiliers		1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	33 000,00		
6161	Primes d'assurance	2 000,00		
618	Divers	1 200,00	2 300,00	2 300,00
6182	Documentation générale		200,00	200,00
6231	Annonces & insertions		3 500,00	3 500,00
6257	Receptions	5 000,00		
6262	Frais de telecommunications	2 000,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	230 000,00	65 000,00	65 000,00
6332	Cotisations f.n.a.l	200,00		
6336	Cotisations c.d.g	3 000,00		
6411	Salaires, appointements, commissions	150 000,00	55 000,00	55 000,00
6414	Autres indemnités lhts	2 100,00		
6451	Cotisations a l'urssaf	52 700,00	1 000,00	1 000,00
6453	Cotisations caisses de retraites	10 000,00	3 000,00	3 000,00
6454	Cotisation assedic	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00		
6478	Cheque déjeuner	1 000,00	1 000,00	1 000,00
014 (7)	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante		5 000,00	5 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables		5 000,00	5 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		309 000,00	125 271,51	125 271,51
66	Charges financières (b)	32 000,00	10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts emprunts et dettes	31 000,00	5 000,00	5 000,00
66112	Ice	1 000,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés s/ex. antérieur	10 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions (d) (9)			

SECTION D'EXPLOITATION

2013
 Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130828-DCM08-201308-
 DE
 Date de télétransmission : 28/08/2013
 Date de réception préfecture : 28/08/2013

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
022	Dépenses Imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		351 000,00	140 271,51	140 271,51

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	58 727,56	100 000,00	100 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (11) (12)	242 172,44	52 000,00	52 000,00
6811	Dot. amort. s/immob. incorp. & corporell	242 172,44	52 000,00	52 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		300 900,00	152 000,00	152 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		300 900,00	152 000,00	152 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		651 900,00	292 271,51	292 271,51

RESTES A REALISER N-1 (13)	
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	292 271,51

Détail du calcul des ICNE au compte 6612 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	5 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.
- (2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
- (6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.
- (8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (11) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	525 000,00		
70111	Vente de l'eau aux abonnés	513 000,00		
7068	Frais de remise en eau	12 000,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00		
758	Produits divers de gestion courante	3 000,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = 013+70+73+74+75		528 000,00		
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	10 000,00		
778	Autres produits exceptionnels	10 000,00		
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		538 000,00		

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8) (9)	113 900,00		
777	Quote part subv. inv. viree cpte resulta	113 900,00		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		113 900,00		

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (-Total des opérations réelles et ordres)	651 900,00		
--	-------------------	--	--

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	
+	
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	292 271,51
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	292 271,51

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	87 000,00		
2031	Frais d'études	87 000,00		
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	75 000,00		
2188	Acquis ^o matériels divers	75 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)	223 000,00		
2315	Installat ^o mat. et outillage technique	223 000,00		
	Total des opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	385 000,00		

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	65 000,00		
1641	Emprunts	65 000,00		
18	Compte de liaison : affectation (Ba, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	65 000,00		

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			

TOTAL DES DEPENSES REELLES	450 000,00		
-----------------------------------	-------------------	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8)</i>	113 900,00		
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	113 900,00		
13913	<i>Subvention d'investissement</i>	113 900,00		
	<i>Charges transférées</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		113 900,00		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	563 900,00		
---	-------------------	--	--

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	88 581,53

+	
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	

=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	88 581,53

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. I - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (8) Le compte 15... 2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement	75 000,00	36 000,00	36 000,00
1311	Subvention etat -ole renouvel. rés. aep	75 000,00	36 000,00	36 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	188 000,00	-188 000,00	-188 000,00
1641	Emprunts	188 000,00	-188 000,00	-188 000,00
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		263 000,00	-152 000,00	-152 000,00

10	Dotations, fonds divers et réserves		32 301,17	32 301,17
1068	Excedents de fonctionnement capitalises		32 301,17	32 301,17
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation(BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières			32 301,17	32 301,17

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES		263 000,00	-119 698,83	-119 698,83
-----------------------------------	--	-------------------	--------------------	--------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) cf. I - Modalités de vote I-B.
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section d'exploitation	58 727,56	100 000,00	100 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)	242 172,44	52 000,00	52 000,00
28031	Amortissement immo incorporelles	10 712,00		
28032	Amortissement frais r.d	4 546,02		
281311	Amort. bat. d'exploitation	86 930,79		
281351	Amortissement	12 195,92		
28151	Amort immob réseaux	929,88		
281531	Amortissement reseau adduction d'eau	101 725,97		
28182	Amortissement	10 269,50		
28183	Amortissement	10 319,62		
28184	Amortissement acquisition mobilier	1 194,00		
28188	Amortissement	3 348,74	52 000,00	52 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION		300 900,00	152 000,00	152 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		300 900,00	152 000,00	152 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		563 900,00	32 301,17	32 301,17
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				16 896,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				39 384,36
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				88 581,53

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 102
LIBELLE : Reparations reseaux

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (5)	Montant (5)
	DEPENSES	82 759,94	a 18 168,76		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours		18 168,76			
2315	Installat° mat. et outillage technique		18 168,76			

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affect.		
23 Immobilisations en cours		
Autres		

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	
Excédent de financement si positif	-18 168,76
Besoin de financement si négatif	18 168,76

(1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES DETTES	A1.1

A1.1 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices Dettes pour location - ventes Dettes pour location - acquisitions Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiaires	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
TOTAL A														
Barrière simple B														
TOTAL B														
Option d'échange C														
TOTAL C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E														
Autres types de structures F														
TOTAL F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1: Indices zone euro / 2: Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3: Ecart indice zone euro / 4: Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5: Ecarts d'indices hors zone euro / 6: Autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 688.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.3

A1.3 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt.	Nominale (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N			
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel (5)								
163 Emprunts obligataires (total)																	
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits (total)																	
1641 Emprunts en euros (total)																	
1643 Emprunts en devises (total)																	
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)																	
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)																	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)																	
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)																	
1678 Autres emprunts et dettes (total)																	
168 Emprunts et dettes assimilés (total)																	
1681 Autres emprunts (total)																	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)																	
1687 Autres dettes (total)																	
TOTAL GENERAL																	

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1. (Cl. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (suite)

A1.3

A1.3 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie de sortie (7)	Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (6)		Capital	Charges d'intérêt (8)	
163 Emprunts obligataires (total)												
...												
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits (total)												
1641 Emprunts en euros (total)												
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
TOTAL GENERAL												

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « Détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1. (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple A-1 ; C-3)

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couvertures éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (Intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.4

A1.4 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (4)		Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dt au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (5)	Taux Initial		Taux à la date du vote du budget			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en(10) intérêts	IC-NE de l'exercice
	Année	Profil						Type de taux (6)	Index (7) actuariel	Type de taux (6)	Index (7)	Niveau de taux (9)			
Total des dépenses au c/ 166															
Refinancement de la dette (2)															
...															
...															
...															
Total des recettes au c/166															
Refinancement de la dette (3)															
...															
...															
...															

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
 (2) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts de refinancement.
 (4) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autre.
 (5) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.
 (6) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (7) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).
 (8) Taux annuel, tous frais compris.
 (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau du taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (10) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130828-DCM08-201308-DE
 Date de télétransmission : 28/08/2013
 Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles				
	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Index de référence (hors couverture) (2)	Organisme co-contractant	N° de contrat	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de la dette couverte (4)	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Référence de taux		Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
												Type de taux (5)	Index de référence (2)			
Taux fixe (total)																
Taux variable simple(total)																
Taux complexe (total)																
Total																

(1) Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture.

(2) Mentionner le ou les index.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Pour chaque emprunt, indiquer le montant couvert au 01/01/N.

(5) Indiquer l'indice de référence : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130828-DCM08-201308-DE
 Date de télétransmission : 28/08/2013
 Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture				Catégorie d'emprunt (3)	
	Niveau du taux après couverture (1)		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Taux payé	Taux reçu (2)	Charges c/688	Produits c/768		
Taux fixe						
Taux variable simple						
Taux complexe						
Total						

(1) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(2) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(3) Catégorie d'emprunt (Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)		A1.6

A1.6 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)						
Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N - 1		Encours restant du au 01/01/N
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 BILLETS de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n° NOR/INT/89/0007/IC du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.7

A1.7 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201308-

Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES				IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE				A2.1	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME					
A2.1 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)					
REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL	1121942,98	832531,91	94483,39	30282,67	64190,72
Aucun des organismes de droit public	471842,48	172386,6	46900,0	8077,71	37822,76
CREDIT LOCAL DE FRANCE	457347,05	169414,06	45251,11	8552,04	36396,07
CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	14585,93	2972,54	1649,38	226,67	1423,72
Aucun des organismes de droit public	650000	660145,31	47582,28	21204,96	26987,63
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	650000	660145,31	47582,28	21204,96	26987,63
Dettes Provenant d'émissions obligataires des : émissions publiques ou privées	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0

(1) Il s'agit des dettes de la collectivité ou un établissement public acceptant de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour celui-ci transfert de contrôle.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 et des intérêts échués dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 652.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201308-DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130828-DCM08-201308-
 DE **IV**
 Date de télétransmission : 28/08/2013
 Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES
A2.2

A2.2 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
DETTE DIRECTE	1121942,98	94463,39	768351,19

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A														
4000108884 (DCRGA199701)	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	14985,93	2972,54	1 : indice en euro	17 ans		8,6000	8,6000	0	0,000	8,600	225,67	0	0,28
GRE1501-01M (FORAGEBRASPITON)	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	650000	660145,31	1 : indice en euro	19 ans		3,2000	3,2000	62053	0,000	3,200	21204,96	0	80,6
MPH14322/EUR/0143238 (ED12/013)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	457347,05	169414,06	1 : indice en euro	15 ans		5,5000	5,5000	0	0,000	5,724	8852,04	0	18,91
TOTAL A		1121942,98	832831,91									30282,67	0	100
Barrière simple B														
		0	0						0	0,000	0,000	0	0	0
TOTAL B		0	0									0	0	0
Option d'échange C														
		0	0						0	0,000	0,000	0	0	0
TOTAL C		0	0									0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 cas D														
		0	0						0	0,000	0,000	0	0	0
TOTAL D		0	0									0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 6 E														
		0	0						0	0,000	0,000	0	0	0
TOTAL E		0	0									0	0	0
Autres type de structures F														
		0	0						0	0,000	0,000	0	0	0
TOTAL F		0	0									0	0	0

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL GENERAL		1121942,98	832831,91									30282,67	0	100

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couverte et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couverte et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 26 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 77R.

IV - ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-2013082814
DE
Date de réception préfecture : 28/08/2013
Date de réception : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat															
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Niveau de Taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
163 Emprunts Obligataires (Total)					0											
					0			0,000	0,000							
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1121942,98											
1641 Emprunts en euros (total)					1121942,98											
40001083884 (DCRCA198701)	CARISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	10/07/2002	30/08/1997	31/03/1998	14595,89	F	FIXE	8,800	8,787	EURO	S	P				1A
CRE1501-01M (FORAGEBRASPITON)	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	01/03/2011	07/03/2011	30/09/2012	850000	F	FIXE	3,200	3,262	EURO	S	EP	N			1A
MPH143227EUR0143238 (ED12013)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/02/2001	31/03/2001	01/04/2002	457347,05	F	FIXE	5,500	5,227	EURO	T	EP				1A
1643 Emprunts en devises (total)					0											
					0			0,000	0,000							
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0											
					0			0,000	0,000							
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0											
					0			0,000	0,000							
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0											
1671 Avances consenties du Trésor (total)					0											
					0			0,000	0,000							
1672 Emprunts sur compte spéciaux du Trésor (total)					0											

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.4

A2.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couvertures O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote	Coût de sortie (7)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
									Capital	Charges d'intérêt (8)		
163 Emprunts Obligataires (Total)		0		0					92053	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0		800784,42					0	64180,72	30282,67	7176,93
1641 Emprunts en euros (total)		0		800784,42					0	64180,72	30282,67	7176,93
40001083884 (DCRCA198701)	N	0	1A	2275,87	1	F	FIXE	8,600	0	1423,72	225,87	34,03
CRE1501-01M (FORAGEBRASPITON)	N	0	1A	647046,7	17	F	FIXE	3,200	62053	26357,93	21204,96	6239,31
MPH143227EUR0143238 (ED12013)	N	0	1A	151465,05	3	F	FIXE	5,724	0	36399,07	6892,04	1903,59
1643 Emprunts en devises (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0		0					0	0	0	0
1671 Avances consenties du Trésor (total)		0		0					0	0	0	0
		0		0				0,000	0	0	0	0
1672 Emprunts sur compte spéciaux du Trésor (total)		0		0					0	0	0	0

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des versements (6)	Profil de remboursement (7)	Catégorie (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel			
					0			0,000	0,000			
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)					0			0,000	0,000			
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0			0,000	0,000			
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0			0,000	0,000			
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					0			0,000	0,000			
1681 Autres emprunts (total)					0			0,000	0,000			
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0			0,000	0,000			
1687 Autres dettes (total)					0			0,000	0,000			
Total général					1121942,88							

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Taux initial du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (6)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote		Capital	Charges d'intérêt (8)	
		0		0				0,000	0	0	0	0
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)		0		0				0,000	0	0	0	0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0		0				0,000	0	0	0	0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0		0				0,000	0	0	0	0
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0		0				0,000	0	0	0	0
1681 Autres emprunts (total)		0		0				0,000	0	0	0	0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0		0				0,000	0	0	0	0
1687 Autres dettes (total)		0		0				0,000	0	0	0	0
Total général		0		800784,42					62053	84180,72	30282,67	7176,93

- (1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
 (2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
 (3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).
 (4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
 (6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

IV - ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-IVCM08-201308-DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.5 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (2)		Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (mois)	Périodicité des remboursements (3)	Taux Initial			Taux à la date du vote du budget (7)			Indices au devises pouvant modifier	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil						Taux (4)	Index (5)	Taux actuariel (6)	Taux (4)	Index (5)	Niveau de taux		En intérêts (8)	En capital	
Remboursement anticipé avec refinancement de la dette																	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (2)				0	0										0	0	0
				0	0				0,000			0,000			0	0	0
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (3)				0	0										0	0	0
				0	0				0,000			0,000			0	0	0

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, F pour amortissement annuel progressif, P pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(4) Indiquer F pour taux fixe, R pour préfixé ou V pour post-fixé pour les taux variables.

(5) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(6) Taux annuel, tous frais compris.

(7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) Le total des intérêts dû au titre du contrat initial et renouvelés à la date 31/12/N est égal à la somme des intérêts dus au titre du contrat d'origine à la date 31/12/N et des intérêts dus au titre du contrat renouvelé à la date 31/12/N.

IV - ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCIV-201308-201308-
DE
Date de réception : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.6 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert				Instrument de couverture										Primes éventuelles		
	Montant Initial	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Index de référence (hors couverture) (2)	Organisme co-contractant	N° de contrat	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de la dette couverte (4)	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Référence de taux de		Date de règlement	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat	Primes reçues pour la vente
												Type de taux (5)	Index de référence				
Taux fixe (total)	0	0						0							0	0	0
	0	0		0				0							0	0	0
Taux variable (total)	0	0						0							0	0	0
	0	0		0				0							0	0	0
Taux complexe (total)	0	0						0							0	0	0
	0	0		0				0							0	0	0

- (1) Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture.
 (2) Mentionner le ou les index.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
 (4) Pour chaque emprunt, indiquer le montant couvert au 01/01/N.
 (5) Indiquer l'indice de référence F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

A2.6

A2.6 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Emprunts couverts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture					
	Niveau de taux après couverture (1)		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (3)	
	Taux payé	Taux reçu (2)	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de	Après opération de
Taux fixe (total)			0	0		
	0,000	0,000	0	0		
Taux variable (total)			0	0		
	0,000	0,000	0	0		
Taux complexe (total)			0	0		
	0,000	0,000	0	0		

- (1) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (2) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201308-
DF
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.8

A2.8 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	Nombre de produits	3	0	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	832631,91	0	0	0	0	0
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0	0	0	0	0	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0	0	0	0	0	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0	0	0	0	0	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0	0	0	0	0	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture

IV - ANNEXES	Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20130828-DCNWB-201308-DE
ELEMENTS DU BILAN	Date de télétransmission : 28/08/2013 Date de réception préfecture : 28/08/2013
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 -DETAIL DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		178 900,00			
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		178 900,00			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	65 000,00			
1641	Emprunts	65 000,00			
Autres dépenses financières (sous-total) (B)					
10	Reversement de dotations et fonds divers				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				

Transferts entre sections = C+ D		113 900,00			
	Reprises sur autofinancement antérieur © (1)	113 900,00			
13913	Subvention d'investissement	113 900,00			
Charges transférées (D) = E + F + G (1)					
Travaux en régie (E)					
Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)					
Stocks et en-cours (G)					

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution (3) D001	CUMUL IV
Dépenses			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Ne compléter cette colonne qu'en cas de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses (4)

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
	Total				

- (4) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130808-DCM08 201308-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		300 900,00		152 000,00	152 000,00
Ressources propres externes (a)					
1068	Excedents de fonctionnement capitalises				32 301,17
Autres recettes financières (b)					
138	Autres subv. d'invest. Non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
261	Titres de participation				
27	Autres immobilisations financières (1)				
024	Produits des cessions				
Transferts entre sections (c)		242 172,44		52 000,00	52 000,00
28031	Amortissement immo incorporelles	10 712,00			
28032	Amortissement frais r.d	4 546,02			
281311	Amort. bat. d'exploitation	86 930,79			
281351	Amortissement	12 195,92			
28151	Amort immob réseaux	929,88			
281531	Amortissement réseau adduction d'eau	101 725,97			
28182	Amortissement	10 269,50			
28183	Amortissement	10 319,62			
28184	Amortissement acquisition mobilier	1 194,00			
28188	Amortissement	3 348,74		52 000,00	52 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	58 727,56		100 000,00	100 000,00

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	Affectation c/1068 (3)	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V
	152 000,00	39 384,36	32 301,17	223 685,53

		Montant
Dépenses financières (IV)		IV
Recettes financières (V)		V
Solde (recettes - dépenses)		VI = V - IV (5)
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(6) (7)		+223 685,53
Résultat hors charges transférées		V-(II+D001)
		223 685,53

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Inscrire en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser
 (4) Hors comptes 10229,10259 et 1068.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.
 (7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
Total					

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130828-DCM08-201308-
 IV
 Date de télétransmission : 28/08/2013
 Date de réception en préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A.5.2 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat. (4)		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprises sur provisions (3)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement		Total des recettes d'ordre		
Total des dépenses d'ordre					
D002 (5)			R002 (5)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

Accusé de réception en préfecture
 974-21974006920130828-DCM08-201308-
 DE IV
 Date de télétransmission : 28/08/2013
 Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		13	Subventions d'équipement	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)			22	Immobilisations reçues en affectation	
10	Dotations, fonds divers et réserves		23	Immobilisation en cours	
13	Subventions d'équipement		10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		106	Réserves	
18	Compte de liaison : affectation à ...		18	Compte de liaison : affectation à ...	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues				
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45. 2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section d'exploitation	
D 001 (4)			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			R 001 (4)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
 (2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.
 (3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
 (4) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20130828-DCM08113081
ELEMENTS DU BILAN	DE
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	Date de télétransmission : 28/08/2013
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	Date de réception préfecture : 28/08/2013
	A6
	A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)
Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :					Intitulé de l'opération N° :				
DEPENSES 4581					RECETTES 4582				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3)
4581					4582	- Financement par le tiers			
						- Financement par d'autres tiers			
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				040	- Financement par le service (contrepartie 6742)			
					041	- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N+1 + Recettes nouvelles votées.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Designation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice		
								Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8)	en capital	
Totaux généraux																		
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des établissements publics																		
Totaux pour les emprunts aurtés que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics																		

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer F pour taux fixe, R pour préfixé ou V pour post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'état annexé au budget primitif, avec des tranches (T) ou avec options (O).

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201308-DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunt	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130828
 DE
 Date de télétransmission : 28/08/2013
 Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.5
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.7
ETAT DES ENGAGEMENTS recus	B1.7

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
Au profit d'organismes privés							
TOTAL							

B1.7 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							

Accusé de réception en préfecture
 N° 19740065-20130828-DCM08-01308-
 Date de dépôt : 28/08/2013
 Date de réception : 28/08/2013

IV - ANNEXES ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	IV B2.1 B2.2	IV - ANNEXES ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT
---	-------------------------------	---

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1) (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1) (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE(j)							
EMPLOIS NON CITES (k)							
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/JIN/75/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

IV - ANNEXES	IV	Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20130828-DCM08-201308- DE Date de télétransmission : 28/08/2013 Date de réception préfecture : 28/08/2013
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1	

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

- TECH : Technique
- URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
- S : Social
- MS : Médico-social
- MT : Médico-technique
- SP : Sportif
- CULT : Culturel
- ANIM : Animation
- PM : police
- OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

- 3-a : article 3,1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité
- 3-b : article 3,1ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
- 3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi
- 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps est inférieure à 50%.
- 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.
- 38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupe d'étude.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A/Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20130821 DE Date de télétransmission : 28/08/2013 Date de réception préfecture : 28/08/2013
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT	C1.3
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	

**C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L' ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Accusé de réception en préfecture **2013**
 874 249740065-20130828-DCM08-201308-
 DE **IV**
 Date de télétransmission : 28/08/2013
 Date de réception préfecture : 28/08/2013

IV - ANNEXES	C2
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS	
UN ENGAGEMENT FINANCIER	
ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
 (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1).
 Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement.
 (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
 (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

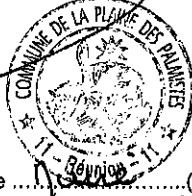
Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Accusé de réception en préfecture **IV**
974-219740065-20130828 DCM08-201308-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

D - ARRETE - SIGNATURES

Saint-Lambert



Nombre de membres en exercice 27
 Nombre de membres présents 16
 Nombre de suffrages exprimés 17
 VOTES : Pour 17
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation :

Présenté par le (1),

A **PLAINE DES PALMISTES** le **14 Août 2013**

Le **Maire** (1),

Délibéré par **le conseil municipal** (2), réunion en session **du 14 Août 2013**.

A **PLAINE DES PALMISTES** le **14 août 2013**

Les membres du **Conseil Municipal** (2)

[Handwritten signatures of council members]

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A le

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...
 (2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ..



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n° 9 : Affectation des résultats 2012 –
Budget annexe du SPANC**

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe – André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale – André COCHARD conseiller municipal – Jean-François ASSERPE conseiller municipal – Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale – Eric MANDERE conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal – Marc Luc BOYER conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 9 : Affectation des résultats 2012 – Budget annexe du SPANC

Le Maire précise que, conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales et à l'instruction M.14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde pouvant être affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le résultat de clôture, de l'exercice 2012, du budget annexe du service public de l'assainissement non collectif s'établit de la manière suivante :

- Budget SPANC :

- * Résultat cumulé de la section de fonctionnement : 21 864, 51 €
- * Solde d'exécution de la section d'investissement : 0,00 €
- * Restes à réaliser en recette de la section d'investissement : 0,00 €
- * Restes à réaliser en dépense de la section d'investissement : 0,00 €
- * Besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €

Ainsi le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'affectation du résultat budgétaire de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Report en recette de fonctionnement (R002) : 21 864,51 €.

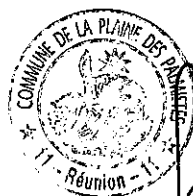
Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation du résultat comme indiqué ci-dessus,
- **Autorise** le Maire, ou à défaut l'élu délégué aux finances, à signer tous les documents correspondants à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE



Jean-Luc SAINT-LAMBERT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n° 10 : Budget supplémentaire 2013 –
Budget annexe du SPANC**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **16**

Absents : **10**

Ont voté par procuration: **1**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRÉSENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe – André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale – André COCHARD conseiller municipal – Jean-François ASSERPE conseiller municipal – Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale – Eric MANDERE conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal – Marc Luc BOYER conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 10 : Budget supplémentaire 2013 – Budget annexe du SPANC

Hors mouvements d'ordre, le projet de budget supplémentaire s'élève à la somme de 26 864,51 €, répartie comme suit :

- Section de fonctionnement : 21 864,51 €
- Section d'investissement : 5 000 €

Il s'agit au travers de ce budget supplémentaire d'affecter des crédits pour assurer le bon fonctionnement du service (chapitre 011 :+ 16 864,51 €) tout en permettant d'assurer la passation des écritures comptables d'amortissement (+ 5 000 €).

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- **Approuve** le Budget Supplémentaire du Service Public d'Assainissement Non Collectif
- **Autorise** le Maire, ou à défaut l'élu délégué aux finances, à signer tous les documents correspondants à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET :	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Ville de La Plaine des Palmistes
-----------------------	---

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M4 (1)

BUDGET	Budget Supplémentaire	(2)
---------------	------------------------------	------------

BUDGET : (2) SPANC

ANNEE 2013

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE		
pages		
I Informations générales		
Modalités de vote du budget		
II Présentation générale du budget		
A1 - Vue d'ensemble - Sections		
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
B2 - Balance générale du budget - Recettes		
III Vote du budget		
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
IV - Annexes		
A - Eléments du bilan		
A1.1 - Etat de la dette - Autres débits		
A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
A1.3 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		
A1.4 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
A1.6 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
A1.7 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
A1.8 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		
A3.2 - Etalement des provisions		
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		
A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		
A6 - Etat des charges transférées		
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la règle		
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
B1.4 - Etat des contrats crédit-bail		
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
B1.6 - Etat des autres engagements donnés		
B1.7 - Etat des engagements reçus		
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
C - Autres éléments d'informations		
C1.1 - Etat du personnel		
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		
D Arrêté et signatures		
D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 5 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2221-5 du CGCT, à l'exception de l'AMC.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2213-1 du CGCT), à des groupements comptant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CCCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (3)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (4).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (5) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE
A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	21 864,51	
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		21 864,51
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		21 864,51	21 864,51

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	5 000,00	5 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		5 000,00	5 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	26 864,51	26 864,51
----------------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

Date de transmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

DEPENSES D'EXPLOITATION							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (a cacher)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	153 000,00			16 864,51	16 864,51	169 864,51
012	Charges de personnel et frais assimilés						
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion courante						
	Total des dépenses des services	153 000,00			16 864,51	16 864,51	169 864,51
66	Charges financières						
67	Charges exceptionnelles						
68	Dotations aux provisions (4)						
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)						
022	Dépenses imprévues						
	Total des dépenses réelles d'exploitation	153 000,00			16 864,51	16 864,51	169 864,51
023	Virement à la section d'investissement (6)						
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)				5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)						
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation				5 000,00	5 000,00	5 000,00
	TOTAL	153 000,00			21 864,51	21 864,51	174 864,51

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		174 864,51

RECETTES D'EXPLOITATION							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (a cacher)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
013	Atténuations de charges						
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	153 000,00					153 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)						
74	Subventions d'exploitation						
75	Autres produits de gestion courante						
	Total des recettes de gestion courante	153 000,00					153 000,00
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels						
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)						
	Total des recettes réelles d'exploitation	153 000,00					153 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)						
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. (6)						
	Total des recettes d'ordre d'exploitation						
	TOTAL	153 000,00					153 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		174 864,51

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL		Pour information :	
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	5 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.	

(1) cf IB - Modalités de vote.
 (2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
 (5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
 (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
 (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (a cacher)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles						
21	Immobilisations corporelles				5 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours						
	Total des opérations d'équipement				5 000,00	5 000,00	5 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves						
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées						
18	Compte de liaison : affectation (BA, règle) (5)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
020	Dépenses imprévues						
	Total des dépenses financières						
45X-1	Total des op. Pour compte de tiers (6)						
	Total des dépenses réelles d'investissement				5 000,00	5 000,00	5 000,00
040	Op. d'ordre de transferts entre sections (4)						
041	Opérations patrimoniales (4)						
	Total des dépenses d'ordre d'investissement						
	TOTAL				5 000,00	5 000,00	5 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (à cacher)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées						
20	Immobilisations incorporelles						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours						
	Total des opérations d'équipement						
10	Dot., fonds divers et réserves						
106	Réserves (7)						
165	Dépôts et cautionnements reçus						
18	Compte de liaison : affectation à ... (5)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
	Total des recettes financières						
45X-2	Total des op. pour le compte de tiers (6)						
	Total des recettes réelles d'investissement						
021	Virement de la section de fonctionnement (4)				5 000,00	5 000,00	5 000,00
040	Op. d'ordre de transferts entre sections (4)						
041	Opérations patrimoniales (4)						
	Total des recettes d'ordre d'investissement				5 000,00	5 000,00	5 000,00
	TOTAL				5 000,00	5 000,00	5 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres	AUTOFINANCEMENT PR	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement	DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	5 000,00

(1) cf ID - Modalités de vote.
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
 (5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
 (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
 (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	B1
BALANCE GENERALE DU BUDGET	

DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	16 864,51		16 864,51
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		5 000,00	5 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
Dépenses d'exploitation - Total		16 864,51	5 000,00	21 864,51

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 21 864,51

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
Total des opérations d'équipement				
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)	5 000,00		5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		5 000,00		5 000,00

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 5 000,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total				

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	21 864,51
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 864,51

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (2)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		5 000,00	5 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
Recettes d'investissement - Total			5 000,00	5 000,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
+	AFFECTATION AU COMPTE 106	
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 000,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres "opérations d'équipement"
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES					A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)	
011	Charges à caractère général (5) (6)	153 000,00	16 864,51	16 864,51	16 864,51
604	Achats etudes prest.services equip. trav	150 000,00	16 864,51	16 864,51	16 864,51
6063	Fourn. d'entretien & petits équipements	1 000,00			
6064	Fourn. administratives	1 000,00			
6262	Frais de telecommunications	1 000,00			
012	Charges de personnel et frals assimilés				
014 (7)	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante				
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		153 000,00	16 864,51	16 864,51	16 864,51
66	Charges financières (b)				
67	Charges exceptionnelles (c)				
68	Dotations aux provisions (d) (9)				
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)				
022	Dépenses imprévues (f)				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		153 000,00	16 864,51	16 864,51	16 864,51

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Montant à masquer	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (11) (12)		5 000,00	5 000,00	5 000,00
6811	Dot. amort. s/immob. incorp. & corporell		5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		153 000,00	21 864,51	5 000,00	21 864,51

RESTES A REALISER N-1 (13)		
+		
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		
+		
=		
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		21 864,51

Détail du calcul des ICNE au compte 6612 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.
- (2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
- (6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.
- (8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (11) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	A2
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Montant à masquer Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	153 000,00		
7062	Red. d'assainissement non collectif	153 000,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = 013+70+73+74+75		153 000,00		
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		153 000,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Montant à masquer Vote (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8) (9)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	153 000,00		
--	------------	--	--

RESTES A REALISER N-1 (10)		+
-----------------------------------	--	---

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	21 864,51	+
---	-----------	---

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		=
	21 864,51	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Montant à masquer	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)				
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		5 000,00	5 000,00	5 000,00
2183	Matériel informatique		5 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opération)				
	Total des opérations (5)				
	Total des dépenses d'équipement		5 000,00	5 000,00	5 000,00

10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation (Ba, règle)				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières				

45... 1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES		5 000,00	5 000,00	5 000,00
-----------------------------------	--	-----------------	-----------------	-----------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) cf. I - Modalités de vote I-B.
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	B1
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Solde à masquer Voté (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8)			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>			
	<i>Charges transférées</i>			
041	Opérations patrimoniales (9)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		5 000,00	5 000,00	5 000,00
---	--	-----------------	-----------------	-----------------

RESTES A REALISER N-1 (10)		
-----------------------------------	--	--

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		
--	--	--

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		5 000,00
---	--	-----------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. I - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	B2
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Montant à masquer Vote(4)
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement				

10	Dotations, fonds divers et réserves			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation(BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières				

45...2	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES			
-----------------------------------	--	--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. I - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	B2
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Montant à masquer	Vote (4)
021	Virement de la section d'exploitation				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)		5 000,00	5 000,00	5 000,00
28182	Amortissement		5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)			5 000,00	5 000,00	5 000,00

RESTES A REALISER N-1 (9)			+
----------------------------------	--	--	---

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			+
--	--	--	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			=	5 000,00
---	--	--	---	-----------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. I - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	B3
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (à masquer)	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (5)	Montant (5)
			a	a		b	b
DEPENSES							
20	Immobilisations incorporelles						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affect.						
23	Immobilisations en cours						

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affect.	
23	Immobilisations en cours	
	Autres	

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d				5 000,00	5 000,00
Ressources propres externes (a)					
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)				
Autres recettes financières (b)					
138	Autres subv. d'invest. Non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
261	Titres de participation				
27	Autres immobilisations financières (1)				
024	Produits des cessions				
Transferts entre sections (c)				5 000,00	5 000,00
28182	Amortissement			5 000,00	5 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)				

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	Affectation c/1068 (3)	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V
	5 000,00			5 000,00

	Montant
Dépenses financières (IV)	IV
Recettes financières (V)	V 5 000,00
Solde (recettes - dépenses)	VI = V - IV (5) +5 000,00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(6) (7)	VI - c/2763 - D (5) +5 000,00
Résultat hors charges transférées	V-(II+D001) 5 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Inscrire en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser.
 (4) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.
 (7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser (N-1) (3)	Propositions nouvelles	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
	Total				

IV - ANNEXES


ARRETE ET SIGNATURES

Avisé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-2013-08-201310-
D
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 27
Nombre de membres présents 16
Nombre de suffrages exprimés 17
VOTES : Pour 17
Contre 0
Abstentions 0

Date de convocation 08/08/2013

Saint-Lambert


Présenté par le *Maire*
A *Plaine des Palmistes* le *14 Août 2013*

Le *Maire* (1),
Délibéré par *le Conseil Municipal* (2), réunion en session *du 14 août 2013*
A *Plaine des Palmistes* le *14 août 2013*

Les membres du *Conseil Municipal* (2)

[Handwritten signatures of council members]

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

[Handwritten signature]

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...
(2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ..



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOUT DEUX
MILLE TREIZE**

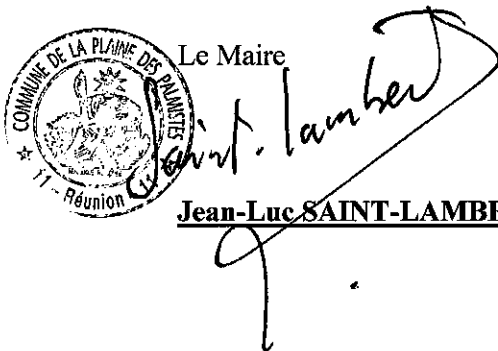
**Affaire n° 11 : Affectation des résultats 2012 –
Pompes funèbres**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe - André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale -André COCHARD conseiller municipal - Jean-François ASSERPE conseiller municipal - Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale - Eric MANDERE conseiller municipal - Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal - Marc Luc BOYER conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 11 : Affectation des résultats 2012 – Pompes funèbres

Le Maire précise que, conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales et à l'instruction M.14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde pouvant être affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le résultat de clôture, de l'exercice 2012, du budget annexe des pompes funèbres s'établit de la manière suivante :

- Budget pompes funèbres :

Résultat cumulé de la section de fonctionnement : 1 827,31 €

Ainsi le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'affectation du résultat budgétaire de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Report en recette de fonctionnement (R002) : 1 827,31 €.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- **Approuve** l'affectation du résultat comme indiqué ci-dessus,
- **Autorise** le Maire, ou à défaut l'élu délégué aux finances, à signer tous les documents correspondants à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme

LE MAIRE

Jean-Luc SAINT-LAMBERT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

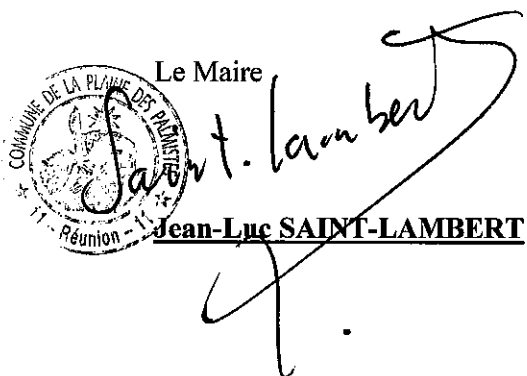
**Affaire n° 12 : Budget supplémentaire 2013 –
Pompes funèbres**

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe – André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale – André COCHARD conseiller municipal – Jean-François ASSERPE conseiller municipal – Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale – Eric MANDERE conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal – Marc Luc BOYER conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 12 : Budget supplémentaire 2013 - Pompes funèbres

Le projet de budget supplémentaire s'élève à la somme de 1 827,31 €

Il s'agit ici de procéder à l'équilibre du projet de budget qui fait ressortir un excédent de fonctionnement reporté de + 1 827,31 €.

Dans la mesure où, le service de fossoyage doit être équipé en vêtement de travail, il y a lieu d'inscrire les crédits budgétaires sur le chapitre 011.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- **Approuve** le Budget Supplémentaire du Service des Pompes Funèbres
- **Autorise** le Maire, ou à défaut l'élu délégué aux finances, à signer tous les documents correspondants à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET :	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Ville de La Plaine des Palmistes
-----------------------	---

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M4 (1)

BUDGET	Budget Supplémentaire	(2)
---------------	------------------------------	------------

BUDGET : (2) SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

ANNEE 2013

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Autres dettes A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A1.3 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A1.4 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A1.6 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie A1.7 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours A1.8 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie B1.2 Calcul du ratio d'endettement B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4 - Etat des contrats crédit-bail B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.6 - Etat des autres engagements donnés B1.7 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont : (3)
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (4).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

- V - Le présent budget a été voté (5) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).
(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 827,31	
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		1 827,31
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 827,31	1 827,31

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)			

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 827,31	1 827,31
----------------------------	----------	----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
011	Charges à caractère général	1 500,00		1 827,31	1 827,31	3 327,31
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses des services		1 500,00		1 827,31	1 827,31	3 327,31
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 500,00		1 827,31	1 827,31	3 327,31
023	Virement à la section d'investissement (6)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation						
TOTAL		1 500,00		1 827,31	1 827,31	3 327,31

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 327,31

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	1 500,00				1 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		1 500,00				1 500,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		1 500,00				1 500,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		1 500,00				1 500,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 827,31
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 327,31

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	---

(1) cf IB - Modalités de vote.
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
 (5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
 (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
 (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (4)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT (11)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) cf. IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
- (5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

DE II
Date de télétransmission : 29/08/2013
Date de réception en préfecture : 29/08/2013

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 827,31		1 827,31
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
	Dépenses d'exploitation - Total	1 827,31		1 827,31

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 827,31
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total			

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation - Total			

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 827,31
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 827,31
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (2)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (4)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
	Recettes d'investissement - Total			

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 500,00	1 827,31	1 827,31
6063	Fourn. d'entretien et petits équipements	500,00		
6064	Fournitures administratives	500,00		
61521	Entretien des terrains	500,00	1 827,31	1 827,31
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014 (7)	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = (011+012+014+65)		1 500,00	1 827,31	1 827,31
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux provisions (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
022	Dépenses Imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		1 500,00	1 827,31	1 827,31

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (11) (12)			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		1 500,00	1 827,31	1 827,31

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	
1 827,31	

Détail du calcul des ICNE au compte 6612 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.
- (2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
- (6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.
- (8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 6612 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (11) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 500,00		
7068	Autres prestations de service	1 500,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013+70+73+74+75		1 500,00		
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 500,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET				
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES				

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8) (9)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	1 500,00		
--	----------	--	--

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	

	+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 827,31

	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 827,31

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	Total des opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement			

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation (Ba, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières			

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			

TOTAL DES DEPENSES REELLES				
-----------------------------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8)</i>			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>			
	<i>Charges transférées</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)			
---	--	--	--

	+	
RESTES A REALISER N-1 (10)		
	+	
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. I - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement				

10	Dotations, fonds divers et réserves			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation(BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES				
-----------------------------------	--	--	--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) cf. I - Modalités de vote I-B.
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section d'exploitation			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION				
041	Opérations patrimoniales (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)				

+	RESTES A REALISER N-1 (9)	
+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. I - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 =DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)
LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (5)	Montant (5)
	DEPENSES		a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affect.		
23	Immobilisations en cours		
	Autres		

<p>RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif</p>
--

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20130828-DCM08-01312- DE Date de télétransmission : 29/08/2013 Date de réception préfecture : 29/08/2013

D - ARRETE - SIGNATURES

Saint-Lambert
H.



Nombre de membres en exercice 27
 Nombre de membres présents 16
 Nombre de suffrages exprimés 17
 VOTES : Pour 17
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 08/08/2013

Présenté par le Maire (1),
 A Plaine des Palmistes le 14 Août 2013.

Le PLAINE (1),
 Délibéré par le Conseil Municipal (2), réunion en session du 14 Août 2013.
 A le 14 Août 2013
PLAINE DES PALMISTES

Les membres du CONSEIL MUNICIPAL

[Handwritten signatures of council members]

Certifié exécutoire par(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A le

[Handwritten signature]

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...
 (2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ..



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n° 13 : Convention de partenariat
Commune - CCAS**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRÉSENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe - André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale - André COCHARD conseiller municipal - Jean-François ASSERPE conseiller municipal - Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale - Eric MANDERE conseiller municipal - Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal - Marc Luc BOYER conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 13 : Convention de partenariat Commune-CCAS

Le Maire rappelle l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif qui intervient principalement dans les domaines de l'aide sociale, légale ou facultative et l'action sociale.

Cet établissement bénéficie d'une part, d'une autonomie financière qui se traduit par l'existence d'un budget propre et d'autre part, d'une autonomie de décision matérialisée par l'existence d'un organe plénier de direction.

Le Maire rappelle néanmoins, que la Commune concourt au fonctionnement quotidien du CCAS puisqu'il existe une mutualisation des moyens humains, financiers et logistique.

Néanmoins, cette mutualisation des compétences n'est pas matérialisée dans une convention d'objectif et de moyens dont l'ambition est de valoriser la production de services effectuée par la collectivité de rattachement au profit du CCAS.

A cette fin, il est proposé aujourd'hui de clarifier les liens existants entre la Commune et le CCAS, et ce conformément à l'esprit de la loi n°86-17 du 6 janvier 1986, par la conclusion d'une convention entre les deux structures.

Enfin, il est à relever que ce partenariat sera réalisé progressivement, compte tenu de la dévolution des nouvelles missions confiées au CCAS (gestion crèche Rita GARSANI) et concernera les domaines suivants : Ressources humaines, Ressources financières, Marchés publics, Patrimoine, Assurance...

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **Approuve** la convention ci-annexée,
- **Autorise** le Maire à procéder à sa signature.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE
Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Convention d'objectifs et de moyen

Entre

La Ville de la Plaine des Palmistes, représentée par son Maire en exercice dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du

D'une part,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) établissement public local représenté par sa Vice-Présidente dûment habilitée par délibération du Conseil d'Administration en date du

D'autre part,

Préambule

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Plaine des Palmistes « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées », conformément à l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. A ce titre, le CCAS participe à la mise en œuvre de la politique d'action sociale de la Commune de la Plaine des Palmistes. Il est un partenaire majeur de la Collectivité dans les champs de l'action sociale légale et extra-légale.

Pour sa part, la Commune de la Plaine des Palmistes concourt au fonctionnement et à l'action du CCAS par l'affectation de moyens logistiques, humains et financiers. En effet, l'établissement public administratif est engagé dans une démarche de structuration visant à terme son autonomie, mais ne dispose pas actuellement de l'ensemble des moyens nécessaires à son activité.

Le partenariat entre la Commune de la Plaine des Palmistes et le CCAS est nécessaire au maintien d'une action sociale prenant en compte les besoins du territoire. Aussi, il convient de clarifier les liens existants entre la Collectivité locale et l'Etablissement Public Communal, d'une part, et d'organiser l'utilisation des moyens communaux au regard des impératifs de l'administration des propriétés communales et de la transparence en matière de comptabilité publique, d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce que suit :

Article 1er : Objet de la convention pluriannuelle

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Commune de la Plaine des Palmistes et le CCAS pour la mise en œuvre d'une action sociale sur le territoire communal.

Article 2 : Engagement des partenaires

Par la présente convention, le CCAS s'engage, en partenariat avec la Commune de la Plaine des Palmistes à :

- participer à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire,
- aider et accompagner les personnes et les familles en situation de précarité sociale, sanitaire et économique individuellement ou collectivement,
- œuvrer à l'amélioration des conditions d'existence des publics vulnérables notamment celles des personnes âgées et des personnes porteuses d'un handicap à travers le maintien à domicile et des actions d'insertion sociale,
- accompagner le développement de l'accueil et des loisirs de l'enfant et du jeune

En contrepartie, la Commune s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exécution de ces objectifs.

CHAPITRE I – MOYENS FOURNIS PAR LA COLLECTIVITÉ

Article 3 : Mise à disposition de personnels

La Commune met à la disposition du CCAS du personnel municipal afin de prêter son concours à la bonne réalisation des objectifs énumérés à l'article 2 de la présente convention.

Le personnel mis à disposition est défini dans l'état ci-annexé (annexe 1). Cet état fera l'objet d'une réactualisation annuelle qui donnera lieu, le cas échéant, à l'établissement d'un avenant.

a) Conditions générales

Pendant la durée de la mise à disposition, les agents mis à disposition continuent à faire partie des effectifs de la commune. Ils conservent leur statut d'origine et demeurent soumis aux règles de gestion propre à la Commune, qui reste leur employeur.

Ils seront placés sous l'autorité hiérarchique du CCAS qui fixera les conditions de travail.

Le responsable hiérarchique fixe, par référence aux règles applicables au CCAS, l'organisation de leur service et leurs congés.

Le CCAS établira et adressera annuellement à la Commune et à sa demande les éléments d'appréciation des agents mis à disposition en contribution à la notation ou à l'évaluation relevant de l'autorité territoriale.

En matière disciplinaire la compétence reste à la Commune qui sera saisie par le CCAS.

b) rémunération et remboursement

Les agents mis à disposition sont rémunérés par la Commune qui en outre en assure la gestion administrative (carrière, formation et paye) ainsi que les obligations civiles, sociales et fiscales de l'employeur.

Le CCAS ne versera aucun complément de rémunération à ces agents.

Le CCAS remboursera à la Commune le montant des rémunérations et des charges sociales afférentes aux agents mis à disposition.

c) durée

La durée de mise à disposition du personnel est fixée à 3 ans qui pourra être prolongée de manière expresse par période de 3 ans.

Article 4 : Assistance administrative

Dans l'attente d'une autonomie complète en moyens de gestion fonctionnelle du CCAS, la Commune décide d'intervenir en soutien à la demande de l'établissement dans certains domaines. Ce soutien ne vaut pas transfert de responsabilité, les décisions de gestion courantes relevant de sa direction.

La contribution communale en matière d'assistance administrative sera valorisée de façon comptable dans les budgets respectifs des deux organismes signataires.

a) Assistance à la fonction « gestion budgétaire, financière et des engagements » :

La Commune de la Plaine des Palmistes participe à la bonne administration budgétaire de l'établissement public. Pour ce faire elle apportera son concours et ses conseils aux agents de celui-ci et effectuera pour son compte les missions suivantes :

- Elaboration et édition des documents budgétaires à partir des prévisions et des choix de gestion du CCAS (BP, CA, DM, BS) pour son budget principal et le cas échéant, des budgets annexes.
- Passation des opérations comptables (bons de commande, mandats et titres de recettes). Le CCAS arrêtera avec la Direction des Affaires Financières de la Commune une procédure de passation adaptée aux contraintes de gestion de l'établissement et aux ressources disponibles.
- Edition, conseil et analyse des tableaux de bord de gestion. Sur demande du CCAS, il pourra lui être apporté une aide à l'analyse de situations budgétaires et des conseils en matière de gestion.

La commune donnera au CCAS les moyens de disposer d'un accès permanent à ses informations budgétaires et comptables.

b) Assistance à la fonction « achats et marchés publics »

La Commune apportera son appui au CCAS dans l'élaboration et la gestion de ses processus d'achats et de mise en œuvre des procédures de marchés publics. Elle fournira pour ce faire, son concours et ses conseils aux agents de l'établissement et effectuera pour son compte les missions suivantes :

- Accompagnement des services dans la définition, la passation et la mise en œuvre des marchés publics formalisés.

c) Assistance à la fonction « Ressources Humaines »:

La Commune apportera son appui au CCAS dans ses processus de gestion des ressources humaines. Elle fournira pour ce faire, son concours et ses conseils à l'établissement et effectuera pour son compte les missions suivantes :

- Assistance au recrutement
- Gestion des carrières

- Formation du personnel
- Gestion de la paye

Article 5 : Assistance logistique et technique

La Commune apportera son appui au CCAS dans ses processus de gestion de la flotte de véhicules et des bâtiments mis à disposition. Pour ce faire, elle fournira son concours et ses conseils à l'établissement ou en effectuera pour son compte certaines missions, à savoir :

- Fourniture des fluides et carburants avec remboursement annuel forfaitaire de 3 000 € pour les véhicules utilisés par l'établissement dans le cadre de ses missions.
- Intervention des services municipaux sur les bâtiments et réseaux (téléphonie, informatique, alarme) mis à disposition du CCAS, dans le cadre d'une maintenance périodique.

La Commune apportera son soutien logistique, matériel et humain au CCAS pour l'organisation et le déroulement de manifestations et d'activités à caractère social :

- Fourniture de matériels (moyens de sonorisation, chapiteaux, podium....)
- Intervention de personnels pour des installations techniques et des animations,
- Production de menus dans le cadre du portage de repas pour les personnes âgées.

La Commune apportera son concours au CCAS par des interventions techniques au domicile de personnes au titre de l'action sociale mise en œuvre par l'établissement en faveur du public vulnérable ou en difficulté, notamment :

- Les personnes âgées
- Les personnes handicapées
- Les personnes en situation sociale et sanitaire précaire

Ces interventions, réalisées dans le cadre de la Maîtrise d'œuvre sociale, concerneront la salubrité, la sécurité, l'adaptabilité et l'accessibilité du logement et de son environnement

d) Assistance juridique

La Commune apportera son appui en ingénierie et conseils au CCAS dans ses processus de gestion faisant appel à des connaissances juridiques (contentieux, déclarations de sinistres...).

Article 6 : Mise à disposition des locaux

La Commune met à disposition du Centre Communal d'Action Sociale, à titre gracieux, des locaux équipés nécessaires à la mise en œuvre de ses missions. La liste de ces locaux est produite en annexe et sera réactualisée par voie d'avenant.

Le CCAS prendra ces locaux dans leur état actuel, en toute connaissance de cause. Il est entendu entre les parties à la présente convention que la mise à disposition des locaux relève d'un droit d'occupation précaire, et non d'un bail. La présente convention étant conclue *intuitu personae*, le CCAS ne pourra céder les droits en résultant à qui que ce soit. Il pourra néanmoins passer convention avec les associations menant des activités d'ordre social.

Les locaux mis à disposition ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation

de l'objectif prévu à l'article premier de la présente convention.

Le CCAS s'engage à prendre soin des locaux mis à disposition par la Commune. Il ne pourra faire ni laisser faire rien qui puisse détériorer les lieux mis à disposition et il devra, sous peine d'être tenu pour responsable, avertir la Commune, sans retard et par écrit, de toute atteinte qui serait portée à sa propriété.

Le CCAS ne sera pas admis à apporter une quelconque modification à la destination des locaux mis à disposition sans l'accord préalable et exprès de la Commune. L'entretien du mobilier et matériel mis à disposition reste à la charge de la commune. Le fonctionnement des locaux (électricité et alarme) est pris en charge par la Commune.

A l'expiration de la présente convention, soit par l'arrivée de son terme, soit en cas de résiliation anticipée, les aménagements effectués seront de plein droit et sans indemnités, propriété de la Commune.

Assurances

La Commune s'engage à souscrire, chaque année, un contrat d'assurance au titre de la Responsabilité civile, du risque statutaire, de la flotte automobile et dommage aux biens en y intégrant comme bénéficiaire le CCAS et ses services. Le CCAS s'engage à rembourser une somme forfaitaire de 1 500 € à la Ville au titre de cette prestation.

Mise à disposition de matériels

La Commune met à disposition du CCAS une partie des matériels nécessaires à la bonne réalisation de la convention. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour la durée de la présente convention.

Les matériels mis à disposition ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention. Un inventaire exhaustif de ces matériels sera annexé à la présente convention. Il sera réactualisé par voie d'avenant.

CHAPITRE II – CLAUSES GENERALES

Article 7 : Evaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Commune a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Commune et le CCAS.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale et de l'intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

Article 8 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

Article 9 : Durée de la convention

La convention est consentie et acceptée pour une durée initiale allant de la date de signature de la présente, jusqu'au prochain renouvellement de l'organe plénier de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale. Par la suite, cette convention est renouvelable, par période de 6 ans. La reconduction expresse doit être réalisée 3 mois après l'installation du nouveau conseil municipal.

Article 10 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une et l'autre parties à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 11 : Attribution de compétence

En cas de désaccord persistant entre la Commune et le CCAS, le Tribunal Administratif de Saint-Denis de La Réunion sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Pour la Commune

Le Maire,

La Plaine des Palmistes, le

Pour le CCAS

La Vice - Présidente,

ANNEXE 1

**ETAT DU PERSONNEL COMMUNAL
 MIS A DISPOSITION DU CCAS**

Personnel titulaire

Statut	Grade ou emploi	Libellé catégorie	Effectif	Coût annuel
Titulaire	-	Catégorie A	-	84 676,08 €
	-	Catégorie B	-	
	Adjoint Administratif 2ème classe	Catégorie C	1	
	Adjoint d'Animation 1ère classe	Catégorie C	1	

Personnel non titulaire

Statut	Grade ou emploi	Libellé catégorie	Effectif	Coût annuel
Non Titulaire	Rédacteur territorial	Catégorie B	0	103 431,60 €
	Auxiliaire de puériculture 1ère classe	Catégorie C	2	
	Adjoint Administratif 2ème classe	Catégorie C	0	
	Adjoint d'Animation 2ème classe	Catégorie C	3	
	Adjoint Technique 2ème classe	Catégorie C	1	

Coût total annuel du personnel mis à disposition	188 107,68 €
---	---------------------

ANNEXE 2

LISTE DES LOCAUX MIS A DISPOSITION DU CCAS DE LA PLAINE DES PALMISTES

Nature de la mise à disposition	Localisation	Affectation	Superficie
Locaux administratifs	1, Rue louis Carron	Direction et Services	Xxx m ²
Locaux administratifs	Rue Aimé Payet	Crèche	Xxx m ²
Immeuble			Xxx m ²

ANNEXE 3

INVENTAIRE DU MATERIEL

MIS A DISPOSITION

	Mobilier et équipement divers	Equipement informatique et bureautique
Direction		-1 Téléphone portable -1 Téléphone fixe -1 Ordinateur portable
Service Régie d'avance	-1 Armoire -1 Caisson 3 tiroirs -1 Coffre	-1 Téléphone fixe -1 Imprimante -1 Ecran+Clavier -1 Souris+Unité centrale
Service Régie Crèche	-1 Radiateur	-1 Souris+Unité centrale
Secrétariat	-1 Armoire Basse -1 Radiateur	-1 Téléphone fixe -1 Imprimante Fax -1 Ecran+Clavier -1 Souris+Unité Centrale
Assistance Sociale	-1 Armoire Basse -1 Radiateur -	-1 Téléphone fixe -1 Téléphone portable -1 Imprimante -1 Ecran+clavier -Souris+unité centrale -Ordinateur portable
Office	-3 chaises visiteurs	
Salle d'accueil	-1 Caisson 3 tiroirs -1 Siège fauteuil -4 paravents avec 2 ventaux -Radiateur -1 Présentoir -1 Sellette en bois -1 Borne de carte vitale - 1 Bance de 3 chaises - 1 Table ronde pour enfants - 4 petites chaises pour enfants - 1 Fontaine à eau	-1 Téléphone fixe -1 Photocopieuse
Salle de réunion	-1 petite table réglable -1 Déchiqueteuse	



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

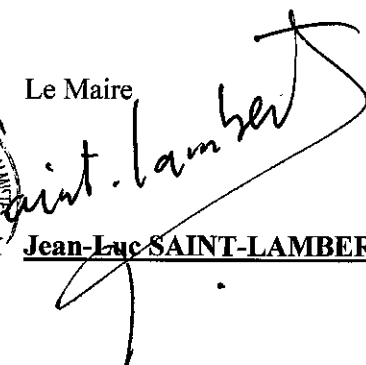
Affaire n° 14 : Valorisation des prestations de service – détermination d'une tarification

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe - André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale -André COCHARD conseiller municipal - Jean-François ASSERPE conseiller municipal - Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale - Eric MANDERE conseiller municipal - Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal - Marc Luc BOYER conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 14 : Valorisation des prestations de service – détermination d'une tarification.

A) Accès aux documents administratifs

Le Maire informe les membres de l'assemblée que la Commune est sollicitée par des particuliers, qui souhaitent entrer en possession des documents administratifs édictés par les services municipaux.

La volumétrie de certains documents impose à la collectivité de recourir à des prestataires extérieurs pour les travaux de reprographie.

Pour que la collectivité puisse répercuter le coût de revient de la prestation au public, il est nécessaire que le Conseil municipal détermine des tarifs quant à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi, il propose la tarification suivante :

Format	Impression	Prix unitaire
Dans la limite annuelle de 10 pages de A4 (21*29.7)	Noir et blanc	Gratuit
Au-dessus de 10 pages annuelles de A4 (21*29.7)	Noir et blanc	0.15 € la page
A3 (42*29.7)	Noir et blanc	0.30 € la page
A4 ou A3	Couleur	2.30 € la page
Pages « plans » (format supérieur à A3)	Couleur	4.60 € la page
Dossiers conséquents en tirage		Frais réels de tirage
Cd-rom		2.75, si non fourni

B) Vente des produits dérivés de la Fête des Goyaviers

Le Maire informe les membres de l'assemblée que lors de la 25^{ème} édition de la Fête des Goyaviers, des produits dérivés ont été mis en vente à destination du grand public et des associations.

Pour permettre l'encaissement des recettes supplémentaires non prévues initialement, il s'agit aujourd'hui d'adopter une tarification desdits produits tels que mentionnés ci-dessous :

Produit	Prix unitaire
Tee-shirt	5,00 €
Timbre (édition collector goyavier)	1,00 €

C) Vente des produits à la Maison du Goyavier

Dans le cadre de la création de la Maison du Goyavier, outil de promotion touristique du territoire de la Plaine des Palmistes, des produits du terroir seront mis en vente à cette occasion.

Afin de faciliter les échanges commerciaux des produits artisanaux, il y a lieu d'adopter une tarification des produits tels que mentionnés ci-dessous :

Désignation	Prix TTC
Gelée de goyavier, pot de 125g	4 €
Gelée de goyavier, pot de 250g	6 €
Gelée de goyavier, pot de 500g	7 €
Pâte de goyavier, barquette 250g	4 €
Pâte de goyavier, barquette 350g	5 €
Pâte de goyavier, barquette 500g	6 €
Rougail goyavier 125g	4 €
Rougail goyavier 250g	6 €
Confiture de goyavier 125g	3 €
Confiture de goyavier 250g	5 €
Achard de goyavier 125g	4 €
Sirop de goyavier	7 €
Coulis de goyavier	6 €
Goyaviers entiers au sirop, pot de 250g	4 €
Tablier de cuisine brodé de goyaviers sur la bavette (rouge, marron et mauve)	20 €
Serviette de toilette brodée de goyaviers (blanc)	15 €
Serviette de cuisine brodée de goyaviers	13 €
Essuie-main brodé de goyaviers (marron, beige, anthracite)	7 €
Eau de toilette, flacon de 100ml satiné	11 €
Eau de toilette, flacon de 50ml	9 €
Parfum d'ambiance, flacon de 50ml	8 €
Lait corporel, flacon de 50ml	6 €
Lait corporel, flacon de 100ml	9 €
Caviar de bain, tube de 50g	5 €
Caviar de bain, pot de 140g	7 €
Sel de bain, tube de 50g	4 €
Sel de bain, pot de 140g	6 €
Savon kraft 125g	4 €
Sirop, bouteille de 110ml	7 €
Vinaigre, bouteille de 250ml	8 €
Coffret Goyavier (1 eau de toilette 50ml, 1 lait corporel 50ml, 1 sel de bain tube 50g, 1 parfum d'ambiance 50ml)	27 €
Théière, motif goyaviers	32 €
Mug, motif goyaviers	14 €
Sucrier verseur, motif goyaviers	20 €
Sucrier, motif goyaviers	21 €
Petit pot, motif goyaviers	12 €
Sel/poivre, motif goyaviers	20 €

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Fixe** la tarification de la mise à disposition des documents administratifs tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- **Fixe** la tarification des produits dérivés de la Fête des Goyaviers tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- **Fixe** la tarification des produits mis en vente dans la Maison du Goyavier tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Jean-Luc SAINT-LAMBERT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

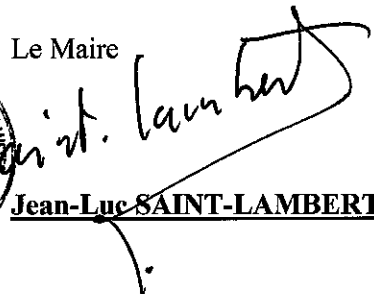
**Affaire n° 15 : Construction d'une boulangerie –
Adoption du plan de financement**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2^{ème} adjointe – Christophe PADRE 3^{ème} adjoint – Joseph Lucien BOYER 4^{ème} adjoint – Mélissa MOGALIA 5^{ème} adjointe – Sylvie K'BIDI 6^{ème} adjointe – Eric CHAMBINA 7^{ème} adjoint – Marie Jeanne JACQUIN 8^{ème} adjointe – André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale – André COCHARD conseiller municipal – Jean-François ASSERPE conseiller municipal – Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale – Eric MANDERE conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal – Marc Luc BOYER conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5^{ème} adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 15 : Construction d'une boulangerie - Adoption du plan de financement.

Dans le cadre du développement économique de notre territoire, le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune envisage de construire un local au lieudit Bras des Calumets afin que ce dernier puisse abriter une boulangerie.

La construction de cette boulangerie vise à développer le commerce de proximité afin de créer de nouveaux emplois sur le territoire de la Commune. Elle présentera un avantage majeur pour les habitants du quartier.

Pour réaliser ce projet, la Commune sollicite un financement de la CIREST au travers des fonds de concours, comme indiqué ci-dessous :

Dépense (HT)		Recettes (HT)	
Construction d'une Boulangerie:	100 000 €	CIREST :	50 000 €
		Participation Communale :	50 000 €
Total :	100 000 €	Total :	100 000 €

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement indiqué ci-dessus ;
- **Impute** la dépense au chapitre 23 ;
- **Impute** la recette au chapitre 13 ;
- **Autorise** le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents correspondants à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres Présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Jean-Luc Lambert
JEAN-LUC LAMBERT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

Affaire n° 16 : Construction d'un local à usage commercial – Adoption du plan de financement

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe - André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale - André COCHARD conseiller municipal - Jean-François ASSERPE conseiller municipal - Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale - Eric MANDERE conseiller municipal - Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal - Marc Luc BOYER conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 16 : Construction d'un local à usage commercial - Adoption du plan de financement.

Dans le cadre du développement économique de notre territoire, le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a procédé à l'acquisition d'une parcelle de terrain à l'angle de la R N3 et de la rue Arzal Adolphe.

La valorisation de cette unité foncière passe par la construction d'un local à usage commercial. La réalisation de cette infrastructure permettra à terme d'accueillir des équipements de proximité afin de diversifier l'offre de service sur le territoire communal.

Pour réaliser ce projet, la Commune sollicite un financement de la CIREST au travers du fonds de concours, comme indiqué ci-dessous :

Dépense (HT)	Recettes (HT)
Construction d'un local commercial : 450 000 €	CIREST : 225 000 €
	Participation Communale : 225 000 €
Total : 450 000 €	Total : 450 000 €

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement indiqué ci-dessus ;
- **Impute** la dépense au chapitre 23 ;
- **Impute** la recette au chapitre 13 ;
- **Autorise** le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents correspondants à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme

LE MAIRE

Jean-Luc SAINT-LAMBERT



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201317-
DE

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Date de réception préfecture : 28/08/2013
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

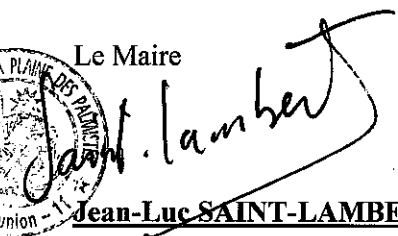
**Affaire n°17 : Atelier chantier d'insertion pour la
transformation du Bois de goyavier – Attribution
d'une subvention**

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le
nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de
présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept
heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des
Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire
s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-
LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire –
Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe
PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème
adjoint - Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie
K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème
adjoint - Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe -
André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette
THIBURCE conseillère municipale - André
COCHARD conseiller municipal - Jean-François
ASSERPE conseiller municipal - Marthe PAYET
conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller
municipal - Jean Marc ROBERT – conseiller
municipal - Magalie BOISSIER conseillère
municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale -
Eric MANDERE conseiller municipal - Pasanti
SEVOU – conseillère municipale - Sabrina
FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique
VICTOIRE – conseillère municipale - Marie
Micheline VELIA conseillère municipale - Michel
LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe
BUTCHLE conseiller municipal - Marc Luc BOYER
conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL –
conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint
GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème
adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 17 : Atelier chantier d'insertion pour la transformation du Bois de goyavier - Attribution d'une subvention

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 25 avril 2012, la Commune a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 12 489, 30 € à l'association La Couveuse Reusit pour soutenir un chantier d'insertion pour la valorisation de la micro-filière du bois de goyavier.

L'association qui souhaite poursuivre cette action en faveur de l'insertion des jeunes, a sollicité une participation financière complémentaire de la Commune.

Le Maire informe l'assemblée que cette participation financière sera affectée à la prise en charge du résiduel de la part salariale.

Ainsi, il est proposé que la participation de la Commune soit arrêtée comme suit :

Dépense (HT)		Recettes (HT)	
ACI Bois de Goyavier (salaires) : 181 958,40 €		Participation ASP 169 903,44 €	
		Participation Communale : 12 054,96 €	
Total 181 958,40 €		Total 181 958,40 €	

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement ci-dessus ;
- **Impute** la dépense au chapitre 65 ;
- **Autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à signer tous les documents correspondants à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOUT DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°18 : Opération de rétrocession des LTS
« Eucalyptus » - Changement de bénéficiaire**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRÉSENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe – André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale – André COCHARD conseiller municipal – Jean-François ASSERPE conseiller municipal – Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale – Eric MANDERE conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal – Marc Luc BOYER conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL –

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 18 : Opération de rétrocession des LTS « Eucalyptus » - Changement de bénéficiaire.

Par délibération du Conseil Municipal rendu exécutoire le 17 novembre 2004, la commune de la Plaine des Palmistes a approuvé le principe d'une rétrocession des logements LTS Eucalyptus aux familles qui les occupent.

Cette action visait 2 objectifs :

- permettre aux familles jusque-là locataire de devenir propriétaire,
- améliorer leur cadre de vie puisque la rétrocession devait s'accompagner d'une amélioration du logement avec le concours de l'opérateur SICA HR, seul habilité à traiter ces situations particulières de rétrocession/amélioration.

Depuis 2004, des changements de situations sont intervenus pour certaines familles (décès des acheteurs potentiels). Afin de poursuivre le processus de rétrocession en faveur des successions respectives, il convient de valider la vente aux nouveaux acquéreurs.

- Logement de DALLEAU Marguerite : vente en faveur de DALLEAU Yvonne Béatrice,
- Logement de PAYET Luciano : vente en faveur de PAYET Elodie et PALMA Olivier,
- Logement de TAMON Jean-Eric : vente en faveur de TAMON Gianni.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Acte** la vente en faveur des successions énumérées ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Saint Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°19 : Accompagnement du Centre de
Gestion dans le cadre de l'élaboration du
document unique – Demande de subvention**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe - André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale -André COCHARD conseiller municipal - Jean-François ASSERPE conseiller municipal - Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale - Eric MANDERE conseiller municipal - Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal - Marc Luc BOYER conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 19 : Accompagnement du Centre De Gestion dans le cadre de l'élaboration du document unique : demande de subvention.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Réunion propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et de l'autoriser à signer avec le Centre de Gestion de la Réunion la convention qui en régit les modalités.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Acte** l'engagement de la commune dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- **Autorise** le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents correspondants à la mise en œuvre de cette démarche.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme

LE MAIRE

Jean-Luc SAINT-LAMBERT



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201320-
DE

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Date de réception préfecture : 28/08/2013
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

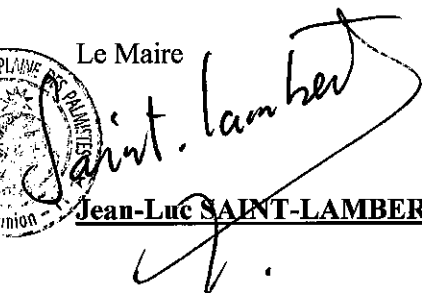
**Affaire n°20 : Redevance d'occupation du
domaine public sur le site du marché forain**

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe - André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale - André COCHARD conseiller municipal - Jean-François ASSERPE conseiller municipal - Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale - Eric MANDERE conseiller municipal - Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal - Marc Luc BOYER conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 20 : Redevance d'occupation du domaine public sur le site du marché forain

La collectivité a été sollicitée par Monsieur ROBERT Idriss, qui souhaite créer son entreprise de poissonnerie à la Plaine des Palmistes. Il désire obtenir un emplacement sur le site du marché forain, pour exercer son activité de vente de poissons et de traiteur. L'activité de traiteur consiste en la préparation et la vente de produits issus du poisson.

Vu les spécificités d'une telle activité liées notamment à la vente de produit frais, Monsieur ROBERT Idriss souhaite bénéficier d'un espace, à titre permanent, pour y installer une structure fixe sur l'espace du marché forain. Son besoin de surface est de 43.24 m².

Ainsi, il est proposé de répondre favorablement à la demande de l'intéressé, lequel devra faire son affaire des dépenses et démarches liées aux divers raccordements au réseau électrique, téléphonique et eau potable. Le raccordement au réseau d'eaux usées est possible sous la réserve que le preneur y installe un bac à graisse. Ainsi, tous les frais d'installation sont à sa charge (construction et raccordement aux réseaux publics). Le preneur s'engage également à remettre en état l'espace mis à disposition à l'arrêt de son activité sur le site.

Vu les prix en vigueur sur le marché forain, il est proposé de fixer à 150 € par mois le coût de l'occupation du domaine public.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** l'installation de Monsieur ROBERT Idriss sur le site du marché forain selon les conditions ci-dessus définies,
- **Fixe** le prix de la redevance d'occupation du domaine public à 150 € par mois,
- **Autorise** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment la convention d'occupation du domaine public.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Jean-Luc SAINT-LAMBERT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

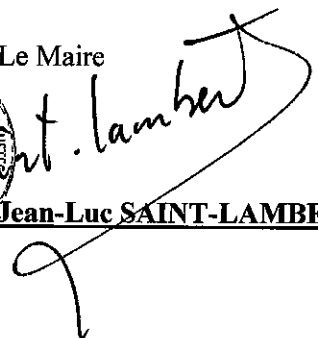
Affaire n°21 : Rue des Capucines – Acquisition à l'euro symbolique d'emprise de voie des parcelles AI 605 et AI 606

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe - André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale - André COCHARD conseiller municipal - Jean-François ASSERPE conseiller municipal - Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale - Eric MANDERE conseiller municipal - Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal - Marc Luc BOYER conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 21 : Rue des Capucines - Acquisition à l'euro symbolique d'emprise de voie des parcelles AI 605 et AI 606

Dans le cadre des projets d'aménagement des voiries sur le territoire, la Commune avait sollicité Monsieur BOYER Sully pour la cession à l'euro symbolique de la rue des capucines d'une emprise de 4 852.00 m² correspondant aux parcelles AI 605 et AI 606, soit 500 m linéaire de voie (entre la ligne 500 et 1000).

Vu l'organisation des voiries dans le secteur actuellement, à savoir, une voie en impasse, cette acquisition permettrait de mieux structurer le quartier en permettant une ouverture sur la Rue Depeindray D'Ambelle.

Il est à noter que la collectivité procédera ultérieurement à son classement dans le domaine public communal.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Acte** l'accord de Monsieur BOYER Sully en ce qui concerne la cession de l'emprise ;
- **Valide** l'acquisition par voie amiable à l'euro symbolique, des parcelles AI 605 et AI 606 ;
- **Autorise** le classement ultérieur de la dite-voie dans le domaine public communal ;
- **Autorise** le Maire, ou l'adjoint habilité, à effectuer toutes les démarches correspondantes et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Jean-Luc Saint-Lambert

DEPARTEMENT

MAIRIE

<Convexe>
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201321-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

COMMUNE

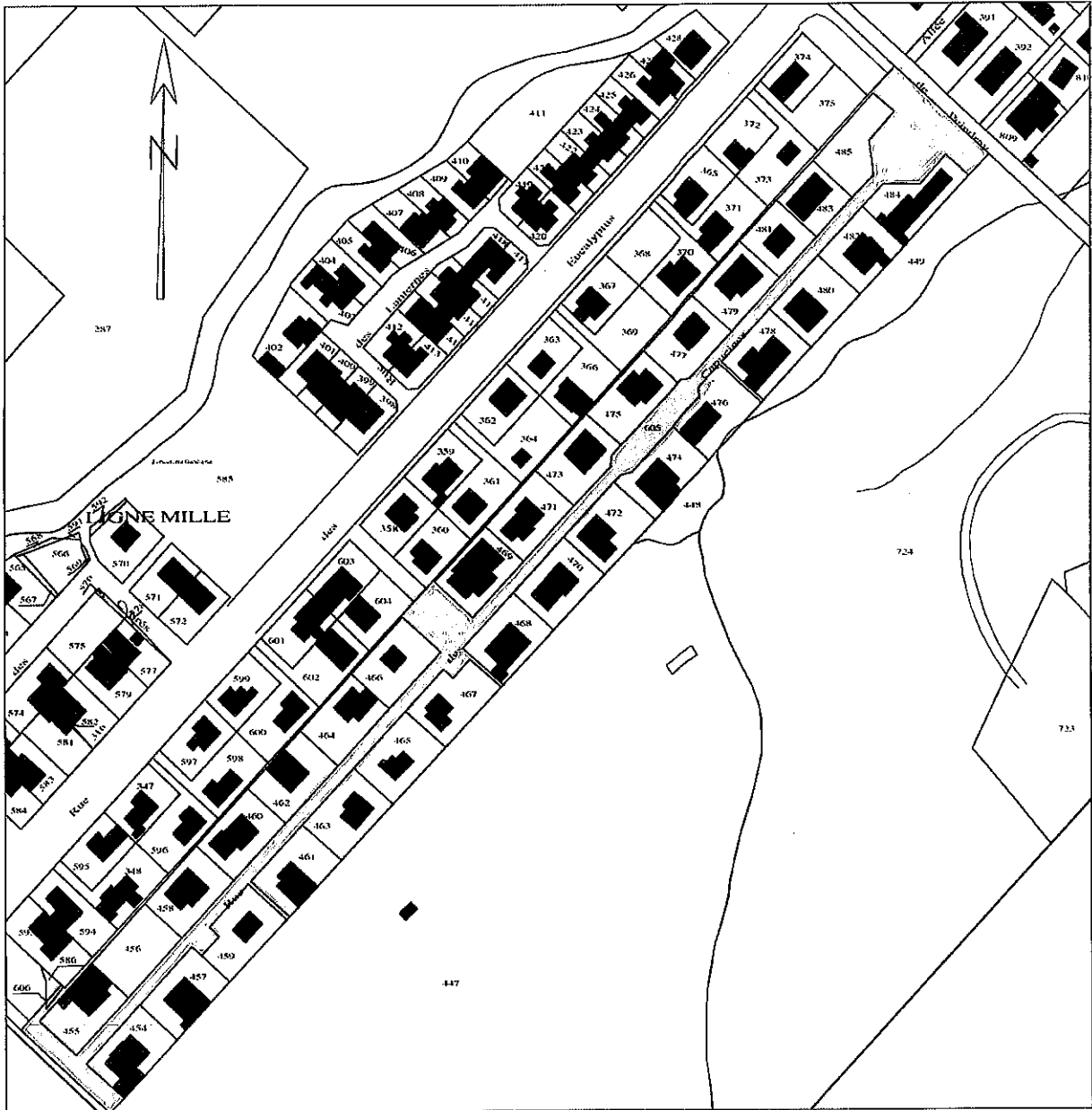
SERVICE DU PLAN

LA PLAINE-JUIN 13

Echelle: 1/2500

(Echelle d'origine: 1/1000)

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !
Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 8/1/2013
Signature



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°22 : Acquisition à l'euro symbolique de
l'emprise de la voirie : Marie Emilienne
MAILLOT – Opération de 51 logements sociaux
de la SHLMR**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe - André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale - André COCHARD conseiller municipal - Jean-François ASSERPE conseiller municipal - Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale - Eric MANDERE conseiller municipal - Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal - Marc Luc BOYER conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire N° 22 : Acquisition à l'euro symbolique de l'emprise de la voirie : Marie Emilienne MAILLOT – Opération de 51 logements sociaux de la SHLMR

La SCCV LES FOUGERES réalise pour le compte de la SHLMR une opération de 51 logements sociaux en vente en l'état de futur achèvement, au premier village, en face de la rue des Arums. Aussi, compte tenu du développement important que connaît ce quartier, la ville a demandé à l'opérateur de prendre en compte le Plan Local d'Urbanisme en intégrant la future voie de délestage et de bouclage.

Ainsi, sur le terrain d'assiette du projet, le promoteur a :

- construit une partie de la chaussée, dans l'emprise de son opération, et a laissé libre le reste de la future voie de délestage,
- construit la voie de bouclage, en limite des parcelles voisines.

La SCCV les fougères a donc sollicité la collectivité pour la rétrocession des emprises de ces deux voies d'intérêts communales et souhaite que la commune fasse également l'acquisition des autres voiries y compris les accessoires (éclairage public, réseau d'eau potable, réseau téléphonique, réseau électrique, hors assainissement des eaux usées), à l'intérieur de cette opération de logements. L'ensemble de ces voiries est situé sur les parcelles AC 415, 508, 515 et a pour contenance 4 635 m², soit un linéaire de 599 m. Un projet de division est en cours.

La SCCV LES FOUGERES a donné son accord pour la rétrocession à l'euro symbolique, à charge pour notre collectivité de procéder ultérieurement à son classement dans son domaine public après que la voie en question ait été intégrée à son patrimoine privé.

Ainsi, compte tenu que l'ensemble des voiries qui seront ouverte à la circulation publique est en parfait état, il est demandé au Conseil Municipal :

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Acte** l'accord de la SCCV LES FOUGERES en ce qui concerne la cession des voiries ;
- **Valide** l'acquisition à l'euro symbolique de toutes les voiries de cette opération, issues de la parcelle AC 415, 508, 515 ;
- **Approuve** le classement ultérieur dans le domaine public communal des dites voies ;
- **Autorise** le Maire, ou l'adjoint habilité, à effectuer toutes les démarches correspondantes et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme
LE MAIRE

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130628-DCM00-201322-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
LA PLAINE DES PALMISTES

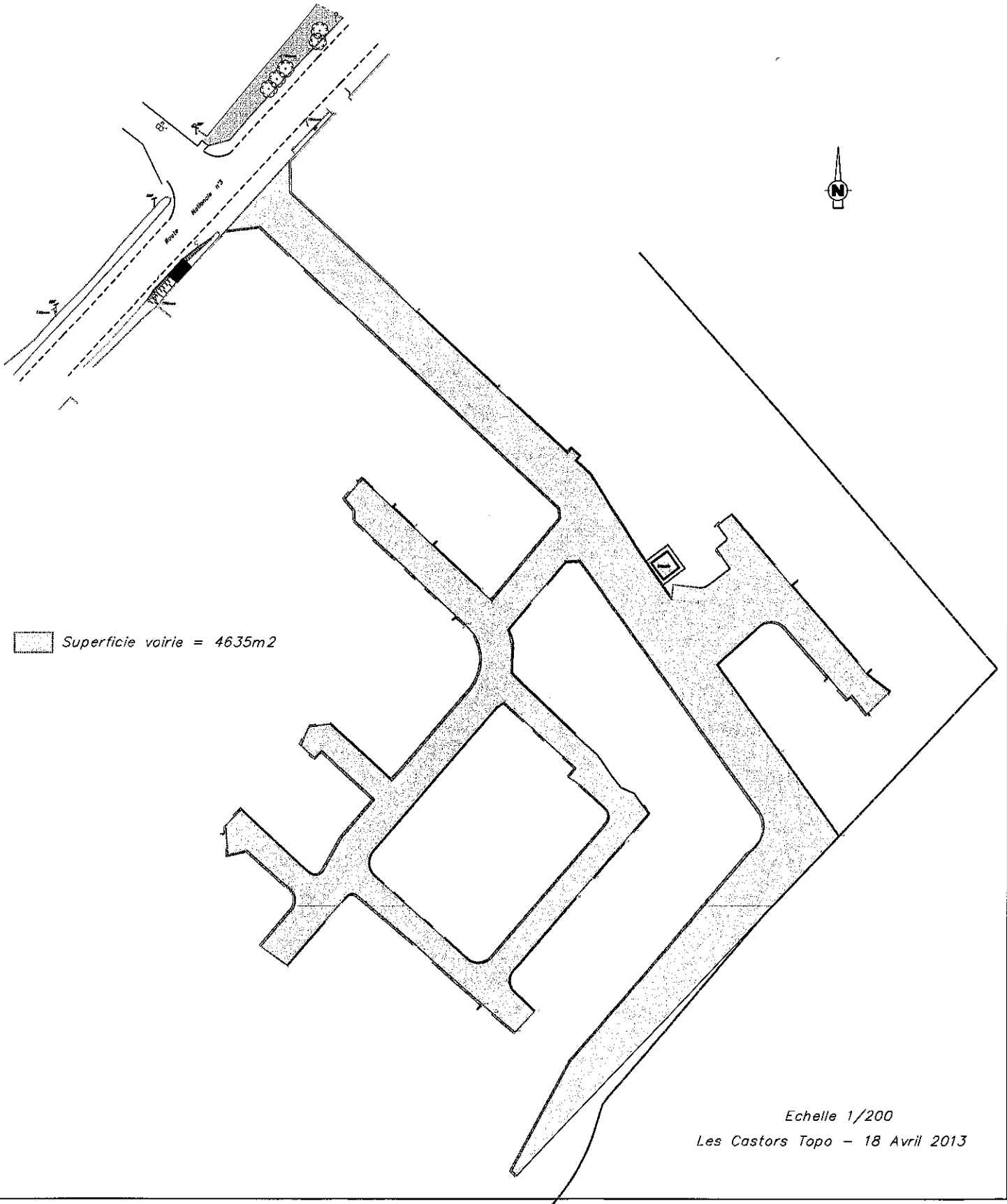
Numéro d'ordre du document
d'arpentage : _____
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 56 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de homologation, dont copie jointe, dressé
le _____ par M. _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6465
A. _____, le _____

Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 07/06/2013
Support numérique :
ROUTE MIE R. DANIE
Document d'arpentage dressé
par le Géomètre Agréé
107 Rue Louis Aragon
97419 LA POSSESSION
Date de : 0602 68 31 13
Mail : dastorstopo@hotmail.fr
07/05/2013

1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan révisé par voie de révisé à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc...)
3) Préciser (ou noter) le nom et le numéro du géomètre agréé (mandataire, excepté s'il s'agit d'un géomètre agréé de l'Etat).







Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201323-

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Date de télétransmission: 28/08/2013
Date de dépôt: 28/08/2013
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

Affaire n°23 : Acquisition à l'euro symbolique des réseaux ainsi que les parkings attenants à la rue Bernard GINET (Lot. VIRAPIN Emmanuel)

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe – André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale – André COCHARD conseiller municipal – Jean-François ASSERPE conseiller municipal – Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale – Eric MANDERE conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal – Marc Luc BOYER conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 23 : Acquisition à l'euro symbolique des réseaux ainsi que les parkings attenants à la rue Bernard GINET (Lot. VIRAPIN Emmanuel).

Madame VIRAPIN Marthe a réalisé le long de la rue Bernard GINET le lotissement VIRAPIN Emmanuel. Ce lotissement a été achevé et est conforme à l'autorisation délivrée.

Pour la réalisation de ce lotissement, la commune avait autorisé que la construction des réseaux (eau, électricité et téléphone) se fassent dans le domaine public le long de la voie.

Mme VIRAPIN a sollicité la commune en date du 17 décembre 2012 et par courrier du 21 mars 2013 nous fait part de son accord pour le transfert de ces réseaux et des parkings attenants à la rue Ginet dans le patrimoine communal à l'euro symbolique.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Acte** l'accord de Madame VIRAPIN Marthe en ce qui concerne la cession des réseaux et des parkings ;
- **Valide** l'acquisition par voie amiable à l'euro symbolique des réseaux et des parkings attenants à la rue Ginet ;
- **Autorise** le Maire, ou l'adjoint habilité, à effectuer toutes les démarches correspondantes et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Madame VIRAPIN Marthe Juliette
 12. rue Louis Parny
 97431 LA PLAINE DES PALMISTES
 Tél. : 0692 24 73 10

Plaine des Palmistes, le 21 mars 2013

A

Monsieur Le Maire de la Plaine des Palmistes
 230, rue de la République
 97431 LA PLAINE DES PALMISTES

Objet : rétrocession de voirie.
Vos Réf. : JMA/BW/473/PAT

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à votre courrier cité en objet, je vous fais savoir que je suis d'accord de céder aussi à l'euro symbolique tous les parkings donnant directement sur la rue Bernard Ginot.

Dans l'attente des suites à donner au dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sentiments les plus respectueux.



VIRAPIN Marthe Juliette

21 MARS 2013

LA PLAINE DES PALMISTES		Date	
Courrier arrivé		N° 2438	
A. C.	Destinataires	A. C.	Destinataires
	Maire		PRFM
	Cablot		Finances
	Protocole		Marchés public
	DSS		Logistique / Info
	PAG & J		Commande publique
	S. Général		RYAI
	R. Humaine		Manifestation
	P. Municipale		Communication
	Législation étrangère		Cult. / Bibliothèque
	Etat Civil / B. Elec.		Sport
	S. Juridique		Aut. Scierie
	PAT		
	Technique et Env.		CCAS
X	Urban / Fenêtr		SCAN
	Autres Empr		

DEPARTEMENT

MAIRIE

COMMUNE

SERVICE DU PLAN

LA PLAINE-JUIN 13

Echelle: 1/2500

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 8/2/2013
Signature



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOUT DEUX
MILLE TREIZE**

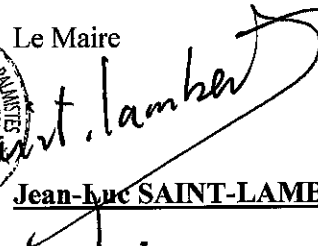
**Affaire n°24 : Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service d'eau potable et du SPANC –
année 2012**

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le
nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de
présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept
heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des
Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire
s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-
LAMBERT.

PRÉSENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire –
Joëlle DELATRE 2^{ème} adjointe – Christophe
PADRE 3^{ème} adjoint – Joseph Lucien BOYER 4^{ème}
adjoint - Mélissa MOGALIA 5^{ème} adjointe – Sylvie
K'BIDI 6^{ème} adjointe – Eric CHAMBINA 7^{ème}
adjoint - Marie Jeanne JACQUIN 8^{ème} adjointe -
André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette
THIBURCE conseillère municipale - André
COCHARD conseiller municipal - Jean-François
ASSERPE conseiller municipal - Marthe PAYET
conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller
municipal - Jean Marc ROBERT – conseiller
municipal - Magalie BOISSIER conseillère
municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale -
Eric MANDERE conseiller municipal - Pasanti
SEVOU – conseillère municipale - Sabrina
FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique
VICTOIRE – conseillère municipale - Marie
Micheline VELIA conseillère municipale - Michel
LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe
BUTCHLE conseiller municipal - Marc Luc BOYER
conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL –
conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint
GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5^{ème}
adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 24 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et du SPANC – année 2012

La commune assure en direct la gestion du service de distribution d'eau potable et du service public d'assainissement non collectif au travers de ses régies respectives.

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, article D 2224-1, prévoit l'édition d'un rapport annuel afin de renforcer la transparence et l'information du service public de distribution d'eau potable et d'assainissement.

Selon l'article D 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire d'une commune qui exerce en propre ses compétences d'eau potable et d'assainissement peut présenter un rapport annuel unique.

Pour pouvoir assumer ses engagements auprès de 2896 abonnés au réseau d'eau (au 31 décembre 2012), la commune exploite principalement des captages en ravine et depuis octobre 2011 un forage sur le secteur de Bras Piton. L'adéquation entre ressources et besoin est largement positive, notamment avec l'exploitation du forage de Bras Piton.

Le service des eaux, composé de huit personnes, est organisé de la manière suivante :

- l'administration,
- le service d'exploitation,
- et le service travaux.

Ainsi, il en ressort :

- que la qualité de l'eau distribuée est conforme à 100% sur le réseau du forage de Bras-Piton et à 81 % de conformité sur le reste de la commune,
- que le taux d'interruption du service s'est amélioré avec 0.69 pour 1000 au lieu de 1.07 pour l'année 2011,
- que le respect du délai maximal d'ouverture de branchement pour les nouveaux abonnés s'est également améliorer, avec 85 % au lieu de 83.8%.

Pour cette année, il y a lieu de poursuivre les efforts entrepris avec notamment :

- la poursuite du programme de renouvellement des compteurs. Le programme de cette année est d'en renouveler 200 à 300,
- l'amélioration du rendement,
- la poursuite des efforts de sécurisation des ressources : périmètre de protection, clôtures des sites de productions.

Le SPANC, quant à lui, est composé de deux personnes dont le responsable d'exploitation et sa secrétaire.

Depuis cette année, le service a commencé le diagnostic de l'existant, en plus de ceux issus des ventes réalisées par les particuliers.

Le rapport, annexé à la présente, sera mis à la disposition du public pendant un mois.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et du SPANC.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Jean Luc SAINT-LAMBERT



Rapport Annuel

**sur le prix et la qualité du service
public d'eau potable et du service
public d'assainissement non collectif**

- Année 2012 -

- SOMMAIRE -

PARTIE I : LA REGIE DES EAUX	5
A. Caractérisation technique du service :.....	5
A.1. Présentation de la commune	5
A.2. Situation actuelle en termes d'alimentation en eau potable.....	5
A.3. Volumes vendus.....	6
B. Tarification de l'eau et recettes du service :.....	7
B.1 Présentation générale des modalités de tarification de l'eau.....	7
B.2 Présentation d'une facture d'eau	7
B.3 Montant des recettes liées à la facturation du prix de l'eau.....	8
C. Indicateur de performance :	8
C.1. Qualité des eaux distribuées.....	8
C.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	9
C.3. Rendement du réseau de distribution.....	9
C.4. Indice linéaire des volumes non comptés	9
C.5. Indice linéaire des pertes en réseau.....	10
C.6. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	10
C.7. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.....	10
C.8. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.....	11
C.9. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	11
C.10. Délais maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.....	12
C.11. Durée d'extinction de la dette de la collectivité.....	12
C.12. Dispositif de réclamation et taux de réclamation	12
D. Financement des investissements	13
D.1. Montant financier des travaux engagés.....	13
D.2. Nombre et pourcentage de branchement public en plomb supprimés.....	13
D.3. Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette.....	13
D.4. Montant des amortissements réalisés	13
D.5. Présentation des projets à l'étude	13
D.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux	13
E. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	13
E.1. Montant des abandons de créance ou des versements à fond de solidarité.....	13

E.2. Montant financier des opérations de coopération.....	13
PARTIE II : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	14
A. Caractérisation technique du service.....	14
A.1 Nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif.....	14
A.2. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	14
B. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	16
B.1. Tarif.....	16
B.2. Recettes	16
C. Indicateurs de performance	16
D. Financement des investissements	16
D.1. Montant des travaux réalisés	16
D.2. Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service.....	16

Rapport de présentation au Conseil Municipal

Le rapport annuel a pour objectif de renforcer la transparence et l'information du service public de distribution de l'eau potable et de l'assainissement sur l'ensemble du territoire communal. Elle est inscrite dans le Code Générale des Collectivités Territoriales, article D. 2224-1.

Selon l'article D 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire d'une commune qui exerce en propre ses compétences d'eau potable et d'assainissement peut présenter un rapport annuel unique.

Dans le cadre du renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers, le rapport annuel est mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants. Le public est avisé par voie d'affichage classique pendant un mois.

Partie I : La Régie des Eaux

A. Caractérisation technique du service :

A.1. Présentation de la commune

La commune de la Plaine des Palmistes comptait 5150 habitants au 1^{er} janvier 2012, selon l'INSEE. L'ensemble de la population est raccordée au réseau d'alimentation en eau potable, à l'exception du secteur du Piton de l'eau qui ne compte aucune habitation. La commune exploite l'eau en régie directe. Elle est responsable de l'eau depuis sa production jusqu'à la distribution. La régie alimente en eau potable 2896 abonnés, au 31 décembre 2012.

A.2. Situation actuelle en termes d'alimentation en eau potable

La commune de la Plaine des Palmistes assure en régie directe la gestion du service public de distribution d'eau potable.

Les ressources utilisées pour la production de l'eau potable sur la commune de La Plaine des Palmistes proviennent principalement de captages superficiels et depuis octobre 2011 d'eau souterraine (forage de Bras Piton). L'eau est distribuée de manière gravitaire, depuis les différents réservoirs de la commune. Seul l'eau du forage est pompée jusqu'au réservoir de Bras-Piton. Il n'y a pas d'importation (achat) ou d'exportation (vente) de l'eau d'une commune à l'autre.

A ce jour, la commune exploite huit (8) groupes de captages répartis en deux (2) unités de distribution :

Unité de Distribution 1^{er}, 2^{ème} village, Petite Plaine et Bras des Calumets :

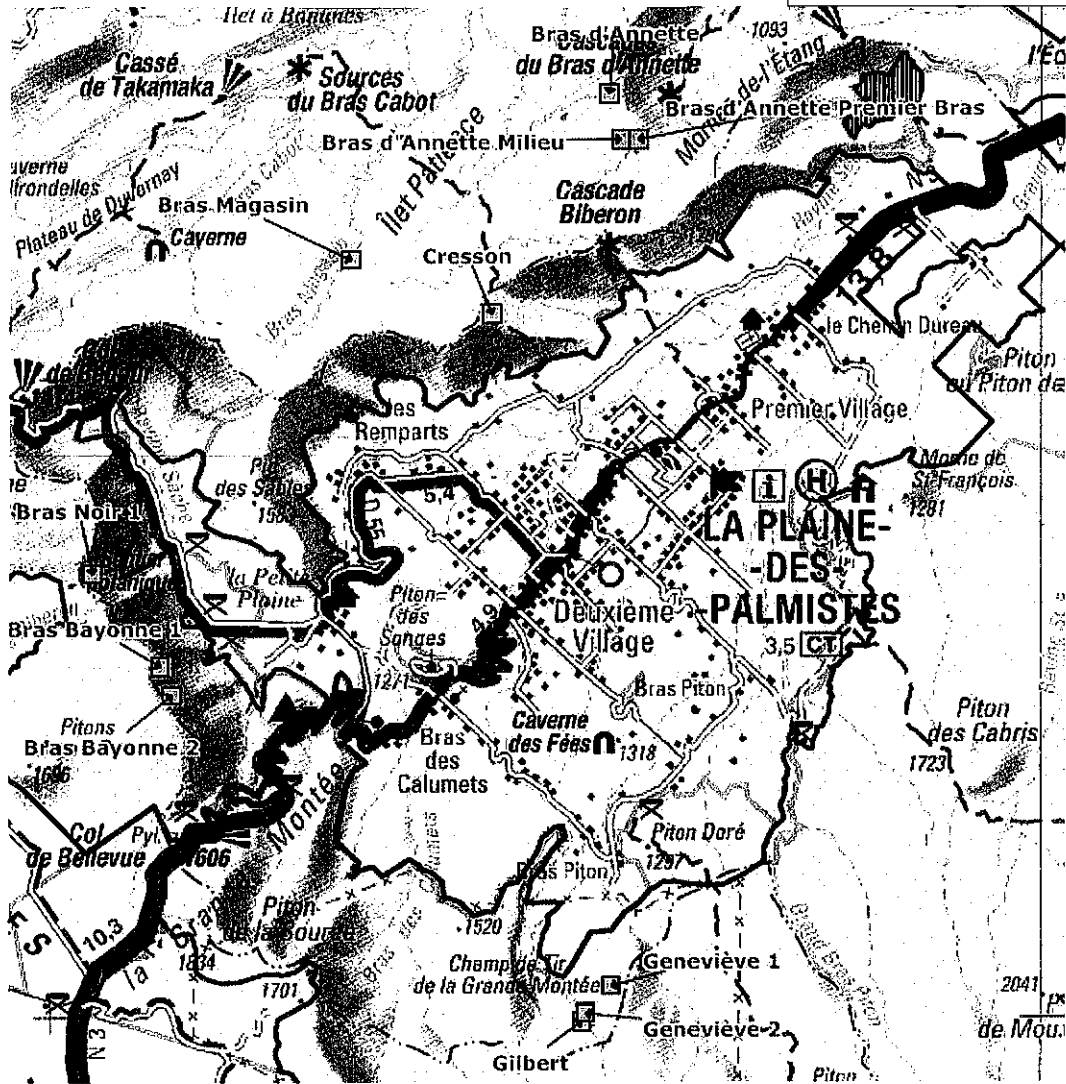
- 1 - Le captage de Bras Noir (2 sources, 2 ouvrages de captage),
- 2 - Le captage de Bayonne (2 sources, 2 ouvrages de captage),
- 3 - Le captage de Cresson (3 sources, 3 ouvrages de captage),
- 4 - Le captage de Bras Magasin (1 source),
- 5 - Les captages de Bras d'Annette (4 sources, 4 ouvrages de captage),

Unité de Distribution de Bras Piton :

- 6 - Le captage Geneviève (2 sources 2 ouvrages de captage),
- 7 - Le captage Ti Bac (1 source),
- 8 - Le captage Gilbert (1 source).
- 9 - Le forage de Bras Piton

L'intégralité des captages d'eau superficielle de la commune de la Plaine des Palmistes se situe dans l'enceinte du Parc National.

La carte suivante présente la localisation des captages d'eau de la commune, la limite du Parc National est représentée par le contour violet.



Pour l'année 2012 (période du 1er janvier au 31 décembre), les volumes prélevés dans le milieu naturel ne peuvent être déterminés pour les captages (Cresson/Bras magasin, Bayonne/Bras Noir et Bras d'Annette) en raison de l'arrêt de la station de traitement. Toutefois, afin d'estimer le volume prélevé qui a servi par ailleurs de base pour le calcul de la redevance de prélèvement d'eau, on estimera la consommation moyenne journalière à 150 m³/hab/an, pour une population municipale de 5 072 habitants

Ainsi la quantité prélevée dans le milieu est évaluée à 760 800 m³.

A.3. Volumes vendus

Concernant les volumes vendus, les données proviennent des factures des abonnés.

Les compteurs des abonnés étant relevés deux fois par an, durant la période de juin et de décembre, les volumes vendus correspondent à la période de janvier à juin 2012 et juillet à décembre 2012.

Pour le 1^{er} semestre cela représente : **182 403 m³**
Pour le 2^{eme} semestre cela représente : **168 591 m³**

Soit un total de **350 994 m³** d'eau vendue en 2012 pour les deux unités de distribution.

B. Tarification de l'eau et recettes du service :

B.1 Présentation générale des modalités de tarification de l'eau

Par la délibération en date du 28 décembre 2009, le conseil municipal a fixé une nouvelle tarification, tenant compte de la consommation réelle des abonnés. La délibération du conseil est jointe en annexe de la présente :

- Frais d'accès au service : 40 € TTC
- Abonnement par semestre : 25 € HT
- Tranche de consommation :

Tranche	m³	Prix / m³
1	0 – 45	0,75 € / m ³
2	46 – 90	0,80 € / m ³
3	91 – 120	1,20 € / m ³
4	121 – 240	2 € / m ³
5	> 240	0,55 € / m ³

- TVA : 2,10 %
- Redevance pour la préservation des ressources en eau qui se compose de :
 - Part OLE : 0,05 € / m³
 - Contre-valeur : 0,0466 € / m³
- Redevance pour pollution d'origine domestique :
 - Part OLE : 0,02 € / m³

B.2 Présentation d'une facture d'eau

Présentation d'une facture pour une consommation de référence de 120 m³.

FACTURATION CONSOMMATION EAU POTABLE

DU 01/07/2012 AU 31/12/2012

N° du Compteur	Index précédent	Nouvel index	Conso. (m³)
7197590	14/06/12	2437	120

2ème Semestre 2012	
Consommation	Réelle

Réf.	Désignation	Qté	P. Unitaire	T.V.A.	Montant H.T.
ABON	Distribution de l'eau Abonnement	1	25,00 €	2.1 %	25,00 €
T1	Tranche 1 - de 0 à 45 M3	45	0,75 €	2.1 %	33,75 €
T2	Tranche 2 - de 46 à 90 M3	45	0,80 €	2.1 %	36,00 €
T3	Tranche 3 - de 91 à 120 M3	30	1,20 €	2.1 %	36,00 €
	Préservation des ressources en eau (office de l'eau)	120	0,09 €	2.1 %	10,96 €
	Sous-Total				116,71 €
	Organismes publics				
	Lutte contre la pollution (office de l'eau)	120	0,02 €	2.1 %	2,40 €

* Taux voté par l'office de l'eau (0,05 euro) majoré par le coefficient de non valeur qui prend en compte :
 - le rendement technique du réseau (fuites) mais également de manière plus marginales
 Le rendement qu'on pourrait qualifier de comptable c'est à dire les vols détournement ou impayés et
 dysfonctionnement des système de comptage *

Total H.T.	144,11 €
Total T.V.A.	3,03 €
NET À PAYER	147,14 €

1er semestre 2012	0 m³
-------------------	------

Dans cet exemple, les parts sont réparties comme suit :

- Part de la collectivité : 130,75 €
- Redevance perçue par l'Office de l'eau : 13,36 €
- TVA : 3,03 €

B.3 Montant des recettes liées à la facturation du prix de l'eau

Pour l'année 2012, le montant inscrit au compte de gestion s'élève à 550 348.99 €

C. Indicateur de performance :

C.1. Qualité des eaux distribuées

Selon le bilan sanitaire établi par l'A.R.S. de la REUNION en 2012, 21 analyses ont été réalisées sur les paramètres bactériologiques et physico-chimiques, sur les installations de ressource, de production ou de distribution d'eau potable. Le bilan général fait ressortir 100% de conformité sur le secteur de Bras Piton sur la base de 5 prélèvements et 81% de conformité sur le réseau ville avec 16 prélèvements.

L'eau distribuée étant constituée principalement d'eau captée en ravine, ponctuellement nous avons un niveau de turbidité supérieur à la limite autorisée. Toutefois, au cours des épisodes particulièrement pluvieuses, des restrictions d'usages ont été prescrites sur le réseau. (communiqué radio, coupure d'eau, contrôle de chloration sur différents points du réseau).

C.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, est un indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau.

L'indice de la commune de La Plaine des Palmistes est de 30.

Avec :

- 10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte.
- 10 points : mise à jour du plan au moins annuelle
- 10 points : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)

C.3. Rendement du réseau de distribution

Un suivi régulier des compteurs de distribution en sortie des réservoirs, sur l'année 2012, nous permet d'avoir les chiffres suivant :

a. m ³ prélevés	760 800
b. m ³ facturés	350 994
c. m ³ volume technique *	50 000
Rendement ((b+c)/a)	0,53

* volume d'eau consommée dans le cadre des opérations d'entretien courant du réseau de distribution : vidange réseau, réservoir, bouche incendie...

C.4. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de la distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

- Règle de calcul : Indice = (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur du réseau de desserte / 365 jours
- Calcul : Indice = (760 800 – 350 994) / 80 / 365 = 14.03 m³ / km / jour

C.5. Indice linéaire des pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

- Règle de calcul : $\text{Indice} = (\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / \text{longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ jours}$
- Calcul : $\text{Indice} = [760\,800 - (350\,994 + 50\,000)] / 80 / 365 = 12.32 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{jour}$

C.6. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

Depuis 2008, la régie a renouvelé ou posé 6 313 m de réseaux d'eau potable.
En 2012, la régie a renouvelé 250 m de réseaux d'eau potable. Dont 120m en diamètre 40 en PEHD à l'impasse des Hibiscus et 130m diamètre 50 en PEHD à l'impasse Primevère

- Règle de calcul : $(\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N}) / 5 / (\text{Longueur du réseau de desserte au } 31/12/12) \times 100$
- Calcul : $6,3 / 5 / 80 \times 100 = 1,58 \%$

Le taux de renouvellement du réseau d'eau potable est de 1.58 % par an.

C.7. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indice donne le niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

Pour les points de prélèvement :

Forage de Bras Piton = 100 %
Le captage de Bras d'Annette = 100 %

Le captage de Bras Noir = 20 %
Le captage de Bayonne = 20 %
Le captage de Cresson = 20 %
Le captage de Bras Magasin = 20 %

Le captage Geneviève = 20 %
 Le captage Ti Bac = 20 %
 Le captage Gilbert = 20 %

Avec pour valeur de l'indicateur :

0 % : Aucune action

20 % : Etudes environnementale et hydrogéologique en cours

40% : Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % : Dossier déposé en préfecture

60 % : Arrêté préfectoral

80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mise en place, travaux terminés)

100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

C.8. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Ce taux permet de mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement.

- Règle de calcul :

Nombre de coupure d'eau dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / nombres d'abonnés x 1000

- Calcul : $(2 / 2896) \times 1000 = 0,69$

Soit 0.69 coupure d'eau par millier d'abonné

Avec :

Nombre de coupure d'eau dont les abonnés n'ont pas été informés : 2

Nombre d'abonnés : 2896

C.9. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

D'après les renseignements du trésor public, nous avons pu avoir les chiffres suivants :

	1 ^{er} semestre	2eme semestre	Complémentaire	Total
Total facturer	261 721.08 €	241 298.50 €	5 179.05 €	508 198.63 €
Total payer	234 586.44 €	194 252.15 €	3 243.44 €	432 082.03 €
Reste à payer	27 134.64 €	47 046.35 €	1 935.61 €	76 116.60 €
Taux d'impayé	10,37 %	19,5 %	37,37 %	14,98 %

C.10. Délais maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Selon le règlement du service des eaux, pour l'installation d'un nouveau branchement d'eau, les délais sont les suivants :

- l'envoi du devis sous 30 jours après réception d'une demande (ou après rendez-vous d'étude des lieux, si nécessaire),
- la réalisation des travaux à la date qui convient au client ou au plus tard dans les 30 jours ouvrés après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives,
- une mise en service de l'alimentation en eau au plus tard le troisième jour ouvré qui suit l'appel du client, lorsqu'il emménage dans un nouveau logement doté d'un branchement existant conforme.

Le taux du respect des délais permet d'évaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable.

- Règle de calcul : Nombre d'ouverture de branchement réalisés dans les délais / nombre total d'ouvertures x 100

Avec :

Nombre d'ouverture dans les délais : 320

Nombre total d'ouverture : 376

- Calcul : $(320 / 376) \times 100 = 85 \%$

C.11. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Il permet d'apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.

Encours total contractée par la collectivité pour financer le service d'eau potable / l'épargne brute annuelle

- Règle de calcul : $809\,500 \text{ €} / 197\,226.75 \text{ €} = 4.10 \text{ an}$

C.12. Dispositif de réclamation et taux de réclamation

Une réclamation peut être fait part le client, s'il pense qu'il y aurait une erreur au niveau de sa facturation. Pour cela il devra faire un courrier au Maire.

En cas d'erreur dans la facturation, il pourra bénéficier après étude des circonstances :

- d'un paiement échelonné si la facture a été sous-estimée,

- d'un remboursement ou d'un avoir au choix, si la facture a été surestimée.

Le taux de réclamation est une traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau.

- Règle de calcul : Nombre de réclamation laissant une trace écrite / nombre abonnés x 1000
- Calcul : Taux de réclamation : $(62 / 2896) \times 1000 = 21.41$

D. Financement des investissements

D.1. Montant financier des travaux engagés

Le montant des travaux engagés pour l'exercice budgétaire de l'année 2012 est de 270 826,41 €*.

D.2. Nombre et pourcentage de branchement public en plomb supprimés

Dans la commune, il n'y a aucun branchement en plomb.

D.3. Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette

Les chiffres sur l'encours de la dette de l'année 2012 :

- Encours = 809 500 €
- annuité de remboursement = 48 334,21 €

D.4. Montant des amortissements réalisés

Le montant des amortissements sur l'année de 2012 est de 353 360,06 €

D.5. Présentation des projets à l'étude

Le montant de 3 904,31 € a été réservé aux projets à l'étude.

D.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux

Aucun programme pluriannuel de travaux n'a été fait par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

E. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

E.1. Montant des abandons de créance ou des versements à fond de solidarité

La somme de 11 003,32€ a été versée au fond de solidarité par le service des eaux.

E.2. Montant financier des opérations de coopération

Aucune opération de coopération décentralisée n'a été faite pour l'année 2012.

Partie II : Service Public de l'assainissement non collectif

Le service public de l'assainissement non collectif a été créé par décision du conseil municipal du 12 février 2008. Lors de cette création, le conseil municipal a arrêté le prix des redevances et a validé le règlement de service.

A. Caractérisation technique du service

A.1 Nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif

Le SPANC concerne toutes les habitations non desservies par le réseau d'assainissement collectif, soit sur le territoire communal environ 5150 habitants.

A.2. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

✓ Mise en œuvre du contrôle des installations neuves et réhabilitées

▪ La mise en œuvre

Le SPANC réalise dans un premier temps un contrôle de conception qui consiste à donner un avis favorable ou non sur le projet d'assainissement non collectif du particulier. Cet avis se donne sur la base de projet de pétitionnaire.

Par la suite, le SPANC effectue une vérification de la bonne exécution des travaux avant le recouvrement de l'installation. Pour cela, le particulier doit avertir le SPANC dans un délai de 5 jours ouvrables. Cette visite donne lieu à un rapport où il est indiqué le système installé et les modifications à faire pour respecter les normes en vigueur. Depuis le 1er janvier 2011, ce rapport est demandé lors de la vente de la maison.

▪ Le contrôle

➤ **Le contrôle de conception et de réalisation**

En 2012, il a été traité 104 demandes.

Contrôle de l'existant / des ventes	Contrôle de conception	Contrôle de réalisation
35	104	92

✓ Mise en œuvre du contrôle des installations existantes

▪ La mise en œuvre

Le SPANC doit contrôler toutes les installations d'assainissement non collectif existantes. Bien entendu, elles ne seront pas toutes contrôlées la même année. La première visite du SPANC consiste à établir un diagnostic de l'installation pour connaître le système d'assainissement non collectif présent et les dysfonctionnements éventuels.

La deuxième visite consiste à vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation en s'assurant des vidanges (fosse toutes eaux ou fosse septique) et des bacs dégraisseurs. Cette

seconde visite a été fixée à 4 ans lors de la création du SPANC, car elle correspond à la période de vidange de la fosse toutes eaux préconisées dans l'arrêté du 6 mai 1996 qui a été abrogé par l'arrêté du 7 septembre 2009.

Ensuite, le Grenelle de l'Environnement 2 (en juillet 2010), a modifié la périodicité entre 2 visites qui peut aller désormais jusqu'à 50 % de boue maximum. Un avis de passage est envoyé au propriétaire (environ 15 jours avant la visite).

Le propriétaire ou un représentant doit être présent, rassembler les documents qu'il possède et rendre accessible si possible les différents ouvrages de son assainissement (tampons de fosse, de bac dégraisseur, regards de visite). A chaque visite, un compte-rendu est envoyé au propriétaire qui fera mention des modifications éventuelles à apporter sur l'installation pour améliorer son fonctionnement. Depuis le 1^{er} janvier 2011, ce rapport est joint aux actes de vente des propriétés.

▪ Le contrôle

➤ **Les visites**

En 2012, il a été réalisé 35 visites des installations existantes sur l'ensemble de la commune liées aux ventes.

➤ **Les avis sur les installations**

Les avis donnés sur les installations existantes :

- Avis favorable : l'installation est complète (prétraitement et traitement) et à priori fonctionne correctement. Par contre, l'installation peut être sous dimensionnée ou le système de traitement n'est pas le plus adapté à la nature du terrain.
- Avis avec réserve : l'installation est incomplète, généralement, il manque soit un prétraitement pour les eaux ménagères (toutes les eaux usées sauf celles issues des WC), soit un système de traitement.
- Avis défavorable : aucun système d'assainissement ou présentant un risque avéré pour l'environnement ou pour la salubrité publique (rejet dans une rivière, dans un fossé communal ou à même le sol).

Les installations classées avec un avis défavorable sont des installations à réhabiliter en priorité car elles génèrent des nuisances au niveau de l'environnement (rejets en direct dans une rivière ou un fossé).

Les installations classées avec un avis sous réserve sont des installations qui nécessitent quelques améliorations (par exemple, mise en place d'un bac dégraisseur, d'un traitement), mais ne portant pas atteinte à l'environnement.

B. Tarification de l'assainissement et recettes du service

B.1. Tarif

Pour la commune, les redevances sont les suivantes :

- 160 euros facturés au propriétaire des ouvrages pour les installations neuves,
- 85 euros facturés au propriétaire des ouvrages pour les installations existantes.
- 85 euros pour les ventes.

B.2. Recettes

La loi impose que le SPANC soit géré comme un Service Public Industriel et Commercial, c'est-à-dire que le budget doit s'équilibrer entre les dépenses et les recettes, d'où la mise en place de redevances payées par l'utilisateur. Les redevances ne seront payées qu'après les contrôles effectués.

Recettes de 2012 : 8445 €

C. Indicateurs de performance

D. Financement des investissements

D.1. Montant des travaux réalisés

La commune a pris parti de ne pas réaliser les travaux relatifs à la mise aux normes des installations individuelles. Il appartient aux propriétaires de se mettre en conformité, soit dans le cadre d'une mise aux normes de ouvrages soit sur mise en demeure du service.

A ce jour, aucune mise en demeure a été faite et que tous les problèmes relatifs à cette mise en normes ont été réglées à l'amiable avec les propriétaires

D.2. Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

Aucun projet n'est à l'étude actuellement.

La commune a commencé le contrôle de l'existant dans le cadre des visites périodiques.



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOUT DEUX
MILLE TREIZE**

Affaire n°25 : Etat des transactions foncières

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe - André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale - André COCHARD conseiller municipal - Jean-François ASSERPE conseiller municipal - Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale - Eric MANDERE conseiller municipal - Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal - Marc Luc BOYER conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 25 : Etat des transactions foncières

L'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux communes de délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par elles.

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

En effet, toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

La liste des transactions foncières est présentée en annexe.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **Prend connaissance** de l'état des transactions foncières pour l'année 2012.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Etat des transactions foncières - Annexe à l'affaire 25

Acquisitions réalisées pour le compte de la commune par l'EPFR en 2012

Date acquisition	Référence Cadastrale	Superficie (en ha)	Prix
30/01/2012	AD 505	31 a 95 ca	240 000 €
30/01/2012	AD 506	31 a 95 ca	240 000 €
30/01/2012	AD 507	31 a 95 ca	240 000 €
15/06/2012	AL 580-582	23 a 18ca	190 000 €

Ces acquisitions réalisées par l'EPFR pour le compte de la commune sont destinées à la production de logements sociaux et d'équipements publics.

Ainsi, sur les terrains AD505,506 et 507, il est prévu la construction d'équipements sportifs au 1^{er} village en lien avec l'école bientôt en construction.

S'agissant des terrains AL 580-582, cette acquisition s'inscrit dans un programme d'aménagement plus large incluant d'autres terrains et notamment au lieu dit la butte pour la construction de logements et de commerces.

A titre d'information, les transactions en cours sont les suivantes :

Acquisitions en cours

Désignation	Référence Cadastrale	Superficie	Prix
Emprise de voirie	AT 542	700 m ²	75 € m ²
Emprise de voirie	AH 565 et 567	253 m ²	1 €
Emprise de voirie	AK 86	69 m ²	Gratuité

Ventes en cours

Année	Référence Cadastrale	Superficie	Prix
2012	AH 199	150 m ²	12 000 €
	AX 97	34 153 m ²	78 300 €

Baux à construction pour terrains en zone artisanale en cours

Désignation	Référence Cadastrale	Adresse	Prix
EMIDEN	AC 493-494	35 Rue Anaclet Bègue	2520 € par an
GBG	AC 496	39 Rue Anaclet Bègue	1 260 € par an
AMIDS	AC 290	Rue Anaclet Bègue	1 452 € par an
CHALET DU PACIFIC	AC 538	Rue Anaclet Bègue	2 626 € par an
WILL GRILLADOS	AC 536	Rue Anaclet Bègue	668 € par an (Prix du domaine)

Baux emphytéotiques en cours pour la réalisation de la maison de retraite

Désignation	Référence Cadastrale	Adresse	Prix
SCI LES MUGUETS	AI 896	Rue Depeindray D'Ambelle	

Baux commerciaux réalisés en 2012

Désignation	Référence Cadastrale	Adresse	Prix
Restaurant Ti feuille Songe	AR 12	558 Rue de la République	824 € par mois
SARL Boucherie Charcuterie Evan	AR 12	560 Rue de la République	712 € par mois
Corpoled	AC 293	14 Rue Anaclet Bègue	1 400 € par mois
Eskal Gourman	AK 69	224 Rue de la République	1040 € par mois



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°26 : Mise à bail à construction
Parcelle AN70 – SCEA « AGROFLOR »**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe - André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale -André COCHARD conseiller municipal - Jean-François ASSERPE conseiller municipal - Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale - Eric MANDERE conseiller municipal - Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal - Marc Luc BOYER conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1er adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 26 : Mise à bail à construction - Parcelle AN 70 - SCEA « AGROFLOR »

La collectivité a été sollicitée par la Société Civile d'Exploitation Agricole « AGROFLOR », dont le gérant est Monsieur Jean Louis TAVAN, pour pouvoir disposer d'un terrain susceptible d'accueillir son activité de transformation du Canna Indica dit Conflore.

Ce dernier a évalué son besoin foncier à environ 3 000 m².

La commune lui a proposé une parcelle de 3 300 m² situé à la rue Pierre Cornu et ce dernier a accepté.

Ainsi, une estimation des domaines a été demandée avec les conditions suivantes :

- la durée du bail est de 25 ans,
- la construction devienne propriété du bailleur en fin de bail sans indemnité pour le preneur.
- la construction projetée par le preneur a été évaluée par ce dernier à 750 000 €.

Les domaines ont ainsi évalué le prix du loyer à zéro euro. L'estimation est jointe en annexe.

Le projet du preneur consiste à la production d'amidon Bio pour l'industrie agroalimentaire et la nourriture animale, à partir de la culture du Conflore.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la conclusion du bail à construction avec la Société AGROFLOR dans les conditions définies ci-dessus,
- **Autorise** le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation du bail à construction dans les conditions énoncées, ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Jean-Luc Saint-Lambert



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201326-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE LA REUNION

Division du Domaine

7 Avenue André Malraux

97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

N° 7309 R

AVIS DU DOMAINE

AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : 2013-406L0373

Affaire suivie par : L. SAVIRAYE

Téléphone : 02 62 94 05 85

Télécopie : 02 62 94 05 83

Courriel : drfip974.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

- 1 Service consultant :** Commune de La Plaine des Palmistes
- 2 Date de la consultation :** 13/03/2013
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) :** Conclusion d'un bail à construction
- 4 Bailleur :** Commune de La Plaine des Palmistes
- 5 Description sommaire de l'immeuble et/ou des locaux à évaluer :**

Commune de La Plaine des Palmistes

Sur parcelle cadastrée AN n° 70 d'une superficie de 10 150 m², une emprise de 3 300 m² qui doit faire l'objet d'un bail à construction d'une durée de 25 ans pour la réalisation d'un bâtiment dont la nature n'a pas été précisée.

**5a Utilisation actuelle – Environnement – Autres éléments de plus-value ou de moins-value –
Appréciation d'ensemble :**

7 Situation locative : Libre

9 Valeur locative retenue : La redevance calculée est égale à zéro compte tenu des éléments transmis figurant infra.

12 Observations particulières :

Le montant du loyer a été déterminé par rapport aux éléments suivants transmis par le consultant :

- Coût prévisionnel des constructions : 750 000 €
- Durée du bail : 25 ans
- Les constructions reviennent à la collectivité en fin de bail sans indemnité pour le preneur

Cette évaluation correspond à la valeur locative actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

A Saint-Denis, le 12 avril 2013

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
de LA REUNION
L'Inspecteur des Finances Publiques



Lilian SAVIRAYE



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201327-
DE
Date de télétransmission : 28/08/2013
N° de tél. : 02 62 21 97 40 06 5

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOUT DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°27 : Modification du nom du preneur
concernant la parcelle – AC 493 – AC 494 dans la
zone artisanale**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRÉSENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe – André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale – André COCHARD conseiller municipal – Jean-François ASSERPE conseiller municipal – Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale – Eric MANDERE conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal – Marc Luc BOYER conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT



**Affaire n° 27 : Modification du nom du preneur concernant la parcelle- AC 493- AC 494
dans la zone artisanale**

Par délibération en date du 17 octobre 2012, la collectivité a validé un bail à construction dans la zone artisanale au nom de Monsieur Jean-Denis FRANCOISE gérant de la SARL EMIDEN.

Par courrier en date du 26 mars 2013, Monsieur Jean-Denis FRANCOISE informe la collectivité de la fermeture de la SARL EMIDEN et de la création d'une autre société l'EURL RFMM dont la gérante est Mme MEDAR Emilie et demande que le bail soit conclu au nom de l'EURL RFMM .

Les conditions du bail, telles que définies par la délibération du 17 octobre 2012, sont inchangées, à savoir :

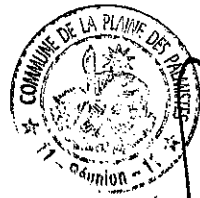
- bail de 25 ans,
- les constructions reviennent au bailleur en fin de bail, sans indemnisation pour le preneur,
- le coût des constructions est évalué à 115 742 €,
- le prix du loyer est fixé à 1260 € par an et par parcelle, soit 2520 € pour les deux parcelles.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la conclusion du bail à construction au nom de l'EURL RFMM et d'acter la modification du nom du preneur ;
- **Autorise** le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation du bail à construction dans les conditions énoncées, ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Jean-Luc SAINT-LAMBERT



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

Affaire n°28 : Transfert du siège du SIDELEC

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

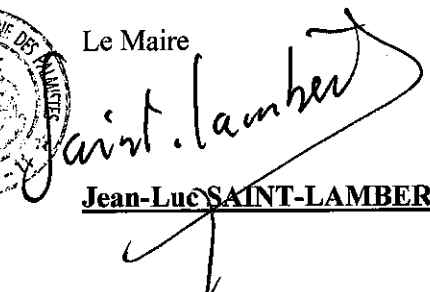
L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe – André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale – André COCHARD conseiller municipal – Jean-François ASSERPE conseiller municipal – Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale – Eric MANDERE conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal – Marc Luc BOYER conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT



Affaire n° 28 : Transfert du siège du SIDELEC.

Par délibération du 2 mai 2013, le conseil syndical du SIDELEC a acté le transfert du siège du SIDELEC au 10 rue Transversal- Bel Air 97441 Sainte Suzanne.

Le siège figurant parmi les mentions obligatoires que comportent les statuts des établissements publics de coopération intercommunale, ainsi que le prévoit l'article L5211-5-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), son transfert doit faire l'objet d'une modification statutaire selon les modalités définies à l'article L5211-20 du CGCT.

En tant que commune membre du syndicat, le conseil municipal est appelé à acter ce changement de siège.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Acte** le transfert du siège du SIDELEC au 10 rue Transversal- Bel Air 97441 Sainte-Suzanne,

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Jean-Luc SAINT-LAMBERT



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201329-

DE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Date de télémise en préfecture : 28/08/2013
Date de réception en préfecture : 28/08/2013
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°29 : Règlement à l'amiable avec
Monsieur TECHER Raymond – Rue Alexis de
Villeneuve**

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe – André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale – André COCHARD conseiller municipal – Jean-François ASSERPE conseiller municipal – Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale – Eric MANDERE conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal – Marc Luc BOYER conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 29 : Règlement à l'amiable avec Monsieur TECHER Raymond, Rue Alexis de Villeneuve.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Alexis de Villeneuve, la Commune avait réalisé des travaux en vue de relier cette voie à la ruelle des Acacias. Ces travaux avaient été réalisés en 2007 sans acquisition et sans négociation amiable avec les propriétaires.

En date du 11 janvier 2012, le Conseil Municipal avait délibéré par une acquisition à l'euro symbolique des terrains d'assiette de la voirie de Monsieur TECHER Raymond.

Ce dernier a fait savoir à la Commune qu'il n'était pas d'accord et qu'il souhaitait une indemnisation en contrepartie de ce transfert de propriété.

Ainsi, il est proposé une indemnisation de 5000 €.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le principe du règlement à l'amiable entre la Commune et Monsieur TECHER Raymond et la prise en charge par la commune de tous les frais qui y sont attachés ;
- **Approuve** le montant de l'indemnisation de 5000 € ;
- **Autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches correspondantes à cette affaire et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Jean-Luc SAINT-LAMBERT



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201330-

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Date de télémmission: 28/08/2013
Date de réception préfecture: 28/08/2013
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°30 : Mise à jour du fond documentaire
de la Bibliothèque municipale Marc Henry
PINOT**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire – Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe – André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale – André COCHARD conseiller municipal – Jean-François ASSERPE conseiller municipal – Marthe PAYET conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Magalie BOISSIER conseillère municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale – Eric MANDERE conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE conseiller municipal – Marc Luc BOYER conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème adjointe.

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 30 : Mise à jour du fonds documentaire de la Bibliothèque municipale Marc-Henry PINOT

La Bibliothèque municipale Marc-Henry Pinot, dans un souci permanent de proposer des livres en bon état, attractifs, détenant une information pertinente, actuelle et d'une valeur certaine, a procédé à la mise à jour de son fonds documentaire.

Dans ce cadre, il a été identifié un certain nombre d'ouvrages qu'il faut mettre à la réforme. L'acte de retrait de ces ouvrages, ou désherbage, est une nécessité notamment au bout de 18 ans de fonctionnement.

Le désherbage est une action permettant l'élimination des étagères des livres considérés comme « parasites » selon des critères bien définis :

- l'état physique du document,
- le nombre d'exemplaires,
- l'âge (dépôt légal),
- le nombre d'années écoulées sans prêt,
- la valeur littéraire ou documentaire, le niveau intellectuel,
- l'existence ou non des documents de substitution.

Le désherbage sert à optimiser la rotation des collections, offrir une meilleure adéquation de la collection aux besoins du public et un fonds le plus actuel possible, mettre ainsi les dernières acquisitions en valeur.

Les bénéfiques de cette mission sont : un gain de place donc de temps à la recherche et au rangement, l'offre d'un espace plus attrayant, vivant et dynamique avec une meilleure lisibilité ce qui ne peut qu'entraîner une progression de prêts et donc plus de crédibilité auprès du public.

Conformément au code des communes et notamment l'article L 122-20, et considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années, 18 ans pour un grand nombre, aux collections de la bibliothèque, doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale, il est proposé au conseil municipal :

- que les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la Bibliothèque Municipale soient retirés des collections ;
- que ces livres réformés soient cédés gratuitement à des institutions ou des associations, ou à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;
- que l'élimination d'ouvrages soit constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste. Le nombre d'ouvrages recensé au désherbage, dont la liste est jointe en annexe, est de 1 588.
- que la responsable de la Bibliothèque Marc-Henry Pinot soit chargée, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de régulation des collections, de cosigner les procès-verbaux d'élimination.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le désherbage de la Bibliothèque Marc-Henry Pinot selon les modalités précisées ci-dessus,
- **Autorise** le Maire, ou son adjoint-délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Jean-Luc SAINT LAMBERT

Saint-Lambert



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130828-DCM08-201331-AI
Date de télétransmission : 28/08/2013
Date de réception préfecture : 28/08/2013

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE AOÛT DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°31 : Aide à la pose d'un chauffe-eau
solaire – reconduction des fonds de l'opération
Village Solaire sur d'autres dispositifs d'aide à la
pose d'un C.E.S.I**

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 8 Août 2013 et que le
nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de
présents est de : 16

Absents : 10

Ont voté par procuration: 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille treize le quatorze août à dix-sept
heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des
Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire
s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-
LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT Maire –
Joëlle DELATRE 2ème adjointe – Christophe
PADRE 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER 4ème
adjoint – Mélissa MOGALIA 5ème adjointe – Sylvie
K'BIDI 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème
adjoint – Marie Jeanne JACQUIN 8ème adjointe –
André BEGE conseiller municipal – Marie Héliette
THIBURCE conseillère municipale – André
COCHARD conseiller municipal – Jean-François
ASSERPE conseiller municipal – Marthe PAYET
conseillère municipale – Marcel PAYET conseiller
municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller
municipal – Magalie BOISSIER conseillère
municipale.

ABSENTS: Aude BOYER conseillère municipale –
Eric MANDERE conseiller municipal – Pasanti
SEVOU – conseillère municipale – Sabrina
FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique
VICTOIRE – conseillère municipale – Marie
Micheline VELIA conseillère municipale – Michel
LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe
BUTCHLE conseiller municipal – Marc Luc BOYER
conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL –
conseiller municipal.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Toussaint
GRONDIN 1^{er} adjoint à Mélissa MOGALIA 5ème
adjointe.

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n° 31 : Aide à la pose d'un chauffe-eau solaire - reconduction des fonds de l'opération Village Solaire sur d'autres dispositifs d'aide à la pose d'un C.E.S.I.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'opération Village Solaire a pris fin le 30 avril 2013. Sur les 86 primes prévues, seules 14 ont été attribuées. Il reste au budget communal prévu pour cette opération 18 000 € et 18 000 € au budget de la CIREST.

Parallèlement, l'action « d'aide à la pose d'un chauffe-eau solaire » inscrite au contrat de territoire signé avec la Caisse d'Allocations familiales vient d'être validée. 33 familles devraient bénéficier d'un soutien financier pour l'acquisition et l'installation d'un Chauffe-Eau Solaires Individuels (C.E.S.I.).

La région a reconduit l'opération ECOSOLIDAIRE sur l'ensemble des communes.

Le Comité de pilotage qui s'est tenu le 28 mai dernier dans les locaux de la CIREST a mis en évidence l'existence de fonds importants qui demeurent sur les différentes opérations Village Solaire de chacune des six communes (à l'exception de Bras-Panon).

La volonté commune du comité de pilotage Village Solaire est de reconduire ces fonds sur d'autres dispositifs d'aide à la pose d'un C.E.S.I., présents sur chacune des six communes notamment le dispositif CAF CTG.

En effet, malgré le cumul des aides, le résiduel à charge des familles allocataires bénéficiaires reste encore élevé. Un soutien financier des communes et de la CIREST permettrait de soutenir les familles dans leur projet.

Le montant des aides individuelles allouées restent inchangées (500 € par bénéficiaire).

Le versement de l'aide sera instruit par le CCAS.

Une nouvelle convention tripartite **CIREST/CCAS/Communes** sera rédigée pour reconduire les fonds des opérations Village Solaire sur d'autres dispositifs d'aides à l'installation de CESI.

Appelé en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Acte** la fin de l'opération Village Solaire et l'existence de fonds structurels disponibles ;
- **Valide** la reconduction des fonds sur le dispositif de la CAF et/ou de la Région ;
- **Autorise** le Maire, ou son adjoint délégué, à signer la convention tripartite ;
- **Autorise** l'inscription des crédits correspondants au BS.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
LE MAIRE



Jean-Luc SAINT-LAMBERT
Jean-Luc Saint-Lambert